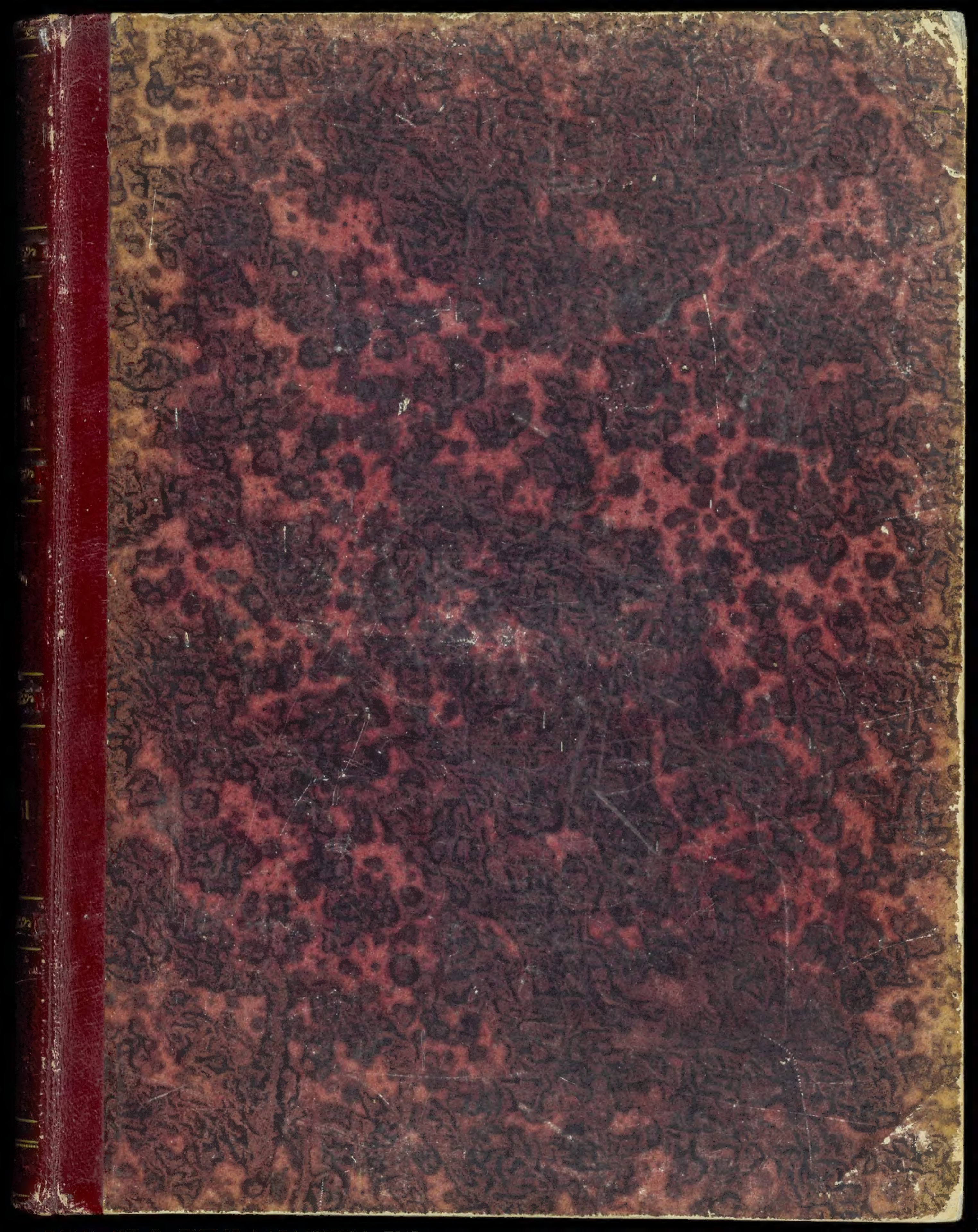
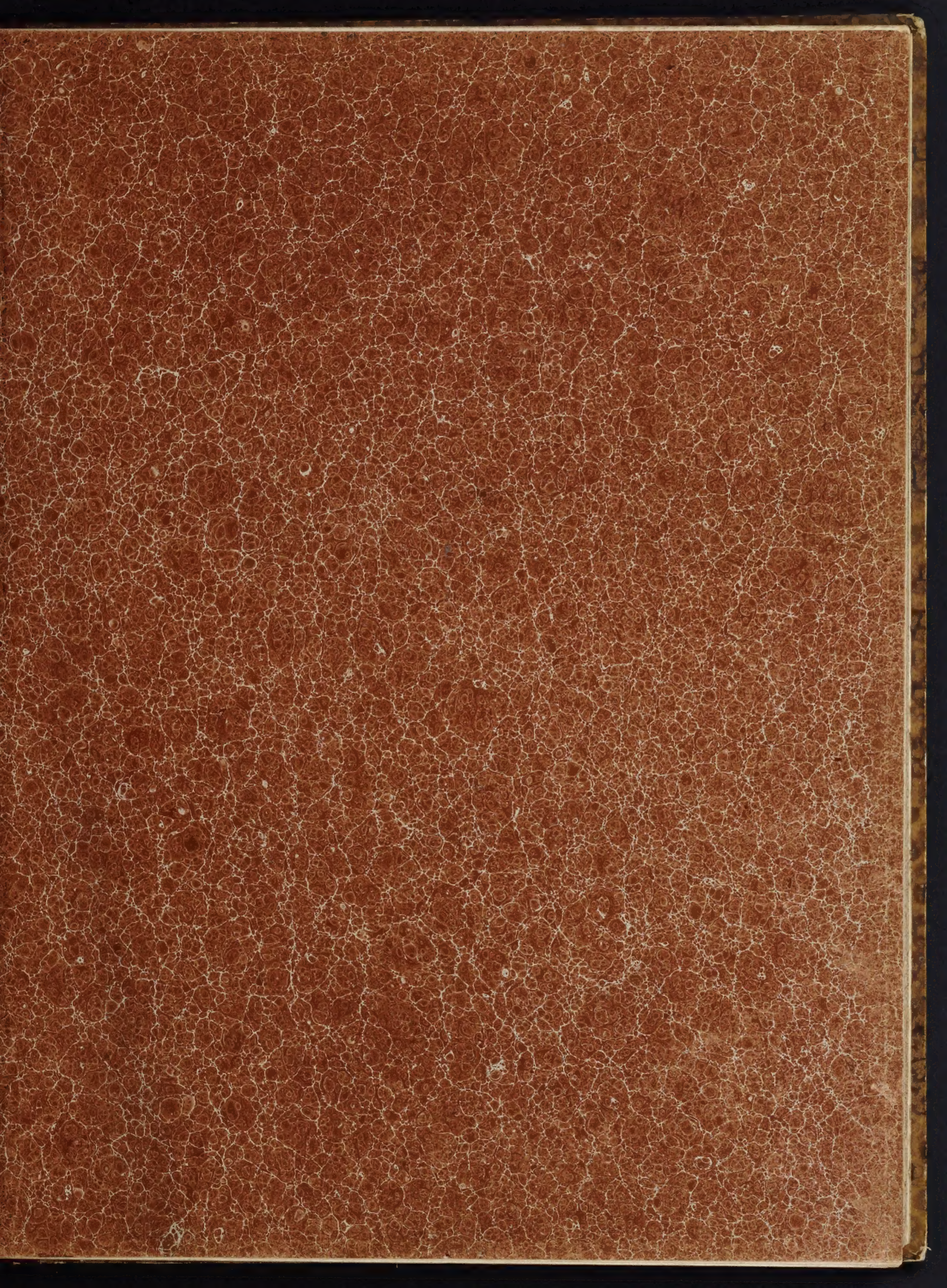



THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS



en tout 456 pl
manque 1 planche (nos 169-170-171)
1847-1856

IX

6 Volumes

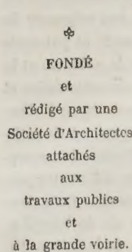
← Tête de série –

3000

(4)

1 – 8er Vol. 96 pl. –
complet.

FONDÉ
et
rédigé par une
Société d'Architectes
attachés
aux
travaux publics
et
à la grande voirie.





PUBLICATION
périodique
publiant par année
six volumes
avec texte.

POUR LA FRANCE :
Un an........ 25 fr.
6 mois....... 13
Chaque volume, 5 fr.

RECUEIL DE MAISONS DE VILLE ET DE CAMPAGNE, ÉDIFICES PUBLICS, ETC.

ÉGLISE DES THERNES.

PAR M. LEQUEUX, ARCHITECTE.

De tous les monuments de notre époque et de notre pays, ceux dont la conception et l'ordonnance présentent le plus de difficultés sont, à coup sûr, les monuments religieux. Le choix du style qui convient à une église est plus difficile à faire qu'on ne saurait le croire, et nous en aurions la preuve dans la polémique brûlante qu'éveille toujours cette grande question, si elle ne nous était fournie déjà d'une façon péremptoire par les édifices de ce genre construits à Paris depuis le commencement de ce siècle. La Madeleine, Notre-Dame-de Lorette, Saint-Vincent-de-Paul, édifiés presque simultanément dans notre capitale par des architectes d'un mérite reconnu, sont néanmoins, à certains égards, des monuments de style et d'aspects différents, sans physionomie propre à leur destination, et, tout le monde le reconnaît, sans originalité. Ils ne peuvent donc être acceptés comme l'expression vraie des édifices qu'il faut à notre temps et à notre culte. Il y a autre chose à faire, presque tous en conviennent; mais cette autre chose, quelle est-elle? Voilà la question.

Des hommes distingués, que nous pourrions nommer s'ils n'étaient connus de tous, ont pensé que cette architecture admirable née du christianisme, et qui lui a prêté sa splendeur pendant tout le moyen-âge, que cette architecture qui parle plus à l'âme qu'aux sens, et dont toutes les lignes tendent vers le ciel, s'élancent vers le Dieu invisible des chrétiens, est la seule qui puisse convenir encore aujourd'hui à la construction de nos temples et à leur ornementation. Ces hommes, chez lequel l'archéologue a peut-être un peu effacé l'architecte, offrent pour preuve de l'excellence d'un art dont ils se sont faits les continuateurs, les merveilleux monuments qui nous en restent, et le peu de succès des imitations classiques tentées jusqu'à ce jour. Est-ce bien là en effet une preuve convaincante, et l'erreur ne serait-elle pas plutôt dans les deux camps?

Le temple grec, on l'a souvent répété, ne peut convenir ni à notre climat ni à nos mœurs; cette architecture d'un peuple matérialiste ne saurait être la nôtre, et tous les efforts qui seront faits pour l'implanter chez nous seront vains, quoi qu'on fasse. Mais est-ce à dire que notre seul refuge soit dans un style plein de charmes, sans doute, mais qui en définitive ne saurait être le dernier mot d'un art dont les expressions changent, non pas seulement avec les peuples, mais avec les civilisations, avec les siècles, avec les institutions et les hommes? Nous ne le croyons pas. L'architecture du moyen-âge, expression magnifique et vraie de besoins et de croyances que le temps a singulièrement modifiés, appartient depuis longtemps à l'histoire. Ne la lui disputons pas. Admirons les chefs-d'œuvre qu'elle nous a laissés; étudions-les, comparons-les avec ceux des autres peuples et des autres âges, mais ne cherchons pas à les refaire, nous n'y parviendrions pas. Antiquité ou moyen-âge, art grec ou art *chrétien*, platebande ou ogive, tout cela c'est le passé, et le passé n'est pas nous. Ce n'est pas à ces sources, si abondantes qu'elles soient d'ailleurs, qu'il faut aller chercher des inspirations; c'est dans le sujet lui-même. Ce n'est pas avec le travail des autres qu'on s'enrichit ou qu'on honore son temps, c'est en travaillant soi-même et sans sortir des conditions sans lesquelles le travail est sans résultat et sans fruit.

L'architecture qui convient à un pays et à une époque, est comme un problème à résoudre; on pourrait le formuler ainsi : — Le climat et les matériaux d'un pays étant connus, les institutions et les mœurs de ses habitants étant données, déterminer quelle devra être la conséquence des premiers termes. — Le problème est posé pour tout le monde, mais peu prennent la peine d'en chercher la solution. Il est plus commode, en effet, d'en adopter une toute faite et de dédaigner l'inconnu, qu'on ne peut découvrir qu'à force d'études, de talent et de labeurs, et qu'on ne découvre pas encore avec tout cela, tant la tâche est rude et le but difficile à atteindre. « C'est à force de tâtonnements et de recherches, qu'on arrive à la découverte de la vérité. Il faut que beaucoup se trompent et s'égarent avant qu'un seul arrive au but. »

Si nous n'avons pas abordé plus tôt ce qui fait le sujet de cet article, nous ne l'avons pas oublié pourtant, et cette petite digression, au lieu de nous en éloigner, nous y amène naturellement.

Le village des Thernes, formé d'une agglomération de maisons situées entre le mur d'enceinte de Paris, les fortifications et les barrières de l'Etoile et de Courcelles, ayant acquis depuis quelques années une importance qu'il doit sans doute à son voisinage du bois de Boulogne et des Champs-Elysées, n'avait encore il y a fort peu de temps, pour tout édifice religieux, qu'une misérable échoppe décorée du nom de chapelle, où le service divin était célébré le dimanche, mais le dimanche seulement. A Neuilly, chef-lieu du canton, étaient centralisés les secours de la religion et résidaient les ministres du culte. Cet état de choses, devenu intolérable pour une population nombreuse, éloignée de près d'une lieue du siége de la paroisse, donna lieu à des réclamations très vives de la part des habitants. On ne demandait rien moins que l'affranchissement et la liberté; on voulait une église et un curé. C'était beaucoup. L'autorité ecclésiastique accorda une chapelle et un chapelain, mais une chapelle plus grande, plus digne que le hangar, et un chapelain spécial résidant dans la commune. C'était une première concession, elle devait en amener d'autres. Effecti-

vement, pendant la construction du monument, les réclamations redoublèrent; elles devinrent unanimes; et force fut d'accorder aux pétitionnaires tout ce qu'ils demandaient. La chapelle des Thernes fut érigée en succursale de la paroisse de Neuilly. Cette décision importante, qui se fit longtemps attendre, ne fut connue qu'en mars dernier, c'est-à-dire quelques jours avant l'inauguration de la chapelle, qui prit ainsi rang parmi les églises, et qui passe à bon droit aujourd'hui pour une des plus jolies du diocèse.

Telle est en deux mots l'histoire de l'église des Thernes. Nous en donnons avec ce numéro la façade à nos abonnés, ils pourront déjà juger par eux-mêmes du mérite de cette œuvre, que recommande d'ailleurs le nom de l'habile architecte qui en est l'auteur, M. Lequeux, chargé de la direction des travaux de l'arrondissement de Saint-Denis.

Ce qui frappe d'abord dans la disposition de cet édifice, c'est la simplicité du plan sur lequel il est construit. Une nef précédée d'un porche et deux collatéraux terminés par des absides en cul-de-four, telle est en deux mots la description de ce plan. Ce n'est pas tout-à-fait la basilique romaine, c'est l'église latine. M. Lequeux, homme de goût et d'intelligence, a puisé, on le voit, ses inspirations aux sources pures de l'art chrétien.

En élévation, le vaisseau domine les bas-côtés; il est couvert par un comble composé tout simplement de fermes en charpente reposant sur les murs latéraux. Ces murs élevés sur les arcades plein-ceintre de l'étage inférieur supportent un plafond en bois divisé en caissons comme ceux des basiliques. Dix ouvertures sont réservées dans ces murs pour laisser pénétrer la lumière dans le temple; quatre autres ménagées dans les murs des collatéraux éclairent ces parties de l'édifice.

En façade, le porche sert de base à la tour et au clocher; il forme avant-corps sur la grande nef; on y a accès par une porte cintrée dont le seuil est élevé à un mètre au-dessus du sol. Le clocher percé d'une petite arcature plein-ceintre se termine par un comble assez aigu que couronne un campanile. En général, dans cette façade, tout est simple et sévère, et l'on voit que là, comme ailleurs, l'architecte semble s'être fait une loi d'observer rigoureusement cette devise qu'on ne devrait jamais oublier : L'ornementation n'est que la construction exprimée avec art.

A l'égard de la construction, partout où des points d'appui, des moulures, des arêtes étaient nécessaires, l'architecte a employé la pierre de taille, partout, au contraire, où la maçonnerie n'était que le remplissage de l'ossature de l'édifice, il a fait usage du moellon. C'est là, il faut le reconnaître, un emploi judicieux des matériaux, un système de construction rationnel en même temps qu'économique. Il est résulté de ces moyens d'exécution, dont l'architecte ne s'est pas départi un seul instant, un grand caractère de gravité et de noblesse, sur lequel nous aurons à revenir et qu'on trouve rarement à un égal degré dans les édifices religieux modernes.

Nos lecteurs ayant sous les yeux les planches que nous avons fait graver de ce monument, nous n'entrerons pas dans d'autres détails sur l'ensemble, ils seraient superflus.

Entrons dans l'édifice et rappelons tous nos souvenirs.

On sait qu'à partir du règne de Constantin, les mosaïques jouèrent un rôle important dans l'ornementation des édifices religieux. Ces incrustations aux riches couleurs, en usage surtout en Italie et dont on peut admirer encore de si beaux restes à Pise, à Padoue, à Bergame, à Milan et à Venise, sont perdus aujourd'hui pour notre architecture. Des mosaïques, on n'en fait plus depuis que ce tyran qui a nom l'Économie est venu se mêler à toutes nos œuvres et que les arts eux-mêmes sont soumis à ses lois. La peinture heureusement nous reste encore, et pour être moins durable elle n'est pas moins précieuse. Les ressources qu'elle offre aux architectes dans la décoration des édifices sont infinies et les services qu'elle a rendus à notre art se comptent par tant de chefs-d'œuvre que notre plume n'a pas besoin de les retracer ici.

M. Lequeux en a jugé ainsi lors de la conception du monument qui nous occupe et, peut-être pour rappeler à nos yeux, par les couleurs au moins, les étincelantes mosaïques byzantines, il a eu recours à la peinture; l'intérieur de son église est polychrôme. Cependant, hâtons-nous de le dire, l'architecte n'a pas cherché en dehors de son art des effets qui lui fussent en quelque sorte étrangers, loin de là. La peinture avec ses séductions et ses richesses n'est là que comme auxiliaire et reste soumise aux exigences de son aînée l'architecture, qu'elle rehausse de ses tons chauds et puissants et qui ne perd point pourtant dans cette union naturelle la noblesse et la gravité qu'on en exige. Cela est si vrai qu'en pénétrant dans cette église et avant même que le regard se soit arrêté sur un point quelconque de l'ornementation, on est saisi tout d'abord par ce sentiment profond de satisfaction et de bien-être que fait naître dans notre âme l'unité de conception dans les travaux de l'intelligence, l'accord parfait des différentes parties entre elles, l'harmonie enfin, qui est l'âme des beaux-arts. Qu'a donc fait l'architecte pour répandre ainsi dans son œuvre cet air de liberté et d'aisance qui attire et ce charme qui séduit? Il y a mis de la raison d'abord, du savoir ensuite, et son goût a fait le reste. Et qu'on ne vienne pas dire que l'architecte a donné à cette église plus d'importance que n'en comporte sa destination. Si elle a de la grandeur, cela ne tient pas sans doute à ses proportions qui sont très-restreintes; si elle a de la richesse, c'est au talent de l'artiste qu'elle le doit et non aux matériaux qui la composent et aux ornements qui la parent. Cette richesse d'ailleurs n'est pas le luxe ; ce n'est point là certainement le temple somptueux d'une grande ville et d'une riche paroisse. Ces murs nus, ce plafond uni, ces boiseries simples, ce dallage de terre cuite n'ont rien de bien ambitieux, il nous semble, et au contraire la rusticité du village, disons-le à la louange de l'habile architecte du monument, est alliée partout à la distinction du style et à la perfection des détails.

La chaire, en bois de chêne sculpté et poli, est à elle seule une chose charmante. On y arrive par un double escalier. On dirait un vieil ambon latin. Le chapeau moins classique, mais d'une grâce parfaite, est enrichi d'ornements d'une grande finesse et d'un goût exquis.

L'autel est en pierre de Tonnerre. Ici, M. Lequeux s'est rappelé que, dans les basiliques chrétiennes, l'autel, occupant le milieu du sanctuaire, était formé ordinairement d'une table de marbre ou de porphyre, placée sur le sarcophage d'un confesseur de la foi. Il a voulu autant que possible rester fidèle à la tradition, et le devant de son autel, sculpté en bas-relief, est la représentation du vieil autel latin. Pour être sincère, nous dirons que cet accessoire pèche, à notre avis, par un peu de lourdeur.

Mais nous n'avons que des éloges à donner aux fonts baptismaux; taillés aussi dans un bloc de pierre de Tonnerre, ils sont d'une forme à la fois sévère et grâcieuse. Grecs par le style, certains détails étrusques leur donnent beaucoup d'originalité.

Nous ne pouvons entrer dans l'examen des ornements peints des murailles, cela nous mènerait trop loin et nos descriptions, d'ailleurs, ne sauraient rendre avec exactitude l'effet qu'ils produisent. Il faut voir soi-même ces détails pour en juger.

Mais nous ne terminerons pas sans dire à M. Lequeux qu'il n'aurait pas dû laisser placer en regard de sa chaire, qui est un petit chef-d'œuvre, certain confessionnal qui se carre dans le bas-côté de gauche. Ce meuble, qui doit être un intrus, fait tache sur l'ensemble. Nous lui dirons aussi avec franchise que ses bénitiers ne sont pas de la même famille que ses fonts baptismaux, et que cela est fâcheux. Mais ce sont là des détails de peu d'importance, des rectifications faciles à faire, et nous espérons que M. Lequeux, dans l'intérêt de son œuvre, voudra bien y penser. Tout cela, au surplus, n'empêche pas que son église ne soit un des plus jolis monuments de ce temps-ci, et qu'il ne soit un homme de beaucoup de talent.

ADOLPHE LANCE.

VESTIBULE ET PORTE

D'UNE MAISON CONSTRUITE A PARIS, RUE DU HOUSSAYE,

PAR M. LASSUS, ARCHITECTE.

—

M. Lassus, que nous n'avons pas l'honneur de connaître, mais pour lequel nous avons une très grande estime, parce qu'il honore comme homme et

comme artiste la profession d'architecte, est l'un des promoteurs les plus distingués de cette école *néo-gothique* dont les doctrines ont attiré naguère les foudres de l'Académie. Persuadé que le désordre et l'anarchie qui, selon lui, caractérisent l'architecture de notre époque, proviennent surtout de la distinction fâcheuse qu'on a établie entre la décoration et la construction des édifices, convaincu de cette vérité, que la forme dépend de la matière employée et doit inévitablement varier avec elle, M. Lassus a cherché dans les constructions existantes celles qui présentent l'application de ce principe, et, en poursuivant cette recherche, il est arrivé à reconnaître qu'il faut remonter chez nous jusqu'au XIIIe siècle pour en trouver des exemples. Partant de là, et conséquent avec lui-même, M. Lassus, fort de l'étude profonde qu'il a faite du moyen-âge, a pensé que le salut de notre époque est dans cette phase glorieuse de notre architecture, dans cet art même si parfaitement approprié d'ailleurs à notre climat et aux matériaux de notre pays. La maison de la rue du Houssaye est un essai tenté dans ce genre; essai timide, il est vrai, mais en cela même très sage et très judicieux, car, en raison des exigences nouvelles de nos constructions civiles, bien des obstacles, croyons-nous, s'opposent à l'entier accomplissement des vœux de notre habile et honorable confrère. Aussi n'est-ce pas dans l'ensemble, dans l'ordonnance générale de la construction que M. Lassus a cherché la solution du problême; sa façade, sauf quelques traits caractéristiques du style de prédilection de l'artiste, diffère peu de celles des maisons voisines. Ce sont les détails et notamment l'ornementation du vestibule et de la porte d'entrée qui portent le cachet du savant architecte; c'est là que M. Lassus, déployant toutes les séductions d'un talent dont on admire les puissantes ressources, même quand on n'en approuve pas toujours les tendances, a fait preuve du savoir et du goût qui le distinguent.

Ce n'est point ici le lieu d'examiner la question de savoir si l'architecture dite gothique peut s'appliquer avec succès aujourd'hui, non-seulement à nos monuments religieux, mais encore à nos habitations privées; bientôt sans doute ce sujet sera traité ici dans une *Revue des maisons de Paris*, que nous comptons faire, et il pourra l'être avec tous les développements qu'il comporte; et puis, avouons le, quelles que soient nos opinions à cet égard, il nous serait bien difficile, en présence de l'œuvre de M. Lassus, de n'être point influencé par tant de talent, de ne point nous laisser séduire par tant de grâce. Contentons-nous donc d'ajouter quelques détails écrits à ceux qu'a pu reproduire le dessin et d'admirer franchement et sans préoccupation aucune ce petit chef-d'œuvre si imparfaitement rendu par la gravure, malgré tout le talent du graveur.

Le talent de M. Lassus est polychrôme. Les couleurs toutefois y ont été employées avec une grande sobriété. Les murs sont revêtus d'un ton de pierre; des doubles filets bruns figurent des joints et simulent un appareil dont chaque pierre est ornée, au milieu, d'une jolie rosace qui se découpe en brun sur le fond. Le soubassement, de la même teinte, est divisé sur sa longueur par des joints verticaux, filés aussi en peinture et d'un ton plus foncé. Un bandeau couronne le soubassement; l'ornement si fin et si gracieux qui court dans sa frise se dessine aussi en brun sur un fond blanc. Le plafond, divisé en compartiments et orné de rosaces, est peint en blanc, comme la corniche et les colonnes des extrémités.

Tout cela, on le voit, est facile à décrire, car tout cela est simple; mais ce qu'on ne saurait rendre, c'est l'effet produit par cette simplicité même, c'est le charme qui résulte de l'unité parfaite de l'ensemble. Ce style correct, ces lignes savantes, ces contours fins et gracieux, ces tons tranquilles et doux, cette harmonie parfaite, le je ne sais quoi d'austère et à la fois de suave qui règne dans cette composition ne saurait se traduire. C'est à croire que l'artiste lui-même, prenant la place de l'ouvrier, s'est fait sculpteur et peintre pour donner plus sûrement à sa pensée la forme, la couleur et la vie.

Disons-le en terminant, l'œuvre de M. Lassus est celle d'un homme qui a foi dans son art; elle porte l'empreinte d'une conviction profonde, en même temps qu'elle révèle des connaissances acquises et une finesse de goût qu'on ne rencontre pas toujours à un égal degré chez les architectes. Peu importe au surplus que l'artiste appartienne à telle école plutôt qu'à telle autre; ce qu'on est heureux de saluer en lui, ce ne sont pas des opinions et des doctrines que tout le monde peut prendre sans beaucoup de frais et sans risque, c'est un talent supérieur auquel seuls peuvent atteindre les hommes d'élite. ADOLPHE LANCE.

DES PLANCHERS EN FER.

PLANCHERS MÉTALLIQUES DE M. VAUX.

—

La grève des charpentiers, qui vint en 1845 suspendre l'exécution des travaux de bâtiments, eut pour effet de jeter la perturbation dans les industries qui se rattachent à la construction. Tant de travaux paralysés, tant d'ouvriers sans ouvrage, tant de familles sans pain, parce qu'une minorité, relativement très faible, avait résolu d'abandonner ses chantiers pour obtenir, à tort ou à raison, un salaire plus considérable, c'en était assez, à coup sûr, pour qu'on tentât de s'opposer au retour de pareils abus. On se rappelle toutes les paroles qui furent dites à ce sujet. Les plaintes des maîtres, celles des ouvriers, les réclamations de ceux-ci, les récriminations de ceux-là; la chambre syndicale des entrepreneurs d'un côté, la corporation des compagnons du devoir de l'autre, et, au milieu de ce conflit, l'autorité intervenant pour mettre fin à la lutte. Deux mois s'écoulèrent ainsi, pendant lesquels les travaux de Paris furent à peu près suspendus. Des négociations avaient été entamées entre les parties belligérantes; on discuta, on pérora, on se battit à coups de protocoles, et, comme il s'agissait au total d'une augmentation de plus d'un million de francs par année sur le salaire des uns, et d'une diminution, au moins momentanée, de la même importance sur le bénéfice des autres, personne ne voulant céder, on ne parvenait pas à s'entendre. C'est alors que messieurs les serruriers s'émurent et proposèrent de nouveau la substitution du fer au bois dans la charpente des édifices. Le bois, disaient ils, devient tous les jours plus rare, il sera bientôt hors de prix, et un temps viendra où vous en manquerez tout à fait. Le bois, enfermé dans le plâtre, ne perd ni son humidité naturelle, ni celle qui lui est communiquée par infiltration. Le fer, au contraire, est plus abondant que jamais sur nos marchés; sa rigidité est extrême, et pourtant il se plie à tous les besoins, il épouse toutes les formes; moins encombrant que le bois dont il tient la place, sa ténacité le rend plus propre à supporter les fortes charges. Sa durée, comparée à celle du bois, est pour ainsi dire éternelle. Enfin le fer est incombustible. Que répondre à de pareils arguments quand le temps presse et qu'il y a péril en la demeure? Que cette logique est celle de M. Josse, et qu'en cela messieurs les serruriers étaient un peu orfèvres? Eh! mon Dieu, qui ne l'est pas un peu en ce monde! toujours est-il que la querelle des charpentiers, maîtres et compagnons, menaçant de se prolonger indéfiniment, beaucoup d'architectes, las d'attendre la solution de la question, firent achever par les serruriers la charpente des constructions restées alors en suspens, et que ces derniers s'acquittèrent pour la plupart avec succès et à la satisfaction de tous de leur nouvelle tâche:

Ne laissant aux plaideurs que le sac et les quilles.

C'est alors, si nous avons bonne mémoire, que MM. Baudrit, Bellemère, Fauconnier, Jacquemart, Leturc, Roussel, Travers, etc., tous hommes capables et des premiers dans leur spécialité, redoublèrent d'efforts et de soins pour perfectionner, à leur point de vue et au moyen de procédés nouveaux, l'art de la charpente, qui semblait enfin échoir à leur industrie et devoir désormais faire partie de son domaine. Beaucoup d'essais furent tentés, beaucoup d'expériences faites; mais les résultats de ces tentatives, intéressants pour l'art de bâtir et dignes, à beaucoup d'égards, des encouragements des hommes spéciaux, laissèrent toujours à désirer, il faut le dire, en ce qu'ils ne purent jamais s'accorder avec les lois sévères de l'économie.

Les divers systèmes de planchers établis vers cette époque ont plus d'un point de ressemblance avec ceux adoptés jusqu'alors. Ces planchers consistent, on le sait, en une suite de fermes reliées par des entretoises coudées.

La ferme elle-même se compose principalement d'un arc de 40 à 50 centimètres de flèche, ni plus ni moins, et d'un entrait ou corde simple ou double sous-tendant l'arc. Mais ce n'est pas tout. Dans la ferme de M. Bellemère, par exemple, des frettes perpendiculaires relient ensemble la corde et l'arc : dans celle de M. Jacquemart, le segment de cercle compris entre l'arc et la corde est traversé par des entretoises disposées obliquement et formant entre elles la ligne brisée du lacet; enfin la ferme de M. Roussel, qui se compose des mêmes éléments, possède de plus des décharges diagonales qui buttent alternativement le pied ou la tête des frettes. Tout cela complique le travail et en augmente le prix; or, cette complication, à notre avis superflue, est non-seulement inutile, mais préjudiciable. Ce qu'il faut surtout dans ces ouvrages usuels, c'est la simplicité et l'économie ; ce dont il faut être avare, c'est la main-d'œuvre et l'ajustage. Malheureusement les entrepreneurs, d'ailleurs fort recommandables, qui se sont livrés à ces essais, semblent s'être préoccupés beaucoup plus de la question d'art que des exigences de la pratique; on dirait que, se croyant maîtres absolus du terrain et oubliant que toutes choses égales, le bon marché seul pouvait faire concurrence à l'ancienne charpente, ils ont traité cela en artistes plutôt qu'en gens d'affaires ; ils ont fait de jolies fermes au lieu de faire des planchers possibles. Mais ne nous étonnons pas de ces résultats; il est arrivé en ceci ce qui arrive toujours quand on cherche, on va loin, on va partout, excepté au bon endroit.

Le perfectionnement d'un système quelconque est presque toujours dans la simplification de ses combinaisons et rarement dans les additions qu'on y apporte. Cela est si vrai que, à l'égard des planchers en fer dont nous nous occupons ici, c'est en réduisant la ferme à sa plus simple expression, l'arc, que M. Vaux semble avoir résolu le problème. Ses planchers métalliques sont ce qu'il y a de plus élémentaire en ferronnerie. En les voyant on se demande.—mais il en est ainsi de toutes les découvertes,—comment l'idée n'en est pas venue plus tôt à un constructeur. Qu'est-ce, en effet, que les planchers métalliques de M. Vaux? quelques solives en fer méplat de 0m009 d'épaisseur, dont la hauteur varie de 0,10 à 0,19, selon la portée de la solive. Le reste n'est qu'accessoire. Ces solives posées de champ servent d'enchevêtrures ; elles sont espacées de 60 à 75 centimètres, et leurs extrémités se terminent par un petit ancre ou une queue de carpe qui s'opposent à l'écartement des murs. Ces solives, légèrement arquées, sont reliées entre elles par des entretoises coudées de 0m016 carrés faisant office de chevêtres, qui rendent impossible le dévers des pièces principales. Les travées sont subdivisées par des remplissages de 0m011 carrés reposant sur les entretoises. Et dans tout cela ni tenons, ni mortaises, ni trous, ni soudures. Le fer, sauf le coudage des entretoises, est employé tel qu'il sort du magasin et sans préparation aucune à l'atelier. Quelle économie de temps et d'argent!

Les planchers métalliques offrent d'autres avantages que nous devons signaler. Avec ce système, toutes les solives portant sur les murs, et la charge étant également répartie, les points d'appui principaux, disposés ordinairement pour recevoir les solives d'enchevêtrures des planchers en bois, sont devenus inutiles; de plus, les causes d'incendie ayant disparu avec le bois, on peut placer les cheminées partout et les trémis ne sont plus nécessaires. Mais ce qui doit surtout faire pencher la balance du côté des planchers métalliques, c'est le peu de place qu'ils occupent. Un plancher de 5 mètres de portée, par exemple, n'a que 0m 23 d'épaisseur, compris plafond, lambourde et parquet, il aurait en bois 0, 35: la différence est donc en moins de 0m 12. Or, 12 centimètres multipliés par le nombre de planchers d'une maison de cinq étages donnent 60 centimètres, dont par le fait se trouve augmentée la hauteur légale des maisons de Paris.

Les planchers en fer coûtent plus cher que les planchers en bois, cela va sans dire, mais la différence de prix est trop peu importante pour faire obstacle à leur emploi. Ainsi les planchers de force moyenne, ceux de cinq mètres de portée, reviennent à 12 fr. 50 centimes le mètre superficiel ; c'est un surcroît de dépense d'environ 3 fr. 25 cent. par mètre, déduction faite de la valeur du ferrage des planchers en bois ; mais nous avouons bien sincèrement qu'à notre avis les avantages qu'ils offrent valent mieux que cela.

A l'égard de la solidité, les planchers de M. Vaux ont fait leurs preuves. Deux commissions d'architectes, la première nommée par le ministre des travaux publics et composée de MM. Biet, Huvé, Achille Leclerc et Pellechet; la seconde nommée par le préfet de la Seine et présidée par M. Jay, ont assisté à des expériences dont les résultats nous paraissent sans réplique. Des planchers de 5 et 8 mètres de portée ayant été établis, on les a chargés outre mesure, et il en est résulté la certitude que ces planchers peuvent résister aux plus fortes charges. Ainsi un plancher de 5 mètres ayant supporté l'épreuve d'un poids de 500 kilogrammes par mètre carré, ce qui est énorme, les solives, cintrées de 0, 05 à la pose, avaient conservé 0, 03 de flèche, pendant toute la durée de l'opération, c'est-à-dire que le fléchissement n'avait été que de 2 centimètres. L'expérience faite sur une portée de 6 mètres a été plus satisfaisante encore. Le plancher, chargé sous les yeux de M. Jay, a résisté à un poids de *neuf cent vingt-deux kilogrammes* par mètre carré. Cela doit suffire aux plus exigeants.

Mais les meilleures expériences sont celles que l'inventeur a pu faire dans les constructions mêmes qu'il a dotées, depuis quelque temps, de ses planchers métalliques, et celles-là aussi ont été excellentes. Indépendamment de M. Lassus, plusieurs architectes recommandables ont déjà adopté la charpente en fer de M. Vaux. Nos confrères Dupeyrat et Finiels achèvent en ce moment, le premier, deux maisons rue de Bellechasse, le second, une maison rue de l'Université, où le fer a été substitué au bois dans la construction des planchers, et nous croyons pouvoir affirmer que ces essais leur ont parfaitement réussi. MM. Frœlicher, Lejeune, Pellechet, Quautinet, Storez, etc., ont aussi construit ou réparé des maisons dont les planchers en fer ont été établis selon le système Vaux, et tous ces architectes y ont donné leur approbation.

On compte aujourd'hui, parce qu'ils sont en petit nombre, les planchers en fer; dans quelques années peut-être, et pour la même raison, on comptera les autres.

A. L.

Gravure.

—

UN TOMBEAU A L'ILE-ADAM,

PAR M. E. GODEBOEUF.

—

Voici un des plus petits monuments qui se puissent voir, car sa base occupe à peine trois mètres carrés, et sa hauteur ne dépasse guère celle de l'homme. Mais les œuvres d'art ne se mesurent pas à la toise, et nous croyons pouvoir recommander celle-ci à nos confrères, comme très digne en tout de leur attention et du talent de l'artiste à qui nous la devons.

Tous ceux qui connaissent M. Godebœuf retrouvent dans le dessin reproduit par notre graveur les traces de ce talent correct et à la fois sévère et gràcieux qu'on regrette de ne pas voir plus souvent aborder la pratique, et qui n'a pas à craindre pourtant le grand jour de la publicité. M. Godebœuf est un de ces artistes consciencieux, laborieux, instruits, qui, tout entiers au culte de leur art, semblent craindre le bruit du monde, et ne se croient pas propres au mouvement des affaires. Il est vrai que les études sérieuses, la probité et le travail ne sont pas toujours des titres suffisants pour entrer en concurrence avec l'ignorance et le savoir-faire des intrigants; mais il faut avouer, pourtant, que les hommes honnêtes arrivent quelquefois aussi, même avec du talent, et que, si les premiers salissent les affaires en s'y mêlant, les autres, au contraire, en y prenant part les relèvent et les honorent.

L'espace nous manque pour entrer dans quelques détails sur le petit tombeau de M. Godebœuf ; mais nous reviendrons sur ce sujet dans l'examen que nous ferons bientôt des différentes formes et des différents styles adoptés de nos jours dans l'architecture des monuments funéraires.

Le directeur-gérant A. Grim.

Paris. — Imprimerie de Appert fils et Vavasseur, passage du Caire, 54.

FONDÉ
et
rédigé par une
Société d'Architectes
attachés
aux
travaux publics
et
à la grande voirie.



PUBLICATION
périodique
formant par année
six volumes
avec texte.

POUR LA FRANCE :
Un an...... 25 fr.
6 mois..... 13
Chaque volume, 5 *fr.*

RECUEIL DE MAISONS DE VILLE ET DE CAMPAGNE, ÉDIFICES PUBLICS, ETC.

SOMMAIRE.

ARCHITECTURE RURALE.

Ce volume, ainsi que d'autres que nous réservons à cette publication, sera surtout consacré aux constructions rurales de moyenne et de petite propriété, sans pourtant en exclure tout à fait ces villa luxueuses qui font le légitime orgueil de nos campagnes.

En réalité, l'architecture n'est pas seulement l'art du luxe et de la vanité, c'est avant tout un art nécessaire. Nous avons tous besoin d'abri, et partout une habitation spacieuse, saine et solide, appropriée à son genre d'existence, est indispensable. Nous sommes déjà loin des temps où les maisons rurales n'étaient toutes formées que d'ais assemblés, se réunissant en pointe par le haut, et formant le toit sous lequel vivaient des familles entières; l'art, secondant le mouvement général, peut, sans s'avilir, décorer à peu de frais la cabane du vigneron, la chaumière du laboureur. C'est travailler au bien de tous, et contribuer à la fertilité du sol. L'art, en présidant à la disposition d'habitations naguère si négligées, en les orientant mieux, en les aérant et leur ménageant des dégagements et des points de vue, devient l'ornement et la joie de la campagne, comme il est l'orgueil et la splendeur des cités.

Nous nous occuperons donc de la Ferme, du Moulin et de la Maison rurale; puis de ces constructions que l'industrie, si fertile en miracles, élève comme par enchantement au milieu des campagnes, et dont la destination principale est de faire naître l'abondance au milieu de populations jusque-là nécessiteuses. Nous donnerons, sans nous astreindre à un plan bien rigoureux, des modèles de ces petits édicules auxiliaires qui complètent les fabriques et les maisons d'exploitation, et qui, convenablement exécutés, répandent un air de bonheur sur l'habitation de l'homme des champs, en même temps qu'une agréable variété dans le paysage.

La planche 13, qui ouvre ce volume, nous offre deux modèles de portes pour l'exploitation d'une ferme : l'une est la porte même qui donne entrée dans la cour; elle est d'une simplicité antique et qui permet à l'œil d'en apprécier tous les agencements; ses deux vantaux, faits de planches unies, sont encadrés sous un portique formé de troncs d'arbres que surmonte un toit en matière d'auvent.

L'autre est une porte de grange également simple, quant aux vantaux, mais plus importante en raison du portique en pierre de taille qui lui sert d'encadrement.

La planche 14 nous donne, avec la porte d'entrée d'un parc, divers exemples de barrières. La signification propre du mot *barrière* est un assemblage de pièces de bois servant à fermer un passage. En certains cantons d'Allemagne et d'Angleterre, où l'on paye sur les routes, de distance en distance, un droit de barrière destiné à l'entretien des chaussées, ce genre de fermeture diffère quant à l'exécution, et prend parfois des formes architecturales. Ici, comme il ne s'agit que de simples fermetures de jardins, ou d'enclos, la forme rustique suffit, pourvu qu'elle soit accompagnée d'une certaine symétrie. Les modèles que nous en donnons sont d'une exécution facile.

Quant à la porte d'entrée de parc, les ornements y sont distribués avec intelligence et une certaine sobriété. L'élégance et la précision de l'ordre dorique règnent dans son architecture, encadrent et font ressortir les bas-reliefs du tympan.

Dans la planche 15, nous avons un exemple de ces constructions en briques, telles qu'on en exécute en Toscane. L'emploi de la brique remonte à une haute antiquité. Les Romains, les Égyptiens, les Hébreux, en faisaient un fréquent usage : ils se servirent donc de briques comme de pierres, et de bitume comme de ciment. Chez nous, depuis le seizième siècle, l'emploi de la brique est devenu peu commun : peut-être faut-il le regretter, surtout en voyant le parti qu'en savaient tirer les Toscans dans leurs constructions. Tout en les disposant le plus ordinairement par assises horizontales, ils en forment des dessins variés dans les parements des murailles, et en obtiennent des effets que ne peut jamais produire la pierre. Notre planche fournit plusieurs exemples empruntés à différents systèmes.

Le puits de la planche 16 est remarquable par son élégante simplicité : c'est bien le genre qui convient au service d'une exploitation rurale.

La chaumière de la planche 17, placée au centre d'une feuillée, remplit également toutes les conditions d'un édicule de ce genre. Au-dessous est figuré le plan avec le détail de son modeste intérieur. On remarque l'élé-

gant assemblage des courbes qui composent le banc de bois en grume, destiné à l'une des pelouses ou des salles de verdure d'un jardin d'agrément.

Planche 18. — Celle-ci donne le prospect, les plans, la coupe et l'élévation d'un colombier ayant pour base un logement de garde, le tout situé au milieu d'un parc. L'ensemble est d'une composition facile. Entre les deux chambres qui forment l'aile droite et l'aile gauche est l'escalier qui conduit au colombier, pièce principale de l'édifice. Au-devant, comme les détails en sont donnés dans le plan, est pratiquée dans la partie centrale du soubassement une petite fontaine dont l'eau se déverse dans un bassin elliptique pouvant servir d'abreuvoir.

Planche 19. — Vacherie, écurie et grange, avec le plan, l'élévation et le détail des diverses parties de cet indispensable accessoire d'une maison d'exploitation. On remarquera le balcon de service qui règne sur toute la longueur de la façade, et qui rompt agréablement son uniformité.

La maison de fermier de la planche 20 rappelle avantageusement les jolis chalets de la Suisse. Son revêtement en planches peut imiter les constructions helvétiennes; ses pilastres rustiques qui supportent le toit en saillie, et ses jolies galeries à jour, produisent un très-gracieux effet. Sa distribution intérieure est heureuse et aussi complète que possible, ainsi que l'indiquent la coupe et les deux plans joints.

Planche 21. — Voici deux charmants modèles de kiosques pour la décoration de jardins de plaisance : l'un, simple et tout à fait rustique; l'autre, d'une ornementation savante, et qui fait quelque peu oublier l'origine mauresque de ce genre d'édicules.

Planches 22, 23, 24. — Nous finissons ce volume par la Maison de maître avec son parc et ses dépendances. Elle est entre cour et jardin. (Voir sa disposition et les curieux détails du jardin sur le plan général de la planche 24.) Le principal édifice n'a rien de trop fastueux; il se compose d'un seul étage au-dessus d'un soubassement assez élevé : un perron à double rampe conduit au rez-de-chaussée, qui se compose d'un vestibule; à droite, l'escalier principal; à gauche, un cabinet de travail; un couloir, avec dégagement sur toute la longueur, partage en deux parties égales la profondeur de la maison; au delà, à droite, la salle à manger; à gauche, une salle de billard; au centre, un salon s'arrondissant sur le jardin, où il prend tous ses jours. Le premier est pour l'appartement de Monsieur et de Madame, pour la bibliothèque et divers accessoires. Quant aux chambres d'amis, elles sont rejetées dans deux pavillons détachés, à droite et à gauche du corps de logis, et auxquels conduit une double tonnelle du plus agréable effet. Le luxe des treillages, qui a été porté si loin chez nous dès le dix-septième siècle, n'y était pas encore introduit au seizième siècle. Le goût se propagea des galeries couvertes de lierre, de pampres et d'autres plantes rampantes. On fit avec les membrures du treillage, taillées, pliées et ligaturées, de véritables morceaux d'architecture chargés des plus gracieux ornements. On fit des tonnelles, des galeries, des berceaux : on en disposa des niches pour les statues; elles devinrent l'ornement ordinaire des fontaines. Les bosquets de Versailles et de Marly nous offrent encore des chefs-d'œuvre en ce genre; mais la dépense à laquelle entraînaient la construction et l'entretien de ces treillages les a fait abandonner : du moins les réserve-t-on aujourd'hui pour de plus modestes usages. Celle que nous donnons ici est de bon goût et nécessite peu de frais.

RESTAURATION DU CHATEAU DE BLOIS.

Le château de Blois est, comme chacun sait, un des édifices les plus intéressants de France. Il est à la fois un produit exquis de l'art architectural et un document précieux de son histoire. Il est situé à l'ouest de la ville, sur une croupe de coteaux qui bordent la Loire, et qui s'abaissent un instant pour laisser pénétrer Blois dans les plaines de la Beauce. Son plan, conçu pièce à pièce et dans des âges successifs, est bizarrement irrégulier, mais la cour intérieure a la forme générale d'un carré dont les faces sont tournées à peu près vers les points cardinaux. Au coin du nord-est s'élève la vaste salle où se tinrent les États de 1588, grande salle de l'ancien château féodal, qui date du treizième siècle. C'est la partie la plus ancienne du monument, avec deux tours, celle de Foix, au sud, couronnée par Catherine de Médicis, qui en avait fait son observatoire, et celle de Château-Regnault, au nord, que la tradition a décorée du nom de tour des *Oubliettes*. Au sud subsistent encore quelques restes des constructions des ducs d'Orléans, élevées au milieu du quinzième siècle, et la chapelle de Saint-Calais, due à Louis XII. Le même prince fit édifier encore, dans les dernières années du même siècle, l'aile droite du monument, qui en forme la façade principale, et la partie à vrai dire la plus précieuse. Ce corps de bâtiment, d'un style encore indécis, placé entre le gothique qui expire et la renaissance qui va éclater, plus près de celle-ci toutefois, allie à une exquise élégance une fermeté de contours, une sorte de noblesse dans la physionomie, qu'on ne retrouve plus à un égal degré, à notre sens, dans l'aile du nord, que nous a donnée François Ier.

Pour terminer enfin cet ensemble de monuments, la cour est fermée, à l'ouest, par une aile que François Mansard exécuta en 1635 pour Gaston, duc d'Orléans.

Ce château magnifique n'était pas achevé quand commença pour lui ce martyre de deux siècles, pendant lesquels tout le monde à l'envi s'est épuisé à le ravager. Vers 1660, Louis XIV, qui n'était pas démolisseur pourtant, le dépouillait pour orner ses maisons royales. Les gouverneurs dédaignaient de l'habiter, et l'un d'eux toutefois, M. de Marigny, voulait bien voler les charpentes des planchers de Gaston pour construire son château de Ménars. Pour la république, on connaît ses goûts en fait d'art, elle commença par dévaster le château, puis elle en fit une caserne; conduite habile sous une apparence stupide, et qui vouait cet édifice à cinquante ans de dévastations nouvelles. La haine la servait bien. On s'est occupé enfin, dans ces dernières années, de soustraire le château de Blois à une destruction complète et imminente, « aux déplorables mutilations qu'il a subies pendant trop longtemps, » suivant les paroles d'un ministre, et une loi du 22 juin 1845 a accordé pour la restauration une somme de 438,000 fr., à laquelle la ville de Blois en ajoute 43,000. Mais c'est seulement à l'aile de François Ier qu'est destiné ce crédit, et c'est cette partie de l'édifice qu'il s'agit de restaurer seule aujourd'hui. Nous approuvons cette préférence : c'est celle, en effet, qui a le plus souffert. Mais pourquoi préférer? Pourquoi ne pas rendre tout entier aux arts un édifice qui a pour eux tant d'importance? Le ministre de l'intérieur en gémit et le laisse bien voir; les chambres s'en plaignent; ministres et chambres sont impuissants, et en voici la raison : la ville de Blois a bien la propriété de son château, mais M. le ministre de la guerre en a l'usufruit; il le garde. Il lui plaît que ses soldats fassent de la gymnastique dans la salle des Etats, il lui plaît qu'ils dégradent ce monument magnifique avec ce luxe de bonne volonté d'hommes ignorants et désœuvrés. Qui peut y trouver à redire? Si dans quelque temps, plus tôt ou plus tard, il n'a plus besoin de ravager un château royal, on fait espérer qu'il le rendra, pourvu qu'il soit bien disposé. Voilà qui est convenu. Tout cela a été dit sérieusement; pour nous, il faut bien avouer que nous n'y comprenons rien; nous ne comprenons pas ces gens qui se taillent dans l'ombre des droits suspects contre le droit unique et suprême, l'intérêt du pays et la bonne administration de sa fortune. Ce château, avant d'appartenir au ministère de la guerre, n'appartient-il pas à la France? Espérons qu'il lui sera bientôt rendu, et que les efforts intelligents de l'administration, en ce qui touche la conservation et la restauration de nos monuments historiques, ne seront point perdus, et finiront par soustraire un des plus considérables à un contact qui tôt ou tard consommerait sa ruine. Veut-on savoir ce que l'*occupation* militaire du château de Blois aura coûté, et comprendre la vivacité de nos reproches? Il y avait devant la façade de l'aile de François Ier une colonnade surmontée d'une terrasse; le génie militaire l'a abattue, ou on l'a abattue pour lui. Il y avait devant le bâtiment de Gaston une terrasse circulaire supportée par un péristyle; le génie militaire l'a abattue. Le génie militaire a bouleversé le portique de la galerie construite par les ducs d'Orléans, il a raccourci la

chapelle de Saint-Calais de Louis XII, et il a mis trois étages dans ce qu'il en a laissé. Il a enlevé du corps de logis de François Ier une cheminée qui a semblé assez précieuse pour être transportée à Fontainebleau. Il ne s'est pas contenté de détruire, il a construit; c'était le coup de grâce pour le pauvre monument. Il a surélevé les constructions des ducs d'Orléans, il a placé un escalier ridicule dans la cage bâtie par Mansard. Nous en passons, car on ne peut tout dire. On sait tout ce que l'archéologie et les beaux-arts doivent aux *nécessités* du service. Nous n'accusons pas ceux qui ont commis ces dégâts, tout en le regrettant, dit-on, mais nous accusons hautement les chefs, qui doivent s'élever au-dessus d'un service spécial, et dont l'indifférence les a mis dans la triste obligation de les commettre.

Quoi qu'il en soit, et c'est déjà beaucoup d'obtenu, on vient de rendre aux constructions de François Ier une partie de leur antique éclat. On en veut faire un musée. Ce que la ville mettra dans ce musée, nous ne saurions le dire; mais qu'il nous suffise qu'on n'en puisse plus faire une caserne.

Quant aux travaux dont les amis des arts ont obtenu enfin l'accomplissement si tardif, il était impossible de les confier à un architecte plus capable de les mener à bien. M. Duban a conquis, de l'aveu de tous, une position si éminente parmi les maîtres de ce temps, qu'il y aurait puérilité à faire son éloge. Avec quelle persévérante patience, avec quelle science ingénieuse il a retrouvé, à l'aide des moindres indices et sous les voiles les plus épais, les détails de l'ancienne ornementation; avec quelle science ingénieuse, avec quel tact exquis il s'est approprié la pensée des architectes primitifs pour recréer ce que tant de causes avaient fait disparaître, chacun le devine. Ces travaux si arides, où l'imagination, sans cesse enchaînée, est obligée d'obéir à une inspiration placée en dehors de l'artiste, ces embellissements dont la gloire, par une marche rétroactive, retourne en grande partie aux premiers créateurs, et dont le public n'apprécie pas assez les difficultés, ont été poursuivis avec un respect si religieux du passé, et un soin si louable de laisser au monument toute son authenticité, que l'architecte ne s'est pas même cru le droit d'achever les détails qui avaient été laissés par ses devanciers à l'état d'ébauche. Replacer l'aile de François Ier dans l'état où l'avaient amené les artistes du seizième siècle, tel était son but; il ne l'a pas dépassé d'une ligne, nous verrons même qu'il ne l'a pas tout à fait atteint, et l'on peut lui rendre ce témoignage, qu'il a parfaitement exécuté le programme qu'une commission parlementaire exprimait ainsi : « Il ne sera pas donné un coup de ciseau ni de pinceau qui » ne soit autorisé par des indices positifs et incontestables. »

Nous devons, on le conçoit, nous borner à un très-petit nombre d'indications à l'égard de ces restaurations; il n'y a là aucun travail d'ensemble, mais des détails infinis que nous ne pourrions considérer un à un, et qui se prêtent mal à un examen écrit; un chiffre achevé, un symbole refait, quelque enroulement, quelque feuillage rongé par le temps, brisé par les hommes et repris par une main soigneuse; besogne ingrate, comme nous dirions, qui exige tant de science et tant de soin, et qui paye si peu celui qui l'entreprend. La façade de la cour était d'ailleurs fort dégradée, bâtie avec une pierre tendre que nous croyons être celle de Bourée, qui se réduit en poussière et se creuse; elle a donné lieu à des reprises en sous-œuvre nombreuses et difficiles. M. Duban n'a pas rétabli la colonnade qui régnait devant cette façade des deux côtés de l'escalier, et contenait une terrasse à la hauteur du premier étage; il a peut-être obéi en cela à des considérations plus impérieuses que son propre goût; nous sommes toutefois disposé à le regretter; outre que cette colonnade devait produire un effet non sans grandeur, elle était dans le plan primitif, et comme telle méritait peut-être d'être rendue à l'ensemble. Les cheminées qui dominent le toit de ce côté sont neuves et de la composition de M. Duban, elles sont exquises et si bien en harmonie avec le reste de l'édifice, qu'on ne peut connaître que par la couleur plus blanche de la pierre la date de leur construction. Nous aurions voulu,—ceci s'adresse aux mains qui ont exécuté et non à la tête qui a conçu,—nous aurions voulu plus de légèreté, de finesse et de pureté dans le travail de la galerie à jour qui couronne l'entablement, des salamandres qui ornent et meublent les trumeaux des fenêtres, et dans les balustrades de l'escalier élevé, comme on sait, en avant-corps. Les arabesques et les panneaux qui ornent les pilastres de cet escalier sont, au contraire, irréprochables et méritent tous nos éloges; les chiffres, les symboles et les lettres placés à l'intérieur sont également bien traités.

Le cabinet de Henri III a été restauré avec beaucoup d'art; les peintures en grisaille qui le décorent, son plafond en bois parfaitement remis à neuf, et les chimères allégoriques qui remplissent ses caissons aussi en grisaille sans or et sans couleur éclatante, lui donnent un aspect grave et même triste qui convient bien aux souvenirs qu'il rappelle. Toute cette décoration est excellente autant pour la composition que pour la main-d'œuvre, et l'on a même assez retrouvé sous le badigeon des ornements primitifs pour qu'on puisse être sûr de voir ce cabinet dans l'état où il était sous le prince dont il porte le nom.

Les autres salles, comme il convient, sont plus brillantes et sourient davantage au regard; les poutres apparentes sont couvertes de dessins du meilleur goût. Celle des Gardes est sévère encore, mais déjà riche, et c'est dans la salle du Bal que toute la magnificence de l'ornementation, toute la puissance des couleurs, toute la richesse des arabesques d'or éclatent et éblouissent. C'est la peinture, du reste, qui constitue presque toute cette restauration intérieure. La cheminée dont nous avons parlé plus haut, déjà installée à Fontainebleau, n'a pu être rapportée ici; et les sculptures excellentes qu'on rencontre çà et là dans ces vastes appartements n'ont demandé que des réparations de peu d'importance, toutes exécutées avec beaucoup de goût, d'entente du style et de savoir.

La façade septentrionale, qui donne sur la place des Jésuites, anciens jardins bas du château, moins dégradée par le temps que l'autre façade, mais plus chargée peut-être de maçonneries parasites, a repris toute la valeur que tant de dégradations lui avaient fait perdre. Elle est aujourd'hui du plus riant et du plus pittoresque effet. Toute cette partie a bien changé d'aspect : les talus qui encombraient le bas de l'édifice ont disparu, et à leur place un escalier monumental l'accompagne bien de ses deux rampes grandioses, dont l'une monte vers l'occident, pour donner accès aux allées, et l'autre, gravissant à l'orient, conduit à l'entrée du château dans l'aile de Louis XII. Les tourelles dégagées de ces massives constructions dont on les avait coiffées, et suspendues avec grâce aux flancs de l'édifice, ont retrouvé toute leur élégance et toute leur légèreté; la dernière seule reste encore surmontée d'un petit oratoire de date ancienne, et qui ne fait pas mal, après tout. Une gigantesque salamandre, sculptée au milieu de cette façade, rehaussée de bleu et d'or, fait centre, arrête le regard, met dans cet ensemble irrégulier chaque chose à sa place, et produit un effet bizarre mais gracieux. Elle se marie merveilleusement pour le ton et pour le coup d'œil général avec les loges ornées de médaillons en or qui contiennent des chiffres sur fonds coloriés, et qui sont séparés entre eux par des teintes plates bleues, rouges ou vertes, du plus beau ton qu'on puisse voir (il faut excepter la loge du cabinet de Henri III, qui est en grisaille). Tout ce dessin est grand, élégant et simple; l'impression qu'on en reçoit, excellente. Les sculptures qui étoffent et réchauffent toutes les façades, sont parfaitement traitées, surtout celles de la partie orientale; les gargouilles du toit sont presque neuves et très-bien exécutées; la galerie couverte a demandé des remaniages importants, et les ornements à jour des balcons des deux tourelles nous paraissent irréprochables. Nous avons regretté de ne pouvoir pas examiner de plus près les six petits bas-reliefs qui décorent la base des tourelles au-dessus des culs-de-lampe, et représentent six travaux d'Hercule. Les trois premiers, ceux de la première tourelle, étaient à peu près intacts et ont pu être facilement restaurés; nous savions déjà qu'ils étaient d'une fort bonne exécution; ils ont été retouchés avec beaucoup de soin et beaucoup de bonheur; mais nous croyons qu'il ne restait aucune trace des trois autres bas-reliefs, et qu'on a dû placer dans les panneaux des compositions toutes nouvelles. On ne peut assez louer l'adresse rare avec laquelle cette tâche a été remplie. Pour qui n'est pas averti, il est impossible de s'apercevoir du raccord, tant l'auteur a reproduit dans son style et dans son exécution la manière, les qualités de ses modèles.

Nous avons parcouru trop rapidement sans doute cet édifice précieux à tant de titres, mais nous en avons dit assez, il nous semble, pour faire apprécier l'importance des travaux qui y ont été exécutés. Ils accroîtront encore parmi les hommes de l'art, nous en sommes sûr, la réputation de leur auteur. On comprendra à la fin qu'il faut achever ce qu'on a commencé, et que le château de Blois a souffert assez d'injures. Plaise à Dieu que cela arrive assez tôt pour qu'on puisse confier la fin de la tâche à celui qui en a si bien accompli le commencement.

A PROPOS DE CHAILLOT
ET DE SON NOM.

On annonce que les habitants de l'ancien village de Chaillot, devenu depuis un faubourg de Paris, réclament auprès de l'autorité municipale pour obtenir le changement de nom de leur grande rue, qui deviendrait la rue Guilleminot ou la rue Drouot. On attribue cette demande à des motifs qui nous paraissent bizarres jusqu'à l'incroyable. Les Chaillotins voudraient effacer avec le nom de leur faubourg jusqu'aux dernières traces de leur ancienne indépendance, afin de devenir Parisiens tout à fait. C'est une grande vanité de croire qu'un arrêté municipal soit de force à changer les habitudes d'une population. Qu'on écrive ce qu'on voudra au coin d'une rue, les anciens noms n'en resteront pas moins dans la mémoire et dans l'esprit, et les habitants de ce quartier resteront, malgré la plaque, pendant plusieurs générations encore, des Chaillotins de Chaillot. La constituante et les assemblées révolutionnaires ont perdu leur temps à une tentative bien autrement grave, et depuis plus de cinquante ans qu'on a voulu substituer des étiquettes à des noms dans l'appellation des divisions territoriales, les Normands sont encore les Normands, les Picards des Picards, les Bourguignons des Bourguignons; et l'on voit reparaître encore jusque dans les documents officiels ces noms de Normandie, de Bretagne ou de Flandre, qui expriment quelque chose, tandis que les autres n'expriment rien.

C'est une mauvaise chose aussi de changer sans nécessité, d'interrompre les souvenirs et de bouleverser les traditions; les noms sont comme le baptême humain des choses, et ce sacrement-là ne se reçoit qu'une fois. Nous sommes depuis soixante ans bien assez dépaysés au milieu de notre propre pays, nous n'avons que trop de moyens d'oublier les traces que nos pères ont laissées sur le sol; et si des esprits intelligents n'avaient pas arrêté les tendances bourgeoises d'une certaine classe, les édifices auraient disparu avec les institutions, et nous aurions enfin le bonheur inexprimable d'être dans des meubles neufs et à la mode comme un marchand enrichi. Nous avons assez perdu, conservons au moins les noms. Les petites choses ont plus d'importance qu'on ne l'imagine sur notre vie privée, qui est petite après tout; et nous nous opposerons toujours à cet esprit inquiet et inintelligent de changement. Laissez à Chaillot son nom, au risque de rester Chaillotins; il vaut mieux être des Chaillotins raisonnables que de devenir des Parisiens ridicules.

NOTICE

Sur les accroissements et embellissements successifs de Paris, et indication de quelques travaux propres à augmenter la beauté de cette ville; par M. J.-N. Bidault, membre de la Société libre des Beaux-Arts. Brochure in-8° de 29 pages.

Le mémoire de M. Bidault est beaucoup plus historique que spéculatif. L'auteur expose dans quelques pages rapides, claires, et où les faits sont habilement condensés, l'histoire en quelque façon topographique et architecturale de Paris. Les renseignements sont abondants, recueillis avec soin, rassemblés avec intelligence; mais, comme on le pense bien, les indications sont fort sommaires. Ce serait là le sujet d'un gros livre, et très-intéressant selon nous. Il serait difficile sans doute de mettre l'ordre dans ce chaos, d'introduire l'unité dans un sujet composé d'un si grand nombre de sujets divers; mais à quoi servirait le talent, si toutes les tâches étaient faciles? Quoi qu'il en soit, le résumé de M. Bidault montre assez que le passé ne mérite pas toujours les reproches qu'on lui fait. Presque toutes les administrations qui se sont succédé dans Paris ont apporté un soin égal à l'embellir, et les travaux nombreux dont cette ville est aujourd'hui le théâtre, et dont notre temps est si fier, n'ont aucun droit à faire oublier les travaux et les améliorations des grands règnes.

M. Bidault a été fort bref sur les projets dont l'exécution lui paraît désirable dans l'intérêt de la capitale. Nous aurions été heureux, en ce qui nous concerne, qu'il insistât un peu plus sur ce sujet, qu'il vît les choses moins en bloc, et qu'il nous apportât le tribut de son expérience et de réflexions plus mûres à l'égard de quelques-uns de ces détails sans nombre d'aménagement, pour ainsi dire, et d'administration dont se préoccupent tous les hommes qui veulent faire, autant que possible, de Paris, une ville à la fois belle et commode. Ses vues, du reste, sont raisonnables et méritent considération. Nous croyons devoir les donner ici en les analysant un peu; ce sont :

1° La continuation du percement de grandes rues devant les portes des principaux monuments;

2° L'isolement de tous les monuments publics, églises, hôpitaux, théâtres, casernes, prisons, etc.;

3° La formation de places régulières et aussi spacieuses que possible aux grands carrefours, où l'on pourrait ériger des statues aux grands rois et aux grands hommes;

4° L'établissement d'une promenade au centre de l'espace compris entre la place Royale, le Palais-Royal, les quais et les boulevards; promenade demandée depuis longtemps en faveur des enfants, des vieillards et des infirmes de ce quartier populeux;

5° L'élévation d'une galerie transversale sur le Carrousel; son rez-de-chaussée servirait habituellement de promenade, et tous les cinq ans de salle pour l'exposition de l'industrie; son étage supérieur recevrait la Bibliothèque royale;

6° L'édification, au centre de chaque arrondissement, d'une mairie monumentale précédée d'une place pour les rassemblements de la garde nationale, isolée, et pourvue de tous les locaux nécessaires à sa destination;

7° La fondation, dans les parties élevées et encore libres de l'espace compris entre les deux enceintes, de vastes hospices pour recevoir les infirmes incurables et les vieillards des deux sexes.

JURISPRUDENCE.

Le locataire d'une boutique dépendant d'une maison retranchée pour cause d'utilité publique, qui a reçu de l'autorité municipale, en vertu de la loi du 3 mai 1841, une indemnité pour éviction totale ou partielle, peu importe, n'en conserve pas moins le droit de demander contre le propriétaire, auquel il a été aussi alloué une indemnité en cette qualité, l'option ouverte par l'article 1722 du Code civil, à savoir de conserver une boutique dans la partie non atteinte par l'expropriation, si le propriétaire se décide à réédifier, ou la résiliation de son bail. Le règlement d'indemnité opéré entre la commune et le locataire ne peut être opposé à ce dernier par le propriétaire pour en induire que l'article 1722 n'est pas applicable, que le locataire est entièrement désintéressé. Ce règlement est à l'égard du propriétaire, *res inter alios acta.*

Ainsi jugé au rapport de M. le conseiller Troplong, et sur les conclusions conformes de M. l'avocat général de Boissieux; plaidant Me Nachet. (Rejet du pourvoi du sieur Frémont.)

— La promesse de vente unilatérale est valable.

La promesse de vente doit être acceptée par celui auquel elle a été faite : ce dernier ne peut substituer un tiers pour l'obligation des obligations qu'il a prises envers le promettant, sans le consentement de celui-ci. (4e chambre, présidence de M. Grandet. — Audience du 2 juillet.)

Le directeur-gérant : A. Grim.

Paris. — Imprimerie Dondey Dupré, rue Saint-Louis, 46, au Marais.

FONDÉ
et
rédigé par une
Société d'Architectes
attachés
aux
travaux publics
et
à la grande voirie



PUBLICATION
périodique
formant par année
six volumes
avec texte.

POUR LA FRANCE :
Un an. 25 fr.
6 mois 13
Chaque volume, 5 fr

RECUEIL DE MAISONS DE VILLE ET DE CAMPAGNE, ÉDIFICES PUBLICS, ETC.

SOMMAIRE.

TEXTE.

PLANCHES.

(ARCHITECTURE CONTEMPORAINE.)

ARCHITECTURE CONTEMPORAINE.

PLANCHES 25 ET 26.

ÉLÉVATION, PLAN ET DÉTAILS D'UNE MAISON EXÉCUTÉE A PARIS, RUE DE LA CHAUSSÉE-D'ANTIN, 45.

Nous avons reproduit la façade de cette maison pour initier nos abonnés à la fantaisie souvent charmante qui a guidé plusieurs de nos architectes modernes dans leurs compositions. Cependant, dans les arts, et surtout dans l'architecture, l'imagination ne saurait jamais, sans danger, être le seul guide de la raison ; aussi, doit-on engager les artistes à se méfier de ces productions un peu fantasques, et à chercher dans l'étude sévère des monuments des temps qui nous ont précédés, les connaissances sérieuses, indispensables pour asseoir leur jugement.

Toutefois, on doit remarquer dans la maison qui nous occupe, et dans l'arrangement de son plan au premier étage, des dispositions où la fantaisie et la symétrie sont combinées de la façon la plus heureuse.

PLANCHE 27.

MAIRIE POUR UNE PETITE COMMUNE

Au moyen-âge, cet édifice n'existait que dans les villes importantes; c'était le monument de l'affranchissement des communes ; alors elle renfermait de grandes salles pour les assemblées des notables, et le signe distinctif de son importance était le beffroi élevé qui semblait veiller sur la cité. Dans la transformation que subit la société à partir du XVIe siècle, la maison commune commença à s'élever dans les villes d'une importance secondaire, et, abandonnant l'élément guerrier des siècles précédents, elle s'associa l'idée commerciale ; on l'installa au-dessus des halles. Le rez-de-chaussée, formé de poteaux en pierre ou en bois, servait de marché, on y plaçait le dépôt des poids publics, et un perron souvent majestueux donnait accès au vestibule de la maison commune.

De nos jours, une hygiène et des connaissances plus étendues, ont fait abandonner ce système, même dans les localités de la moindre importance; on a réuni à la mairie toutes les institutions qui en étaient le développement naturel; les justices de paix, les corps de garde, les écoles communales, les établissements de bienfaisance, les dépôts de pompes à incendie, ont dû nécessairement s'agglomérer autour de l'institution centrale, suivant le plus ou moins de développement que les localités permettaient de donner aux bâtiments.

Dans les planches qui nous occupent, et qui donnent toutes les dispositions d'une mairie pour une petite commune, l'artiste a placé au rez-de-chaussée la justice de paix et le corps de garde, et au point central la salle du tribunal, autour de laquelle se développent les bureaux et les dépendances ; au premier étage se trouve la mairie, les salles d'assemblées et celle des mariages.

La disposition des bâtiments offre une grande variété de masses rentrantes et saillantes, unie à une symétrie remarquable. La façade principale a reçu une décoration qui annonce bien au public l'entrée du monument; et suivant un usage généralement adopté de nos jours, elle a été surmontée d'une horloge à large cadran, qui couronne heureusement la composition.

PLANCHES 30 ET 31.

MAISON POUR DEUX ARTISTES (PEINTRE ET SCULPTEUR).

Il n'est pas rare de voir ces artistes, dont la vie se passe à produire des œuvres qui doivent enrichir nos palais et nos demeures, et contribuer aux plaisirs que chacun recherche, obligés d'aller abriter leur talent sous les combles des maisons les plus élevées pour y trouver un jour pur, si l'on est obligé d'habiter les quartiers les plus reculés, où la spéculation n'a pas encore eu intérêt à transformer en un brillant magasin le rez-de-chaussée qui leur sert d'atelier. Ce n'est pas sans plaisir que nous voyons dans un quartier voisin des plus belles rues de Paris s'élever une maison uniquement destinée à des artistes. Nous voyons là une tendance heureuse des constructeurs.

Il n'y a que des éloges à donner aux dispositions de la maison qui nous occupe ; chacun des deux artistes a son entrée particulière : au rez-de-

chaussée, l'atelier et l'habitation du sculpteur; au premier étage, la partie destinée au peintre; la hauteur des pièces principales a permis de disposer dans chacun des logements, des entresols qui rendent l'habitation commode et étendue.

La façade annonce parfaitement les dispositions que nous venons de mentionner; le corps central accuse franchement l'emplacement des ateliers, tandis que les parties latérales indiquent les dispositions particulières qui enveloppent la pièce principale. La sculpture et l'ornementation sont venues enrichir ces dispositions heureuses, et contribuent à faire de cette maison une des plus convenables de son espèce.

—

PLANCHES 32, 33, 34 ET 35.

CES QUATRE PLANCHES OFFRENT LES ÉLÉVATIONS ET LES PLANS DE DEUX MAISONS CONTIGUES, SITUÉES RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES.

La première contient au rez-de-chaussée deux boutiques séparées par la porte charretière des Messageries; la seconde renferme de vastes magasins avec retour sur la rue voisine, et toutes deux ont des jours sur la cour des Messageries; leurs étages supérieurs sont distribués en appartements de location. On doit donner des éloges à la distribution spacieuse et commode du terrain, ainsi qu'à la disposition élégante des façades, où l'artiste a profité très habilement des lignes fort simples de la construction, pour ajuster les parties en raccord de deux maisons entièrement séparées. Le passage charretier des Messageries ne mérite que des éloges par l'harmonie de ses proportions.

PLANCHE 36.

FAÇADE DU THÉATRE HISTORIQUE.

Nous donnerons dans le prochain volume, avec le plan et la coupe de ce théâtre, l'explication de la planche 36.

DES FONDATIONS EN MAUVAIS TERRAINS

ET DES MOYENS D'AFFRANCHIR LES CONSTRUCTIONS DES INFILTRATIONS SOUTERRAINES.

—

Nous sommes heureux d'avoir à signaler à l'attention de nos lecteurs une innovation d'un haut intérêt, dont l'importance toute pratique ne peut manquer d'être appréciée à sa valeur par les architectes.

On sait combien il est difficile d'obtenir dans les bas quartiers de la capitale des fouilles d'une profondeur suffisante pour l'établissement des étages souterrains; les eaux les envahissent bientôt; soit qu'elles s'accumulent par le fait des infiltrations de la Seine, soit aussi, comme c'est l'avis d'hommes compétents, qu'elles affluent des plateaux qui avoisinent le bassin de Paris, elles viennent contrarier le constructeur d'abord, et plus tard troubler la jouissance de ceux qui occupent l'édifice.

Pour arriver à dessécher le sol, on est forcé d'avoir recours aux épuisements; mais les épuisements prennent du temps, ils augmentent les dépenses et ne remédient point au mal. Le seul avantage qu'on en retire, c'est la possibilité de continuer les travaux commencés sans être forcé d'attendre pour le faire une saison plus propice. Cependant il ne s'agit pas seulement de jeter les fondements d'une maison, il faut encore rendre cette maison habitable; or, les inondations subites qui viennent à certaines époques de l'année faire irruption dans les caves des quartiers dont nous venons de parler, rendent ces lieux inabordables et y causent souvent des dégâts qu'il est fort difficile de prévenir.

Il y avait quelque chose à faire pour obvier à de si graves inconvénients. Un de nos confrères, M. Delalande, qui fait exécuter en ce moment ci, rue Notre-Dame-des-Victoires, des constructions très-importantes, semble avoir résolu le problème d'une manière victorieuse.

Disons d'abord que l'imagination de l'architecte avait ici pour stimulant la grande loi de la nécessité; le programme demandait deux étages de caves; or, il était résulté d'une sonde préalablement faite par M. Delalande, alors que l'échelle du Pont-Royal marquait 6m 50 au-dessus de l'étiage, qu'on trouvait l'eau à 4m 71 du pavé de la rue, tandis qu'il fallait fouiller jusqu'à 5m30 pour asseoir les constructions; en d'autres termes, que dans ces conditions les caves basses se trouveraient submergées dans une hauteur de 0m 59.

De deux choses l'une: ou il fallait sacrifier un des étages souterrains, ou il fallait trouver un moyen de rendre le sol imperméable. La première de ces alternatives plaçait M. Delalande tout à fait en dehors des conditions du programme; il fallait donc tenter tous les efforts pour réaliser la seconde. Ce dernier parti n'était pas le plus simple, il est vrai, mais il était certainement le plus avantageux.

Voici en quelques lignes un aperçu du procédé employé pour arriver à ce résultat.

La fouille étant faite à la profondeur de 6m 00, une première couche de béton de 0m 25 à 0m 30 d'épaisseur a été jetée en pleine eau et régalée ensuite pour en recevoir deux autres superposées, de chacune 0m 20 d'épaisseur, régalées et pilonnées avec soin, et ce massif d'environ 0m 70 d'épaisseur est devenu le sol artificiel des basses caves. Puis tout au pourtour des constructions ont été établis des murs d'enceinte de même nature, épaisseur de 0m 38 sur une hauteur de 1m 30, c'est-à-dire à 0m 71 au-dessus du niveau des plus hautes eaux du quartier.

Ces murs, édifiés à l'extérieur sur les rues et sur la cour, à l'intérieur du côté des propriétés voisines, à cause de l'existence des murs mitoyens, forment entre eux chacun une *cuvette imperméable* qui enferme l'ensemble des caves, en les isolant du sol réel dans lequel elles sont construites.

Quelques précautions pourtant ont été prises dans le cours de cette opération:

1° Le massif a été établi par zones de 2m 00 de largeur environ, afin d'obtenir une compression et une adhérence plus régulières des divers éléments dont se compose le béton.

2° Pour obtenir des angles d'une solidité parfaite, on a fait aux extrémités des murs des arrachements opérés dans le sens diagonal, et chaque angle, construit en quelque sorte d'un seul bloc, a été relié au reste par des soudures en mortier que facilitaient les plans inclinés des arrachements.

3° Les contre-murs formant l'enceinte ont été isolés de 4 à 5 centimètres des murs principaux de l'édifice; M. Delalande a pensé avec raison que l'adhérence des deux constructions pouvait compromettre la plus faible, et que des tassements, qu'il faut toujours prévoir, viendraient déterminer des déchirements dans ses contre-murs et ruiner ainsi tout son système.

Nous devons ajouter que le procédé employé pour la confection des contre-murs est le même que celui adopté pour celle des murs en pisé. Le blocage se fait entre deux cloisons de planches brutes, qu'on enlève, au bout de trois jours, quand le béton a déjà acquis une certaine dureté.

N'oublions pas de dire que tous les parements, même celui du massif, sont ravalés d'un enduit en mortier de chaux hydraulique, qui vient encore ajouter à l'imperméabilité des constructions.

4° Le béton employé par M. Delalande contient deux parties de cailloux et une partie de mortier de chaux hydraulique. Le mortier a été composé d'une partie de la même chaux et de deux parties de sable de rivière.

Mentionnons, avant de terminer, la machine si ingénieusement conçue qui a servi à confectionner le béton. Elle est, croyons-nous, d'invention nouvelle et mérite d'être signalée à qui de droit. Une boîte en chêne d'environ 1m 00 carré sur 6m 00 de hauteur, voilà pour la forme; quant au mécanisme, il est fort simple: le caillou et le mortier jetés en proportions convenables dans une large ouverture pratiquée sur le dessus de la boîte, roulent et se précipitent sur des plans inclinés, disposés en sens contraires, avec additions de boulons transversaux, et en s'amalgamant dans leur chute, arrivent au fond de la boîte à l'état de béton, et, disons-le, de béton parfaitement fabriqué.

Quant au prix de revient, douze hommes, occupés en même temps au mélange du mortier, peuvent confectionner deux mètres cubes de béton

en trente minutes : cela établit la valeur de la main-d'œuvre à trois francs le mètre environ, prix inférieur à celui de la fabrication à bras d'hommes au moyen de rabots, fabrication qui ne saurait donner des résultats aussi prompts et aussi satisfaisants.

En résumé, le travail de M. Delalande mérite l'examen sérieux des architectes, et il appartenait à cet habile constructeur d'en faire le premier l'application. Nous ne doutons pas qu'il n'ait bientôt de nombreux imitateurs. Cette opération, dont l'efficacité nous paraît ne devoir faire aucun doute, n'est pas en définitive assez dispendieuse pour faire question dans une affaire de quelque importance. Il résulte de calculs exacts. que le prix des constructions n'en peut être avantagé que de vingt francs par mètre, c'est-à-dire que pour un bâtiment ordinaire de 150 à 200 mètres de superficie les frais supplémentaires ne dépasseraient pas trois ou quatre mille francs. Or, si l'on compare cette dépense, relativement minime, aux avantages inappréciables qu'elle doit procurer, il est évident qu'on ne peut hésiter un instant pour se ranger du côté du progrès.

DES JARDINS D'HIVER.

Quelques architectes se préoccupent aujourd'hui de la création de jardins d'hiver, soit comme dépendance et embellissement des demeures opulentes, soit comme lieux de réunions publiques, dans lesquels l'autorité ou des spéculations particulières accumuleraient, pour le bien-être des populations, les plaisirs et les charmes de la belle saison au milieu des rigueurs de la saison mauvaise.

Cette innovation, qui demande encore sans doute bien des études et bien des essais de la part des artistes, nous paraît devoir entrer facilement dans nos habitudes et créera bientôt peut-être un nouveau genre de plaisir tout à fait inconnu pour nous. Tout semble l'appeler aujourd'hui, et c'est pour cela que nous croyons devoir la livrer en peu de mots à l'attention de nos confrères. Elle favorise ce goût du luxe commode et sensuel, bien préféré aujourd'hui au luxe magnifique et gênant d'autrefois ; elle flatte notre désir, si vif dans ce temps-ci, d'étendre notre domaine et notre empire sur la nature, de triompher des lois qui régissent l'univers, et de réduire le monde matériel à l'esclavage, désir qui nous fait trouver plus vives les jouissances qui paraissaient plus impossibles et qui place pour nous dans le bizarre et dans l'inattendu un degré de volupté de plus.

« Albert-le-Grand, » avons-nous lu quelque part, « avait invité à dîner certain comte de Hollande ; pour recevoir dignement ce haut personnage, il fait dresser la table au milieu du jardin, ce qui naturellement étonne beaucoup le comte et les seigneurs qui l'accompagnaient, car on était en plein hiver et plusieurs pieds de neige couvraient le sol du jardin. Mais au moment de se mettre à table, la neige disparaît, une douce chaleur succède aux rigueurs de la froidure, les arbres se parent de leur feuillage et de leurs fleurs, et les oiseaux joyeux font entendre à l'envi leurs chants du printemps. Cette scène se continue aussi longtemps que dure le repas ; mais à l'instant où le dîner se termine, tout l'enchantement s'évanouit et l'hiver reparaît avec ses glaces et son aridité. »

Voilà le premier jardin d'hiver dont nous ayons entendu parler. Il date, comme on voit, du XIIIe siècle. Depuis ce temps, les conditions du problème sont devenues un peu différentes, si différentes même qu'on peut le considérer comme nouveau. Il faut que la magie de la science, provoquée par une imagination féconde et vive, remplace la magie des astrologues.

Jusqu'à présent on n'a guère fait que des serres plus ou moins vastes, plus ou moins séduisantes pour le regard. C'étaient d'abord des caves, de simples abris où l'on enfouissait les arbres exotiques qui ne pouvaient supporter la rigueur de nos climats; là on les tenait en réserve, inutiles, et, pour ainsi dire, inactifs, attendant le moment de remplir le rôle qu'on leur destinait dans nos jardins pendant les chaleurs de l'été. On donna plus tard à ces refuges une construction plus convenable, un domaine plus étendu ; elles renfermèrent des collections rassemblées pour un objet scientifique, des végétaux destinés à n'en pas sortir, et alors on fit quelques concessions à la beauté du coup-d'œil, et il fut possible de pénétrer au milieu de ces plantes magnifiques disposées méthodiquement et selon les indications de science. On y fit des recherches encore plus que des promenades. Or, ce qui constitue ou, pour mieux dire, ce qui constituera le jardin d'hiver, ce sera la plantation des végétaux en pleine terre, ce sera la disposition libre et capricieuse qui convient au jardin, ce sera encore l'admission selon nous possible, à côté des arbustes et des fleurs qui remplissent surtout nos serres d'agrément, des grands végétaux dont la libre allure embellit nos parcs.

On a bien tenté quelques essais timides dans les pays étrangers, embryon à peine de l'idée qu'il s'agit de développer, capables de la suggérer, mais non d'en fournir les modèles. En Russie, la culture sous abri est appliquée à la production des fruits et des légumes dans de vastes hangars couverts qui se contentent d'être utiles et n'ont aucune prétention au luxe et à l'agrément. Dans ce pays, il y a aussi, comme on sait, des *jardins de chambre*, sortes de petits bosquets verdoyants cultivés dans des caisses, en un coin des vastes salons, et qui y répandent, dit-on, un charme inexprimable. En Hollande, on a construit des galeries qui servent de promenades et qui sont remplies de fleurs ; mais dans ces galeries les plantes sont mobiles. En 1845 s'ouvrit à Londres un grand établissement, le Colisée, destiné à des exhibitions de toutes sortes, et auquel on adjoignit un jardin d'hiver (*conservatorie*) rempli de fleurs exotiques ou indigènes pour le plaisir des visiteurs.

Dans le même pays, quelques autres collections de plantes ont été disposées aussi pour la promenade pendant la saison froide, soit dans des habitations privées, soit dans des établissements publics. En France même, et dès 1836, dans un projet général sur des embellissements à faire aux Champs-Élysées, M. Horeau avait proposé la construction de vastes serres. Voici comment il s'exprime dans le Mémoire joint à son projet : « A la suite du pavillon de droite, en montant les Champs-Élysées, se trouve le carré des fleurs. C'est là que serait un marché perpétuel où pourraient être exposées, sans inconvénient et dommage, les plantes les plus rares ; ce qui n'a pas lieu dans les marchés ordinaires, à cause des variations de la température. Ces plantes auraient leur place dans la serre qui longerait le marché. En hiver, cette serre servirait à continuer la vente des fleurs et serait pour les promeneurs une espèce de jardin couvert. On sait combien, à Paris, le goût des fleurs a gagné toutes les classes de la société. »

On le voit, toutes ces tentatives se rapprochent de ce qu'on peut concevoir comme un jardin d'hiver : 1o en ce que, dans ces lieux abrités, les plantes ne sont plus seulement mises en réserve pour être utilisées pendant l'été, mais réunies pour produire l'espèce de plaisir que leur vue fait naître ; 2o en ce qu'il ne s'agit plus seulement de conserver des plantes exotiques non naturalisables dans nos climats, mais de triompher des saisons et de supprimer l'hiver. Elles en diffèrent par l'exiguité de leurs proportions, par la disposition matérielle des *collections*, par la *mobilité* des plantes qu'elles renferment. Un essai plus complet, quoique imparfait encore, a été fait il y a quelques années à Paris ; on sait la vogue qui l'a accueilli. On annonce qu'un nouveau projet est en cours d'exécution dans la ville de Lyon ; il est dû à M. Horeau, et les travaux sont dirigés par M. Georges. Si nous en croyons les indiscrétions auxquelles nous devons nos renseignements, il faut penser beaucoup de bien de ce projet.

La construction des jardins d'hiver doit satisfaire à des conditions de différentes natures : conditions architecturales, conditions botaniques. Nous ne pouvons pas penser à développer ici ces conditions diverses, il doit nous suffire de les indiquer.

Les immenses développements que prend tous les jours l'emploi du fer pour la construction de charpentes, le chauffage à la vapeur, oublié pendant tant de siècles et remis en honneur aujourd'hui, l'abaissement considérable du prix du verre, rendent seuls possibles l'exécution des projets dont nous nous occupons. Il s'agira donc d'abord de rendre les charpentes en fer aussi légères, aussi économiques, aussi invisibles que possible ; il faut que le promeneur puisse se faire illusion, il faut qu'il oublie la cage dans laquelle il est enfermé, il faut qu'il se croie au milieu d'une nature abandonnée à

elle-même, et qu'un effort de mémoire seul lui rappelle le miracle. Ce genre de constructions a fait déjà, on doit l'avouer, de grands pas. Il s'agit ensuite de perfectionner, de régulariser, d'assurer aux meilleures conditions de dépenses l'action des calorifères, qui, dans l'état actuel, laissent tant à désirer sous tous les rapports. Et comme, dans la plupart des cas sans doute, ces jardins merveilleux appartiendront à la spéculation particulière, et devront rapporter revenu, leur disposition fournira un vaste champ aux artistes, pour y rassembler tous les moyens d'attraits, tous les divertissements, tous les jeux, toutes les constructions accessoires destinées à des assemblées, à des exhibitions, propres à attirer la foule sous mille prétextes et à augmenter les produits. C'est là un sujet bien fécond et bien varié d'études pour les imaginations les mieux douées.

Le choix des végétaux réunis dans ces jardins exige encore un goût parfait et de vastes connaissances; il est très vrai que l'abri et l'égalité de la température seront favorables à la végétation au lieu de lui nuire, et que les plantes, par conséquent, se développeront avec toute leur vigueur et toute leur beauté; il est permis d'espérer encore que l'on pourrait échapper aux intermittences de la feuillaison et de la floraison, et avoir dans ces lieux, avec les mêmes végétaux, un printemps et un été éternels; mais il convient de choisir avec art (nous parlons ici surtout des arbres de haute taille qui feront comme le fond des jardins) les plantes dont il est plus facile d'obtenir cette végétation incessante. La variété est aussi nécessaire pour soutenir le succès. Il faut que le spectacle change parfois. Des arbres, des fleurs magnifiques, préparés à grand'peine, dans l'officine mystérieuse d'où sortiront toutes les merveilles destinées aux regards de la foule, viendront tour à tour prendre leur place au milieu de ces massifs, au sein desquels elles paraîtront avoir grandi. Combien ne faut-il pas d'art et d'intelligence des secrets de la nature pour disposer, pour accorder dans l'ensemble tant de coups de théâtre! Il y a plus. Des jardins différents, séparés par des cloisons à peine visibles, et échauffés à des degrés divers, pourront rassembler dans leurs étroites enceintes tous les climats du monde, et le regard étonné admirera la végétation des tropiques se mariant à la flore de nos pays.

Si les Romains, dans leur amour effréné des jouissances, avec leurs habitudes de luxe gigantesque, avaient su employer à la fois le fer et le verre, comme nous l'employons aujourd'hui, nul doute que l'Italie septentrionale et le midi de la Gaule ne se fussent couverts de jardins éternels, dont la description confondrait aujourd'hui notre imagination. Ce luxe, nécessairement coûteux, ne pourra guère s'introduire chez nous dans la vie privée; les fortunes sont trop morcelées, l'économie est trop nécessaire à toutes les familles. Mais, comme nous l'avons dit en commençant, les jardins d'hiver, il nous semble, sont appelés à prospérer sous forme d'établissements publics. Le goût des fleurs est bon à répandre, il peut avoir une influence salutaire sur les mœurs. On ne saurait trop souvent mettre l'homme en contact avec la nature. Nous invitons donc, et pour terminer, nos confrères à porter leur attention sur les différents éléments d'une question pleine d'intérêt et pleine d'avenir

JURISPRUDENCE.

Travaux publics. — Dommages. — Indemnités. — Expertise. — Un conseil de préfecture qui statue sur la fixation du montant des indemnités dues à des particuliers pour dommage causé à leurs propriétés par l'exécution de travaux publics, sans que l'avis de l'expert de ces propriétaires lui ait été remis, commet une violation des règles de la procédure qui doit entraîner l'annulation de son arrêt. — (Conseil d'Etat, séances des 2 et 3 juillet, approbation du 24. M. de Jouvencel, rapporteur; M. Hély-d'Oissel; Me Dumont, avocat).

Mitoyenneté. — Servitude. — Le propriétaire qui a élevé sur une cour une construction portant atteinte aux droits de jour et de vue reconnus exister au profit du propriétaire de la maison voisine sur cette même cour, et mentionnés d'ailleurs dans un ancien titre de 1791 non contesté, a pu être condamné à la démolir, abstraction faite de tous les droits de communauté sur la même cour, dont la justification n'était pas nécessaire de la part du propriétaire de la servitude de jour pour faire résoudre en sa faveur la question d'atteinte portée à l'exercice de cette servitude. Un arrêt qui prononce une telle condamnation ne viole point les articles 688 et 690 du Code civil, au cas où le droit de servitude est contesté, et où s'agissant de servitude discontinue (ce qui n'était pas le cas de l'espèce), elle ne s'appuierait sur aucun titre.

Rapport de M. le conseiller Joubert et sur les conclusions conformes de M. l'avocat-général de Boissieux; plaidant, Me Nouguier. (Rejet du pourvoi des époux Maurin.)

Privilège des entrepreneurs. — Aux termes du décret du 16 pluviôse an II, les fournisseurs de matériaux employés à des travaux publics ont le privilège sur les fonds affectés au paiement de ces travaux.

Cassation d'un jugement du tribunal d'Autun du 22 août 1844, affaire Demonard contre la faillite Legrand.

Cour de cassation, M. le conseiller Collin, rapporteur; conclusions conformes de M. Pascalis, premier avocat-général; plaidant, Me Delachère, avocat.

Travaux. — Malfaçons. — Architectes. — Responsabilité. — En creusant les fondations d'une maison rue Mazagran, le mur de la maison voisine s'écroula, trois locataires furent tués, plusieurs blessés et endommagés dans leurs propriétés. Un procès correctionnel surgit contre l'entrepreneur; des amendes, dommages-intérêts furent prononcés contre le propriétaire, M. de Larnelle, comme responsable, quitte à avoir son recours sur l'entrepreneur. Ce dernier fit faillite, M. de Larnelle satisfit à toutes les condamnations, mais appela en garantie devant la juridiction civile les héritiers de l'architecte, M. Heurteloup, mort depuis l'évènement. — Jugement qui déboute M. de Larnelle, attendu que M. Heurteloup avait été chargé de dresser les plans, et non de diriger les travaux.

Tribunal civil, 2e chambre; plaidant: Mes Quetand et Lacan; audience du 24 juillet.

— Les entrepreneurs sous-traitants qui ont fait avec un entrepreneur-général des marchés à forfait pour une partie de la construction, peuvent exercer l'action directe permise par l'article 1798 du Code civil, contre celui pour le compte de qui les ouvrages ont été faits, jusqu'à concurrence des sommes dont il se trouve débiteur au moment où l'action est intentée.

Cette action leur appartient de leur chef, et non du chef de l'entrepreneur-général; elle peut dès lors être exercé par eux nonobstant la faillite de celui-ci. En effet, ce n'est pas comme créanciers privilégiés du failli, mais comme créanciers directs du propriétaire, qu'ils ont droit de toucher les sommes restant dues par ce dernier (Code civ., art 1798, 1799)

NOUVELLES.

Les peintures de Sainte-Cécile d'Alby sont la première et la plus grande page dont l'Italie ait doté la France. Exécutées de 1515 à 1520, quand vivaient Raphaël et Léonard de Vinci, par les ordres de Louis d'Amboise, elles couvrent une surface de 1,400 mètres carrés. C'est un des plus grands ouvrages de ce genre qui soient au monde, et il est unique en France; aucune perte ne serait aussi regrettable pour les arts. Et cependant chaque jour, à cause du mauvais état des toitures de l'édifice, à cause du mauvais état de ses vitraux, la destruction de ces magnifiques peintures marche à pas de géant.

— On vient d'appliquer en Angleterre à l'ouverture des portes cochères le système connu déjà depuis longtemps en France, et qui permet d'ouvrir les persiennes du dedans de l'appartement. Cette utile application nous paraît devoir être recommandée à nos confrères. Elle éviterait à la fois une attente longue et désagréable pour les personnes qui sollicitent l'entrée, et pour les concierges des dérangements et des déplacements souvent pénibles, surtout dans la mauvaise saison.

Le directeur-gérant: A. Grim.

Paris. — Imprimerie de Appert fils et Vavasseur, passage du Caire, 54

FONDÉ
et
rédigé par une
Société d'Architectes
attachés
aux
travaux publics
et
à la grande voirie.



PUBLICATION
périodique
formant par année
six volumes
avec texte.

POUR LA FRANCE :
Un an...... 25 fr.
6 mois..... 13
Chaque volume, 5 fr.

RECUEIL DE MAISONS DE VILLE ET DE CAMPAGNE, ÉDIFICES PUBLICS, ETC.

SOMMAIRE.

TEXTE.

PLANCHES.

(ARCHITECTURE CONTEMPORAINE.)

ARCHITECTURE CONTEMPORAINE.

PLANCHE 37.

THÉATRE-HISTORIQUE.

Nous avons déjà donné, dans le précédent volume, une planche présentant la façade du Théâtre-Historique. Ayant à disposer d'un vaste terrain, situé dans un des quartiers les plus populeux, les spéculateurs qui entreprirent cette construction voulurent consacrer à des habitations particulières la plus grande partie des façades sur le boulevard et la rue adjacente, et ne laissèrent pour l'entrée du théâtre que l'espace nécessaire à un vaste vestibule. Ce frontispice est sans aucun rapport avec les formes vulgairement adoptées pour ce genre de monument; la disposition de l'hémicycle et du balcon au premier étage, les candélabres qui l'éclairent, les grandes figures qui le surmontent, les décorations peintes qui se déroulent sur les frises et sur la coupole, enfin les trois grandes portières qui y donnent accès, rappellent bien, en les embellissant, les origines du théâtre. C'est bien là, avec tout l'éblouissement de l'art moderne, ces tréteaux élevés au-dessus du public, ces théâtres de bois où nous aimons, dans notre imagination, à faire figurer les successeurs de Thespis, en passant par les acteurs de Plaute et de Térence, pour arriver aux confrères de la Passion, au moyen âge.

PLANCHES 38 ET 39.

MAISON RUE FONTAINE-SAINT-GEORGES, 42.

La planche 38 présente la façade d'une maison particulière, exécutée à Paris, dans ce quartier élégant où il ne semble plus permis de construire ces larges cages carrées qu'y ont élevées nos prédécesseurs. Une cour, fermée d'une grille en fer précède la maison, deux perrons y donnent accès aux deux côtés, et indiquent que deux ménages y doivent trouver place.

L'ensemble est bien assis, les masses heureusement et symétriquement disposées; à la partie centrale, destinée aux grands appartements, sont accolées des dépendances, auxquelles on arrive par les vestibules distribués aux extrémités.

Le style de la renaissance est le critérium où s'est inspiré l'artiste; et, certes, il y a fait une moisson abondante : portes élégantes, fenêtres richement décorées, pilastres et balustres ornés; aux cabinets de toilette, de jolies ouvertures; des couronnements élégants sur les corps principaux, un magnifique cheneau, les lucarnes du comble, le comble lui-même, strié comme une mosaïque, la crête qui le surmonte, tout est charmant; la main habile du sculpteur a couru partout, et partout a laissé des traces de son goût et de son savoir.

Et pourtant, il serait bien difficile d'affirmer que tout cet ensemble constitue une belle œuvre; c'est que cela sent un peu trop son financier enrichi du XVIIIe siècle, qui s'était fait faire un habit tout doré. Il y a là-dessus beaucoup de luxe de répandu; mais en a-t-on conservé quelques restes pour garnir l'intérieur des appartements? Que sont devenues les cheminées dont les tuyaux n'eussent gêné aucun constructeur de la renaissance? Pourquoi les avoir cachés? Il semble que ce n'est point un architecte qui ait mis la main à ces plans. « Cela est œuvre de sculpteur et non de maître en maçonnerie, » disait Baltazar Peruzzi aux Italiens.

On n'en dira certes pas autant de la maison rue Fontaine-Saint-Georges; l'étude des détails indique une main habile, mais qui se laisse aller un peu trop facilement à la fantaisie de la décoration.

PLANCHES 40 ET 41.

MAISON DE CAMPAGNE DANS LE STYLE GOTHIQUE.

Le Châtelet du XVe siècle semble avoir servi de modèle à cette petite construction. Il eût peut-être été plus judicieux de s'inspirer des maisons de ville du XIIIe et du XIVe siècle, qui eussent offert à l'auteur des dispositions d'un à-propos bien remarquable, et beaucoup moins éloigné de nos habitudes, que les arrangements de voûtes et de fenêtres ogivales dont l'auteur a cru devoir enrichir sa composition.

PLANCHES 42 ET 43.

MAISON BOULEVARD BEAUMARCHAIS, 82.

Cette maison est un des plus judicieux exemples de l'élégance et de l'ornementation modeste et gracieuse qui ont concouru à la décoration des

nouvelles constructions de ce boulevard. Le détail de la grande porte indique un goût pur et assez sévère. On doit cependant regretter que le parti pris du corps central de la façade, si bien approprié à la distribution des appartements, dans la plupart de ces constructions, ait été dissimulé ici à l'intérieur, comme l'indique le plan, par suite de l'étroitesse du terrain dont on a pu disposer.

—

PLANCHES 44 ET 45.

FONTAINE D'ANTIN.

Cette fontaine, qui a porté aussi le nom de fontaine Gaillon, rappelle, d'une façon remarquable, les constructions de ce genre que la renaissance a élevées en Italie; mais si élégantes que soient ces fontaines placées en plein air, dans notre pays où le soleil est lent à sécher l'eau qui s'y répand abondamment, on doit peut-être préférer, si ce n'est sur les grandes places publiques, des édicules à l'intérieur desquels l'eau serait distribuée commodément, et où des rigoles, combinées avec la pente du dallage, recevraient ce qui s'en répand inévitablement sur le sol. Il n'existe pas encore, dans Paris, d'établissement de ce genre, mais l'attention publique, déjà éveillée sur cette question, ne tardera sans doute pas à la voir résoudre.

—

PLANCHES 46, 47 ET 48.

CES TROIS PLANCHES PRÉSENTENT LA FAÇADE, LE PLAN ET LES PARTIES PRINCIPALES D'UNE MAISON SITUÉE RUE BLANCHE, 70.

On doit répéter, pour cette composition, ce que l'on a déjà dit pour les planches 42 et 43; quoique dans des données différentes, nous y trouvons la même élégance et la même mesure dans l'ornementation, avec plus de sévérité encore dans l'étude des parties; tout au plus pourrait-on craindre que ces lignes ne paraissent un jour un peu roides quand le temps et la fumée auront noirci les surfaces qu'elles divisent, en leur faisant perdre l'aspect brillant de la pierre neuve; cet inconvénient eût été peut-être avantageusement compensé au moyen de l'application de balcons dont les avantages sont généralement appréciés dans les pièces principales d'un appartement.

PRISONS CELLULAIRES.

—

Nous empruntons au rapport présenté à la chambre des pairs par M. Bérenger (de la Drôme) sur le projet de loi relatif au régime des prisons, les passages suivants qui nous ont paru de nature à intéresser nos lecteurs.

« Quant à la salubrité, la cellule ne laissera rien à désirer. Le conseil des bâtiments civils, mettant à profit l'expérience des hommes de l'art les plus compétents, en a déterminé la capacité : longue de 4 mètres, large de 2 mètres 25 centimètres, haute de 3, elle aura 28 mètres cubes de vide au moins ; dans quelques maisons déjà construites, ce dernier chiffre est même porté jusqu'à 30; à Tours, il est de 35...

» Les précédents projets présentés à la chambre des députés laissaient la construction et l'entretien des prisons départementales aux départements, auxquels une somme annuellement votée aurait été accordée pour cet objet à titre de subvention.

» Le nouveau projet met toutes les dépenses de construction, d'appropriation, les frais d'entretien, de réparation, de garde, d'administration, d'infirmerie, enfin ceux de toute nature, à la charge de l'État.

« Ces dépenses seront considérables, on ne saurait le dissimuler. Il ne s'agit de rien moins, en effet, que de convertir en maisons cellulaires toutes celles de nos prisons qui pourront être appropriées à ce système, et d'en construire de nouvelles à la place de celles qui devront être réformées.

» Leur nombre devra en outre être considérablement augmenté, car on s'accorde à reconnaître qu'une prison ne pourrait être convenablement dirigée et surveillée, ni recevoir d'une manière satisfaisante le bienfait d'un enseignement religieux, élémentaire et professionnel, si elle renferme au delà de 500 détenus. Or, parmi nos vingt et une maisons centrales de force et de correction, cinq seulement ne contiennent pas ce nombre : il s'en trouve parmi les autres, telles que Eysses et Lood, dont la population excède 1,000 condamnés. Clairvaux en renferme au delà de 1,300.

» Au 1er janvier de cette année, le nombre des détenus dans nos maisons centrales était de 14,541 hommes et de 3,934 femmes, en tout 18,475.

» Dans nos prisons départementales ce nombre était, à la même époque, de 19,251 pour les deux sexes.

» Nos bagnes renferment environ 7,000 forçats.

» La population de tous nos lieux de prévention ou de répression atteint ainsi le chiffre de 44,726 détenus. C'est donc environ 45,000 cellules dont la construction ou l'appropriation devient nécessaire.

» On sait à quel prix revient pour nos départements la construction d'un pénitencier dans la forme de la séparation individuelle. Dix-sept prisons d'après ce système sont achevées et occupées ; un grand nombre d'autres le seront incessamment. La dépense moyenne pour chaque prison a été de 2,700 fr. par cellule. A Paris, où la main-d'œuvre est plus chère, où les terrains ont plus de valeur, cette dépense pourra s'élever à 4,000 fr. Enfin, on a calculé qu'elle serait de 3,200 fr. en Afrique. De sorte qu'on peut admettre un terme moyen de 3,000 fr. On voit que si tout était construit à neuf, il en coûterait 135 millions à l'État pour réformer entièrement son système de répression.

» Mais d'après les rapports des architectes du ministère de l'intérieur, dix-sept de nos maisons centrales pourront facilement être appropriées au nouveau régime. Il est à croire qu'il en sera de même d'un certain nombre de nos prisons départementales. Or, comme les dépenses d'appropriation sont d'un tiers moins fortes que celles de construction, il est à croire qu'il y aura sur le chiffre de 135 millions une réduction notable.

» Voilà, Messieurs, un aperçu des sacrifices que la réforme du régime des prisons imposera au pays.

» Mais l'étendue de ces sacrifices ne doit point effrayer. La réforme sera une œuvre longue et patiente ; ce n'est pas en une seule année qu'elle pourra s'opérer. La dépense, étant nécessairement répartie sur un grand nombre d'exercices, en deviendra moins lourde. »

Puisque nous en sommes au rapport de M. Bérenger, qu'on nous permette une courte observation étrangère à la spécialité de nos études. Ce travail, d'ailleurs très-remarquable, contient, à notre sens, une grave erreur que nous voulons relever. L'auteur observe que la mortalité dans les prisons est de 1 sur 13, 17 pour les hommes, 1 sur 14, 94 pour les femmes, quelquefois 1 sur 7 ou sur 6, tandis que dans la vie libre elle n'est que de 1 sur 41. Pour les aliénations mentales, elles sont de 13 sur 1,000 pour les hommes, 36 sur 1,000 pour les femmes condamnées, tandis qu'elle se réduit à 2 sur 1,000 pour les populations libres. Ce n'est pas ainsi, à notre avis, qu'il convient de poser la question. Pour être juste, il faut comparer la mortalité dans les prisons, non-seulement avec la mortalité des classes pauvres, bien plus exposées que les classes aisées, mais avec celles des professions insalubres qui enlèvent avant l'âge tant d'ouvriers honnêtes et condamnés à mort par nécessité. Il n'y aurait pas grand mal que le métier de voleur fût un métier malsain. Et en agissant ainsi, on ne tient pas compte encore de cette vie de débauche et de crapule dans laquelle croupissent ces misérables, de ces angoisses, de ces inquiétudes continuelles dont parle le rapport et qui sans doute n'exciteront pas grand'-pitié, de cet orgueil insensé, de cet égoïsme effréné qui naît d'une lutte constante contre les lois et contre les pouvoirs publics, états qui tous disposent les coupables aux maladies ou à la folie. L'esprit de rapine et de vol, à prendre les chiffres mêmes du rapporteur, fait dans notre pays des progrès effrayants et qui appellent une répression sévère ; et si l'on réfléchit qu'il y a entre l'honnête homme et le scélérat frappé par la loi une série d'indélicatesses et de méfaits qui échappent à l'action pénale, on est épouvanté quand on voit que cette augmentation de la criminalité légale doit correspondre à un bien plus grand accroissement de l'immoralité *permise*, et que la foule nouvelle qui envahit les prisons n'est que la *fleur*, pour ainsi dire, de cette autre foule bien plus nombreuse, qui s'est dépravée tout juste autant qu'il est toléré par la loi. Le rapport du noble pair nous semble parfois trop inspiré par cette funeste philanthropie, qui, par une préoccupation exagérée du bien-être des assassins et des voleurs, déserte la cause des honnêtes gens. Tant de ménagements sont de trop. L'ouvrier honnête, privé quelquefois de pain, avec une famille à nourrir, logé dans un taudis, courbé seize heures par jour sur son métier, enviera bientôt et la nourriture saine, et le pain, meilleur que celui des soldats, et les 35 mètres cubes d'air respirable, et la promenade quotidienne du condamné, et les visites bienveillantes dont il est l'objet. Punir le coupable, empêcher les récidives, telles sont pour nous les questions principales ; le reste est secondaire. Pas de cruauté qui dépasse le but, elle est hideuse ; pas de

faiblesse qui le manque; elle est coupable. « La philanthropie pour les criminels, a dit un homme éminent, M. le baron d'Eckstein, est le dernier degré d'abaissement où puisse arriver un peuple guidé par les sophistes, elle est toujours voisine et compagne de la férocité pour les hommes vertueux, et de la destruction violente des liens de l'ordre social. »

ARC DE TRIOMPHE DE L'ÉTOILE.

C'est après la victoire d'Austerlitz que l'empereur Napoléon, par un décret du 18 février 1806, ordonna l'érection, à l'une des entrées de la ville de Paris, « d'un arc de triomphe en l'honneur des armées françaises. » Il voulut que ce monument fût élevé au centre du rond-point de la barrière de l'Étoile. Par suite de ce décret, un concours fut ouvert; les architectes les plus distingués de l'époque furent appelés à y prendre part, et les différents projets qui en résultèrent donnèrent lieu à une exposition publique. Cependant, aucun de ces projets ne fut choisi, et bientôt les architectes Chalgrin et Raymond furent chargés de faire de nouvelles études.

Le 15 août suivant, la première pierre du monument fut posée, et les travaux commencèrent. Cependant, aucun plan n'était encore arrêté : deux projets, l'un de Chalgrin, l'autre de Raymond, avaient été présentés à l'empereur; ils ne différaient entre eux que par un parti de colonnes corinthiennes, qui étaient *engagées* dans celui de Raymond, et *isolées* dans celui de Chalgrin. Ce dernier l'emporta sur son compétiteur, et son projet, adopté par le ministre et modifié encore par Napoléon, fut enfin admis définitivement, à l'exclusion de tous les autres, et sa mise à exécution fut immédiatement ordonnée.

On était arrivé au 27 mars 1809; trois années s'étaient écoulées depuis le décret impérial. Les constructions étaient à peine sorties de terre; une grande activité allait être imprimée aux travaux, quand un événement d'une haute importance vint offrir à l'architecte les moyens de juger de son œuvre à peine commencée. Il reçut l'ordre d'élever, pour le jour du mariage de Napoléon et de Marie-Louise, et sur les premières assises du soubassement, qui venaient d'être posées, le simulacre en charpente, revêtue de toile peinte, de l'arc de triomphe, avec des trophées et des bas-reliefs analogues à la circonstance. Cette épreuve excellente, à laquelle les architectes devraient toujours, quand ils le peuvent, soumettre leurs projets, vint démontrer à Chalgrin la nécessité d'apporter des modifications à son œuvre, et l'améliora singulièrement.

Cependant, l'architecte n'eut pas le bonheur d'achever son monument; il mourut le 20 janvier 1811, laissant entre les mains de M. Goust, son élève, déjà inspecteur des travaux, les plans, élévations et coupes de son projet.

M. Goust recueillit la succession de Chalgrin; il fut nommé architecte du monument. Il en dirigea les travaux pendant quelques années, se renfermant rigoureusement dans les données du projet adopté, faisant exécuter fidèlement les profils et les détails d'ornementation étudiés par son maître, se conformant enfin au rôle modeste de continuateur, quand peut-être il aurait pu en ambitionner un plus propre à flatter sa vanité.

En 1813, les travaux, poussés vigoureusement depuis deux ans, étaient fort avancés; la construction s'élevait à 20 mètres de hauteur, c'est-à-dire à la naissance du grand arc; encore quelques efforts, et l'œuvre arrivait à bonne fin. Mais 1814 vint tout suspendre; les crédits manquèrent, les travaux furent arrêtés, et l'arc de triomphe, dit-on, fut menacé de destruction. Justement ému, et voulant conserver un monument qui était l'œuvre de son maître et un peu aussi la sienne propre, M. Goust s'empressa de présenter au ministre un projet d'achèvement, modifié en ce sens, que l'arc de triomphe devait être désormais consacré à la dynastie des Bourbons. Les choses en restèrent là jusqu'en 1823; la guerre d'Espagne venait de finir, et le roi Louis XVIII décida que l'arc de l'Étoile en perpétuerait le souvenir. Les travaux furent repris, le projet de Chalgrin conservé, et M. Goust rappelé à ses fonctions, mais cette fois en société d'un artiste éminent, de M. Huyot, qu'on crut nécessaire de lui adjoindre pour la partie décorative, la destination du monument ayant été changée. Mais, soit que M. Huyot eût besoin de s'assurer par des études nouvelles de ce qui pouvait être entrepris pour améliorer la pensée de Chalgrin, soit qu'il voulût imprimer au monument son cachet personnel, il ne crut pas devoir accepter le rôle en quelque sorte secondaire qui lui était confié, et il présenta deux nouveaux projets, dont le moindre inconvénient fut de remettre tout en question. M. Huyot s'était laissé entraîner au delà du but qui lui avait été désigné, le respect de l'œuvre primitive.

L'effet naturel de ces nouveaux changements fut de ralentir la marche des travaux, et de les paralyser même pendant quelque temps. On était indécis. Enfin, il fut arrêté, par une ordonnance royale en date du 12 mai 1825, que, sans tenir compte des nouveaux dessins, les travaux seraient continués sans interruption, conformément au plan de Chalgrin adopté en 1809. Cependant, fort de sa conscience d'artiste, convaincu sans doute de la supériorité de son projet sur celui de son prédécesseur, M. Huyot en fit exécuter le modèle sur une échelle de 0,08 centimètres pour mètre, espérant ainsi gagner à sa cause M. de Corbière, alors ministre de l'intérieur; mais tous ses efforts furent vains et ne changèrent rien à la détermination du ministre. C'est alors que, trompé dans son attente et ne craignant pas d'opposer à la volonté royale cette volonté de fer qui le caractérisa, M. Huyot fit exécuter selon ses vues une imposte qui n'était pas celle du projet de Chalgrin. C'en était trop, et le ministre se fâcha. Un inspecteur général fut chargé de faire opérer la démolition de ce qui n'était pas conforme au projet adopté en mai 1825. M. Huyot dut se retirer, et le ministre nomma une commission composée de MM. Fontaine, Debret, Labarre et Gisors, tous architectes, pour suivre l'exécution du projet primitif, qui restait toujours confiée à une sorte de gérant responsable, M. Goust. La disgrâce de M. Huyot dura trois ans; mais en 1828, M. de Martignac vint l'en tirer, et l'adjoignit de nouveau à M. Goust, en lui faisant toutefois contracter l'obligation formelle de respecter toutes les constructions existantes.

En 1830, M. Goust s'étant retiré, M. Huyot resta seul chargé des travaux, qu'il dirigea jusqu'en juillet 1832, époque à laquelle un artiste du plus grand mérite, M. Abel Blouet, fut appelé à terminer ce monument, qu'on pouvait croire interminable. M. Blouet, dont la modestie égale presque le talent, pensa que rien ne devait être changé, au moins de l'ensemble, à l'œuvre de son prédécesseur, et il en proposa la continuation. Cependant, une commission de la Chambre, à qui cette proposition fut soumise, décida que « l'attique qu'il s'agissait d'achever serait continué, moins le couronnement de figures et la balustrade qui le surmontait. » Cet attique subit encore quelques changements dans l'ornementation. Quant aux autres parties qui restaient inachevées, elles furent exécutées plus tard d'après de nouveaux dessins étudiés par M. Blouet.

Quatre années suffirent au nouvel architecte pour mener à bonne fin les travaux considérables qui restaient encore à faire.

M. Blouet termina ce monument pour les fêtes de juillet de l'année 1836. On doit, entre autres choses, à ce savant artiste l'exécution de la balustrade de l'attique et les ornements ajoutés sur le nu de ses pilastres, le pavage et l'enceinte du monument, les ornements des cadres des bas-reliefs, ceux de l'imposte et de l'archivolte du grand arc, les profils de la base du monument, etc. C'est aussi sous sa direction et sur sa proposition qu'ont été commencés et terminés les travaux de sculpture statuaire et les inscriptions.

En 1844, le ministre des travaux publics fit graver sur l'un des murs de la grande salle supérieure l'inscription suivante :

CE MONUMENT, COMMENCÉ EN 1806,
EN L'HONNEUR DE LA GRANDE ARMÉE,
LONGTEMPS INTERROMPU,
CONTINUÉ EN 1823 AVEC UNE DÉDICACE NOUVELLE,
A ÉTÉ ACHEVÉ EN 1836
PAR LE ROI LOUIS-PHILIPPE PREMIER,
QUI L'A CONSACRÉ A LA GLOIRE DES ARMÉES FRANÇAISES.
G.-A. BLOUET, ARCHITECTE.

Telle est l'histoire succincte de cette construction gigantesque. Nous n'avons voulu que l'indiquer à grands traits. Un seul homme pouvait

l'écrire d'une façon complète et détaillée : cet homme, c'est M. Thierry, l'auteur de la Monographie de l'arc de triomphe; M. Thierry, à qui avait été confié pendant près de vingt ans l'inspection des travaux; à cet artiste seul il appartenait de composer, en quelque façon, les archives du monument, et d'initier le public aux curieuses péripéties qui ont signalé le cours des travaux. Cette tâche, M. Thierry l'a accomplie avec bonheur, grâce à la persévérance avec laquelle il avait, pendant toute la durée de ses fonctions, rassemblé jour par jour, heure par heure, tous les matériaux dont il a composé son livre.

Les planches, au nombre de vingt-six, qui ornent l'ouvrage de M. Thierry, sont dessinées avec un soin extrême; la gravure en a été confiée à MM. Normand aîné, E. Olivier et Réveil, c'est-à-dire à l'élite des artistes de ce genre. M. Thierry, dans un *Avertissement* placé en tête de l'ouvrage, s'explique ainsi sur le mode d'exécution adopté par lui :

« J'ai cru, » dit-il, « devoir sortir du mode ordinaire des ouvrages d'architecture et de sculpture, qui s'exécutent toujours au moyen de simples traits, et j'ai poussé le burin aussi loin que possible sur le trait d'architecture; les vues perspectives sont légèrement ombrées, pour faire sentir les différents plans de la place; quant à la sculpture statuaire, j'ai cru devoir encore lui donner plus de valeur, à cause de la multiplicité des personnages qui la composent, et je pense y être parvenu en exprimant nettement les rondes-bosses et leurs saillies respectives par des ombres portées plus prononcées. »

Mais le livre de M. Thierry n'est pas tout son ouvrage; il n'en est que le résumé. L'artiste, ne pouvant pas publier *in extenso* les volumineux documents qu'il possède, s'est contenté de réunir ceux qui sont de nature à intéresser le public d'artistes et de gens du monde auquel il s'adresse. On doit regretter pourtant que des obstacles matériels se soient opposés à ce qu'un travail aussi intéressant fût mis au jour; et, si nous en jugeons par la nomenclature qui suit, et que nous devons à l'obligeance d'un ami, qui, plus heureux que nous, a pu feuilleter la curieuse collection, de précieux renseignements sont là renfermés qui eussent été recueillis avec empressement par ceux qui s'occupent de notre art ou de l'histoire de nos monuments.

M. Thierry a conservé en sa possession soixante-seize feuilles de dessins demi-grand-aigle, contenant 1° tous les détails de construction avec tous les changements apportés pendant les trente années qu'ont duré les travaux; 2° la charpente d'érection; 3° les détails de la statuaire; 4° ceux de l'ornementation; 5° la peinture à fresque exécutée dans la grande salle intérieure et supprimée aujourd'hui; 6° les différents projets, au nombre de vingt et un, présentés par les architectes; 7° l'ensemble du monument sous ses différents aspects; 8° enfin, un texte explicatif aussi détaillé que les dessins.

Tels sont les éléments de cet important manuscrit, dont la place est marquée à la Bibliothèque royale, et que le gouvernement devrait, il nous semble, se faire un devoir d'acquérir, tant pour honorer l'artiste distingué qui en est l'auteur, que pour récompenser l'homme consciencieux qui n'a pas craint de consacrer vingt années de sa vie à un travail où la persévérance et la sagacité ne le cèdent en rien à la science et au talent.

Adolphe Lance.

JURISPRUDENCE.

Lorsque des constructions nouvelles empiètent sur le tracé de l'alignement de la voie publique, qu'en conséquence la démolition en est prononcée par arrêté du conseil de préfecture, et qu'une décision ministérielle, par tolérance, en autorise la conservation à certaines conditions, il n'est pas nécessaire d'adresser aux propriétaires aucune mise en demeure d'exécuter ces conditions; faute par eux d'y satisfaire dans le délai voulu, l'arrêté du conseil de préfecture redevient exécutoire de plein droit. — (Prés. M. Girod (de l'Ain). — Aud. des 24 avril et 5 mai. — Approbation du 12 mai.)

— En l'absence de toute stipulation, le locataire n'a pas droit à la résiliation, ou au moins à indemnité, lorsque la chose devient, par le fait légal d'un voisin, impropre à l'usage auquel elle était destinée. — (C. cass., ch. des requêtes, prés. M. Lasagni, rapp. M. Guenault.)

— Un rapport d'experts est valable quoique non signé par tous les experts et n'exprimant pas l'avis de la minorité, lorsqu'il est constaté que tous les experts ont concouru aux opérations de l'expertise. — (*Id.*, 17 mai.)

— Il n'est pas nécessaire, pour que les glaces soient réputées faire partie d'un immeuble, que le parquet sur lequel elles reposent fasse corps avec la boiserie. Cette circonstance, indiquée dans l'article 525 du Code civil, n'est qu'une présomption. La destination des glaces peut être établie par des présomptions équivalentes, eu égard à ce qui se pratique journellement aujourd'hui. Cette destination peut résulter notamment du silence gardé par le propriétaire sur la distraction des glaces pendant le cours des poursuites de vente de l'immeuble. — (3e ch., prés. M. Moreau.)

— Il n'y a condition potestative de nature à vicier le contrat dans le sens de l'article 1174 du Code civil, que la condition qui dépend *purement et simplement* de la volonté d'une des parties, et non celle qui est plus ou moins subordonnée à un fait quelconque ou à un événement étranger.

Spécialement n'est pas nulle la vente de la moitié d'un immeuble sous la condition que cette vente est subordonnée au cas où le propriétaire vendra l'autre moitié, alors surtout que cette dernière vente était déjà arrêtée verbalement avec un tiers et qu'il a été donné du fait connaissance à l'acquéreur de la première moitié. — (Pontoise, prés. M. Sorel de Bois-Brunet, 4 et 11 mai.)

— Le propriétaire du rez-de-chaussée d'une maison dont les étages supérieurs appartiennent à d'autres propriétaires est tenu de souffrir les changements que ceux-ci se proposent de faire dans leurs étages, même une surélévation de la maison, pourvu que les changements ou additions n'aggravent en rien la servitude dont il est grevé et ne lui portent aucun préjudice.

MAXIMES POUR LA CONSTRUCTION (1).

1. Recueillir les faits de l'ordre physique, en déduire les lois et les appliquer aux circonstances, telles sont les opérations successives de l'esprit dans l'étude et l'application de la *construction* (*Lacroix*).

2. La construction a pour lois les principes qui gouvernent la matière; pour matériaux, les productions du monde végétal et minéral, et pour fin la résistance à l'action de la pesanteur, une lutte heureuse contre les éléments, et la victoire remportée sur la destruction qui menace les matériaux.

3. Il y a trois points de vue principaux sous lesquels on doit considérer toute construction : la statique, la qualité, la quantité. La statique se rapporte à la disposition des masses, les deux derniers points concernent la qualité et la quantité des matériaux employés et qui ont un rapport et une influence mutuels sur la solidité et la durée des œuvres produites.

4. Il est inexact de considérer la dégradation et la destruction comme une entière annihilation de la substance. La dégradation n'est en réalité qu'une sorte de transition d'un état à un autre. Les premiers éléments de toute substance, qu'elle soit réduite en poudre, en vapeur, en gaz ou en fumée, existent encore sous une autre forme, tout en présentant une nouvelle combinaison.

5. L'ignorance, la rapidité excessive dans l'exécution et la parcimonie sont trois grands ennemis de toute construction solide.

6. La pourriture des bois s'engendre dans l'humidité, se développe par la chaleur, mais se circonscrit et s'éteint au moyen d'une parfaite ventilation.

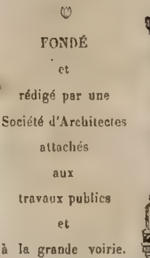
7. Le bois vert déposé dans la tourbe se conserve pendant des siècles.

(1) Ces maximes sont extraites du livre d'un habile architecte anglais, M. Donadson, intitulé : *Maximes et Théorèmes d'architecture*. Nous les empruntons à un excellent journal de notre spécialité, The Builder, qui se publie à Londres.

(*La suite prochainement.*)

Le directeur-gérant : A. Grim.

Paris. — Imprimerie Dondey Dupré, rue Saint-Louis, 46, au Marais.


FONDÉ
et
rédigé par une
Société d'Architectes
attachés
aux
travaux publics
et
à la grande voirie.



PUBLICATION
périodique
formant par année
six volumes
avec texte.

POUR LA FRANCE :
Un an...... 25 fr.
6 mois..... 13
Chaque volume, 5 *fr.*

RECUEIL DE MAISONS DE VILLE ET DE CAMPAGNE, ÉDIFICES PUBLICS, ETC.

SOMMAIRE.

TEXTE.

PLANCHES.

(ARCHITECTURE CONTEMPORAINE.)

ARCHITECTURE CONTEMPORAINE.

PLANCHE 49.

FONTAINE MOLIÈRE, RUE RICHELIEU, A PARIS.

On chercha longtemps en vain, dans Paris, un monument élevé à l'homme que ses contemporains mêmes, avant la postérité, avaient placé à la tête des poëtes et des philosophes du théâtre de tous les âges. Le dix-septième et le dix-huitième siècles n'élevaient guère de statues qu'à leurs princes, et le dix-neuvième, si prodigue de ces sortes d'apothéoses, fut quelque temps oublieux de Molière. Ce ne fut qu'en 1844 qu'une souscription nationale permit de réaliser un vœu qui était devenu public.

L'auteur de cette fontaine s'est rappelé avec bonheur qu'avant d'occuper le centre du marché des Innocents, la fontaine de ce nom, développée seulement sur trois de ses côtés, formait l'angle de la rue Saint-Denis et de la rue aux Fers. On n'a eu que des éloges à donner à la composition de M. Visconti. Les dispositions lourdes et l'élévation des maisons modernes qui l'entourent ont forcé l'artiste à donner aussi à ses formes un peu de cette lourdeur qui n'est pas sans majesté, et qu'on chercherait en vain dans le monument que nous avons cité. L'emploi du marbre blanc, pour le socle qui porte la statue principale, aurait permis de donner une forme plus caractérisée, car la richesse des matériaux n'est pas un pur objet de luxe, et doit concourir au mouvement et à la puissance des lignes.

Malgré ces quelques restrictions, des éloges sincères ont été donnés à cette fontaine, et l'on a su gré à MM. Seurre et Pradier du concours habile qu'ils avaient apporté à l'architecte : le premier par l'exécution de la statue en bronze de Molière; le second, pour les deux Muses qui ornent les bas côtés du monument.

PLANCHES 50, 51 ET 52.

ÉLÉVATION, PLANS ET DÉTAILS D'UNE MAISON SITUÉE A PARIS, RUE BLANCHE, 68.

Ces trois planches auront l'utile résultat de faire connaître à quel point est arrivé, dans ces dernières années, l'art de construire les maisons de location. Le bon sens, qui engage aujourd'hui à ne plus employer que la pierre dans la construction des façades, a donné un singulier développement à l'exploitation des carrières qui environnent Paris : le calcaire tendre de la plaine est devenu d'un emploi journalier. Forcés d'abandonner, dans l'ornementation des corniches et des lignes secondaires de leurs façades, l'ancien calibre qui filait en droite ligne sur le plâtre, les architectes se sont adressés aux sculpteurs, et de leur union, fortifiée par des études sérieuses des produits de tous les âges, est sortie cette architecture, d'un aspect réellement nouveau, qui commence à marquer dans nos rues.

L'auteur de la maison qui nous occupe a été d'une sobriété sage dans l'emploi de l'ornementation, et n'a point permis le moindre écart à une fantaisie dont il savait régler la marche.

Cependant, il a semblé que les études consciencieuses qui ont présidé à la composition des parties principales auraient dû faire rejeter, au moins en partie, ces détails un peu hasardés, ces denticules dont l'usage, aux époques un peu grossières de l'art, atteste le défaut d'expérience et l'absence de ces outils qui, aux belles époques, permettaient d'attaquer franchement la matière pour la soumettre à tous les besoins de la consommation.

PLANCHE 53.

KIOSQUE RENAISSANCE.

Un kiosque est une de ces constructions dont les jardins aiment volontiers à s'embellir; cependant, hâtons-nous de le dire, c'est une importation charmante des pays chauds, qui a eu peine à s'acclimater dans nos pays pluvieux. Le vitrage est une des indispensables nécessités de ces jolis pavillons, lorsqu'on les élève dans nos jardins; alors cette espèce de fermeture implique des dispositions qu'on ne trouve point dans le projet qui nous occupe, et qu'on ne saurait y ajuster sans en détruire la physionomie; cependant, tout sert d'étape dans l'étude de l'art, et les formes de ce kiosque, inspirées par l'étude du seizième siècle, donneront à nos artistes le désir de réchauffer dans les compositions de ce genre les allures

froides que l'on n'est que trop souvent amené à leur imposer dans notre climat.

—

PLANCHE 54.

KIOSQUE SUISSE.

Les observations amenées par l'étude d'un kiosque italien s'appliquent avec beaucoup d'à-propos au kiosque suisse : Ici, tout se resserre, se clôture, se ferme, le soleil est moins ardent, le vent et la pluie commencent à tourmenter l'atmosphère; c'est moins un pavillon de repos qu'un cabinet de travail. On a cherché, dans cette composition, à utiliser l'industrie un peu villageoise du pays; mais dans nos contrées, où les produits les plus élégants de nos usines métallurgiques et minéralogiques produisent des merveilles à la portée des fortunes modiques, on pourra songer à employer des matériaux dont l'agencement pourra donner à ces constructions une physionomie toute particulière.

—

PLANCHE 55.

INTÉRIEUR D'UN MAGASIN EXÉCUTÉ A PARIS, RUE DE MÉNARS, 11.

On commence à abandonner, dans la disposition des devantures de magasin, ces immenses surfaces de glaces qui acquéraient de la splendeur aux dépens d'une élégance véritable. Quelques industries avaient évidemment utilité à employer ces vastes étalages, et les boulevards doivent en partie leur magnificence à ce miroitement luxueux qui, partant du sol, s'élevait depuis le marbre du soubassement jusqu'au couronnement de l'entre-sol. D'autres productions, plus fragiles, forcées de s'étaler ainsi, se flétrissaient rapidement au détriment de leur possesseur. On ose, aujourd'hui, faire rentrer la pierre dans la disposition du rez-de-chaussée.

Dans le magasin qui nous occupe, l'architecte, craignant que, par suite de l'exiguïté de l'espace, un trop rapide changement de température ne fût l'effet du continuel va-et-vient de la porte d'entrée, l'a judicieusement placée sous le chartil.

Nous donnerons moins d'éloges à la disposition intérieure : dans un local aussi resserré, il faut éviter ces lambris à ressauts qui gênent les mouvements.

—

PLANCHE 56.

CHEMINÉE DE SALLE A MANGER.

Cette cheminée, inspirée par les productions de ce genre que l'on trouve dans les palais ou les châteaux de la renaissance, reproduit les principales données sur des dimensions plus restreintes. La partie inférieure renferme le foyer; la partie intermédiaire sert de tablettes, dont l'usage est si fréquent et si commode dans nos mœurs actuelles; le trumeau, au lieu du tableau ou du bas-relief qui en faisait autrefois l'ornement, a reçu un cadran de grande dimension.

En approuvant la composition de ce trumeau, on doit blâmer la partie basse de cette cheminée, où il était inutile de disposer cette lourde arcade qui intercepte la chaleur.

La pièce de champ supposant la tablette suffisait, du reste, pour en assurer la solidité, surtout avec des dimensions aussi restreintes que celles que l'artiste a données à sa composition.

—

PLANCHES 57, 58, 59 et 60.

CHAIRE A PRÊCHER DE L'ÉGLISE SAINT-EUSTACHE.

Une chaire dans l'église Saint-Eustache, la plus belle et la plus grande construction que l'époque de la renaissance ait élevée dans Paris, était chose difficile. L'auteur a-t-il réussi, a-t-il rempli toutes les conditions du programme? c'est ce que chacun est à même d'aller juger en visitant cette magnifique église.

Nous donnerons des éloges à l'exécution artistique et matérielle de ce meuble en chêne; menuisiers et sculpteurs ont rivalisé de talent et de précision; les pannes d'appui de la chaire et la balustrade rampante, sur plan circulaire, méritent les plus grands éloges.

DES ÉGLISES COMMUNALES

ET DE LEUR ENTRETIEN.

(1er article.)

—

L'administration temporelle des églises communales est confiée, comme chacun sait, au curé ou desservant assisté de deux conseils, l'un délibérant, qui est le conseil de la fabrique, et l'autre administratif, qui est le bureau des marguilliers choisis dans le sein du premier.

Pour ne considérer que ce qui nous touche, c'est-à-dire ce qui concerne les restaurations, les réparations et l'ornementation des églises, voici quels sont les différents pouvoirs de ces conseils :

« Si les réparations locatives ou autres (c'est-à-dire *grosses*) n'excèdent pas 50 fr. dans les paroisses au-dessous de mille âmes, et 100 fr. dans celles d'une plus grande population, il y est pourvu par les marguilliers, sur-le-champ et par *économie*.

» Si les réparations excèdent cette somme, le bureau est tenu d'en faire rapport au conseil de fabrique. Si les réparations soumises au conseil ne s'élèvent pas à plus de 100 fr. dans les communes au-dessous de mille âmes, et de 200 fr. dans celles d'une plus grande population, le conseil peut les ordonner par économie. Si les réparations soumises au conseil de fabrique dépassent cette quantité, il ne peut les ordonner qu'en chargeant le bureau de faire d'icelles un devis estimatif et de procéder à l'adjudication (1). Elle peut avoir lieu au rabais ou par soumission, après trois affiches renouvelées de huitaine en huitaine (2). »

On comprend que cette somme, qui varie de 50 à 200 fr., ne s'applique qu'à une seule entreprise, qu'à une seule nature de travail, et peut se renouveler plusieurs fois dans l'année.

Quand le chiffre des travaux est plus considérable, et surtout quand il est fourni par une subvention de la commune ou du ministère, les projets sont soumis à l'autorisation de l'administration supérieure, qui peut exiger, et qui exige en effet, l'intervention d'un architecte pour la confection des plans et la conduite des travaux.

Le bureau des marguilliers pourvoit en outre et souverainement aux achats et aux raccommodages des ornements et autres objets mobiliers de l'église, dont la dépense ne dépasse pas 50 fr. ou 100 fr., selon la population (3).

Lorsque les dépenses jugées nécessaires par les fabriques dépassent leurs moyens, et que l'église est obligée de faire appel à la commune, le conseil municipal intervient naturellement dans la détermination des travaux et dans les adjudications auxquelles ils donnent lieu; dans le cas contraire, le bureau des marguilliers préside seul à ces adjudications.

Ajoutons enfin que l'article 61 du décret de 1809 interdit aux membres du conseil de la fabrique de se porter adjudicataires, ou d'être même associés dans les adjudications, et que les marguilliers sont chargés de visiter deux fois chaque année leur église, au commencement du printemps et et au commencement de l'automne, avec des *hommes de l'art* (on sait toute l'étendue que ce mot comporte dans la province), pour juger de l'état de l'édifice et des travaux qu'il exige.

En voilà assez, croyons-nous, pour qu'on apprécie le mécanisme des règlements d'administration qui règlent le sort des édifices consacrés au culte.

Mais par qui sont exécutés ces règlements?

Comment sont-ils exécutés?

Les curés, pour la plupart, dont nous n'avons pas besoin de faire l'éloge parce qu'il est dans toutes les bouches, ne sont guère archéologues et n'ont pas, en fait d'architecture, un goût toujours irréprochable; nous le regrettons, mais nous n'osons pas nous en plaindre. Les devoirs de leur sacré ministère sont si nombreux et si hauts, leur vie d'abnégation et de dévouement est remplie de tant de soins, qu'on ne saurait leur reprocher

(1) L'approbation de l'évêque suffit pour les marchés consentis par les fabriques pour les grosses réparations, lorsque la fabrique a des fonds suffisants pour y pourvoir.

(2) Vuillefroy, *Traité de l'administration du culte catholique*.

(3) Dieulin, le *Guide des Curés*.

de négliger l'étude d'une science qui demande, à elle seule, plus de temps et d'application qu'ils n'en sauraient consacrer à un tel objet.

On ne nous accusera pas certainement de juger trop sévèrement ces vénérables prêtres; nous pourrions, en effet, appeler en témoignage des membres nombreux du clergé. Qu'il nous suffise d'en citer un.

« Combien d'églises, » dit M. l'abbé Dieulin, « monuments historiques, chefs-d'œuvre d'art, où des architectes et des peintres de mauvais goût, *encouragés par le clergé ou tolérés par lui*, ont fait disparaître sous les couches de leur badigeon les merveilles de la sculpture et le prestige de l'antiquité ! »

Au-dessous des curés, les fabriciens et les marguilliers sont, pour le plus grand nombre, des paysans ignorants et cupides, trop étrangers à toute notion des arts pour conserver aux édifices, de l'entretien desquels ils sont chargés, le caractère noble et grave qui leur convient, trop asservis à leurs propres intérêts pour renoncer, pour le bien de leurs églises, aux petits bénéfices qu'ils peuvent trouver dans les travaux dont ils ont la disposition. On sait assez que plus d'un paysan renverserait de fond en comble le plus bel édifice pour gagner cent sous.

Nous n'insisterons pas pour décrire les dégradations, les déprédations, les destructions impardonnables, «ce vandalisme qui restaure et qui n'est pas moins dangereux que le vandalisme qui détruit,» dit encore M. l'abbé Dieulin; enfin les abus étranges qui naissent de ces deux causes : l'ignorance et la cupidité. Tout le monde les connaît, le ministre, les évêques, et nos confrères plus que tout le monde. Des monuments entiers sont tirés des églises, des sculptures encore belles sont converties en décombres, des tombes sont nivelées, des inscriptions sont effacées, des boiseries anciennes sont remplacées par quelque affreuse menuiserie toute neuve et toute laide. « On ne respecte rien! » s'écrie monseigneur l'évêque de Versailles, « autels sculptés, colonnes, pilastres, niches, statues de saints, vitraux peints, deviennent la proie des colporteurs, ou sont condamnés à périr sur des murs humides, s'ils ne sont pas remplacés par des objets de mauvais goût. » Les cabinets des antiquaires et les boutiques des revendeurs sont remplis de ces sculptures, de ces boiseries, de ces objets quelquefois précieux, toujours vénérables, dont les conseillers de fabrique n'ont pu disposer sans une véritable prévarication, car ils n'ont que l'usufruit et non la propriété de leurs églises.

On comprend, sans que nous ayons besoin de le dire, combien un semblable état de choses est à regretter. Beaucoup d'églises communales sont recommandables au point de vue de l'art, bien qu'elles n'offrent pas un intérêt assez vif pour être classées au rang des monuments historiques, dont le budget, d'ailleurs, ne suffirait pas aux restaurations de tous ces vieux édifices. Quant à celles qui méritent peu de fixer l'attention des artistes, elles sont encore en définitive le seul monument du village; au respect qui s'attache à leur caractère religieux, se joint souvent un intérêt historique; presque toutes elles servent de dernière demeure à des familles illustres ou vénérées, dont les tombeaux ou les cénotaphes méritent plus de soin et de piété que souvent ils n'en obtiennent.

Mais si on néglige ces considérations d'art et de moralité, l'état des choses est encore fort alarmant pour l'administration financière des églises. Nous avons vu les fabriciens disposer de tous les travaux qui ne dépassent pas 100 ou 200 fr., nous avons vu les marguilliers chargés de l'achat des objets mobiliers, chargés de dresser les devis quand il y a lieu; presque tous ces fabriciens sont en même temps conseillers municipaux, et se retrouvent dans ce nouveau conseil quand il s'agit de demander une subvention à la commune; presque tous sont ouvriers du bâtiment, charpentiers, maçons, terrassiers; ils imposent au curé par leur pouvoir, par les tracasseries dont ils peuvent l'entourer, quand ils ne le séduisent pas par la confiance qu'il a dans leur compétence. L'évêque lui-même, accablé de soins si nombreux, ne peut apporter toujours à l'examen des projets qui lui sont soumis tout le soin qu'ils méritent. Qu'arrive-t-il alors? Les fabriciens se chargent de tous les travaux qui ne sont pas soumis à l'adjudication, et ils s'en chargent à des conditions fort onéreuses pour la paroisse. Quiconque connaît l'ouvrier des campagnes nous croira sur parole, et l'on imagine que les travaux sont aussi mal exécutés que chèrement payés. Nous n'en citerons qu'un exemple :

Un curé des environs de Paris juge une petite réparation nécessaire, il demande un devis à l'un des fabriciens, celui-ci le lui apporte. Il se monte à 40 fr. Le curé s'étonne et diffère. A quelques jours de là, il avise un ouvrier du village et le consulte sur le travail en question. L'ouvrier propose de se charger de la besogne pour 6 fr. Le curé marchande, et obtient qu'elle sera faite pour 4 fr. Cette histoire est à peine croyable, mais elle est vraie.

Ce n'est pas tout d'exagérer ainsi le prix des travaux nécessaires; on crée des nécessités imaginaires, on provoque des aliénations d'objets dont on ne connaît pas la valeur, ou qu'on est bien aise de faire disparaître sous quelques prétextes de vieillerie ou de délabrement, pour avoir occasion d'en fabriquer d'analogues, qui produisent leur bénéfice. Le maçon fabricien trouve qu'il serait convenable de remplacer des pierres qui peut-être ont souffert en quelque chose, et l'on détruit, et l'on remaçonne à neuf; le menuisier trouve que le confessionnal sculpté n'est plus à la mode, et il propose d'en faire un neuf en chêne poli; le serrurier, qui connaît la valeur du vieil appui de communication en fer forgé, propose de le remplacer par une balustrade en fonte d'un style plus moderne et d'un mauvais goût plus séduisant; et ainsi, chacun tirant à soi, tout s'en va de cette vieille église, et ses ornements, et sa simplicité, et son unité, et son caractère religieux, et souvent aussi la piété avec le reste quand les fils ne reconnaissent plus la maison de Dieu où ont prié leurs pères, et n'ont plus au moins cette raison de la respecter.

Quand les travaux exigent une adjudication publique, la loi, il est vrai, s'oppose à de semblables abus. Mais on connaît l'efficacité de lois semblables, on sait combien elles sont impuissantes contre les ruses et les moyens détournés que l'intérêt trouve pour échapper à leur action; et, d'ailleurs, elles ne s'appliquent qu'à des travaux d'un prix plus élevé, et déjà beaucoup plus rares dans les églises de village.

L'administration publique et les évêques ont fait les plus louables et les plus persévérants efforts pour faire cesser les abus que nous signalons; mais ces efforts, il faut le dire, ont été sans succès; le ministre n'a consenti à accorder des secours pour la réparation des églises qu'autant que les travaux auraient été approuvés par l'autorité supérieure; mais tous les petits travaux auxquels peuvent suffire les fabriques passent au travers de cette loi. Les évêques ont recommandé à leurs curés de veiller avec soin à la conservation de leurs églises, de ne rien entreprendre sans l'avis d'un architecte, de s'opposer à toutes les aliénations demandées par la fabrique, et de s'adresser enfin, pour y trouver une protection contre les oppositions de conseils taquins, au pouvoir épiscopal. Précaution vaine. Comme nous l'avons dit, les curés eux-mêmes n'ont pas souvent un coup d'œil assez exercé dans ces matières, et se rendent, par ce motif, les complices des dégradations entreprises par leurs fabriques. L'entêtement est le propre de l'ignorance. Ou bien ils sont vaincus par l'opposition sourde et constante des conseillers qui les entourent. Ceux-ci, de leur côté, ont le plus vif intérêt au maintien des abus; ils ont surtout l'intérêt le plus vif à éloigner les architectes, c'est-à-dire à éviter le règlement sérieux de leurs mémoires, l'examen attentif des travaux, une opposition insurmontable à des travaux inutiles ou inopportuns, l'attribution des entreprises à des ouvriers plus habiles qu'eux, un obstacle pour vendre aux églises des objets mobiliers sortis de leurs mains inexpérimentées. On peut s'en fier à eux, en face de ces raisons décisives, aucune amélioration ne sera obtenue sans l'action directe et impérative du pouvoir compétent, sans des règlements nouveaux qui contraignent les volontés rebelles.

L'ARCHITECTE DES PORTIERS.

Voici textuellement la lettre adressée il y a quelque temps à MM. les

portiers. Nous n'y avons pas changé une virgule, nous nous sommes seulement permis de souligner les phrases les plus éloquentes :

« M***,

ARCHITECTE,

EXPERT AU TRIBUNAL CIVIL,

rue...

(Marais).

» MONSIEUR LE CONCIERGE,

» *Faites-moi travailler*, comme Architecte, pour votre propriétaire ou pour *vos locataires*, et je vous donnerai *large part* dans les honoraires qui me seront alloués. *Si vous voulez vous en occuper, vous pouvez être certain de réussir.* Vous connaissez tout ce qu'il y a à faire dans votre maison, et *il suffira* de les engager à se servir de mon ministère pour qu'ils le fassent; tout cela est important pour vous, songez-y bien et mettez-y du zèle.

» Veuillez bien dire au propriétaire que je me charge, avec toute la vigilance et le soin possible :

» 1° Du Règlement des Mémoires; 2° de l'Etablissement des Plans; 3° des États de lieux; 4° de faire les Baux de location; 5° de la Vente et de l'Achat des Maisons; 6° de la Gestion des propriétés; 7° de toutes Courses et Vacations; 8° et de tous les Renseignements et Consultations.

» *Écrivez-moi un mot par la poste*, et aussitôt *je me rendrai chez vous.* »

Il eût été plus piquant de laisser subsister ici le nom et l'adresse qui figurent en tête de l'original de cette lettre, mais nous avons cru prudent de nous en dispenser : toute vérité n'est pas bonne à dire.

Le rouge monte au visage, quand on pense que pareille chose a été écrite par un architecte ou soi-disant tel; cela fait regretter plus vivement encore qu'une profession aussi honorable soit envahie aujourd'hui par tout le monde, et que le premier venu puisse prendre impunément un titre ou, si l'on veut, une qualification qui ne lui appartient pas, sans qu'il soit possible aux intéressés de s'opposer à cette invasion de *faiseurs* et de charlatans. Quand donc verrons-nous cesser cet état de choses! Quand donc sera-t-il permis de chasser les vendeurs du temple!

JURISPRUDENCE.

Le propriétaire ne peut, pendant la durée du bail, faire des annonces pour la mise en location ultérieure de sa propriété, qu'à partir de l'époque où l'usage lui permet de faire visiter les lieux aux amateurs.

Le propriétaire d'une maison dans laquelle s'exploite un hôtel garni n'a pas le droit de désigner sa propriété, dans les annonces qu'il fait pour parvenir à la location, sous le nom ou l'enseigne appartenant au maître du fonds d'hôtel garni. — (1re chambre, présidence de M. Pécourt, audience du 19 juin.)

— Le privilége du propriétaire par bail verbal est, à l'égard des semestres *échus*, le même que celui du propriétaire par bail authentique (2102 1° C. civil).

— La vente faite par un locataire ou propriétaire du sol des constructions qu'il y a bâties doit être considérée comme une vente mobilière, et non comme une vente immobilière.

En conséquence, le locataire vendeur ne peut, en cas de non-payement, exercer l'action résolutoire contre le tiers acquéreur du terrain et des constructions, bien que les constructions doivent être considérées comme immeubles à leur égard. — (Ainsi jugé par la 3e chambre, audience du 20 avril, prés. de M. Puissant. M. Mahon, avocat général.)

— D'après les lettres patentes de 1784, la hauteur maximum des maisons construites à Paris doit être de 54 pieds (17m,55), à partir du pavé jusqu'à l'entablement. Une disposition de ces mêmes lettres patentes laissait quelque incertitude sur la question de savoir si le faîtage des maisons au-dessus de l'entablement devait avoir un maximum de 15 pieds (4m,87), ou si la hauteur du faîtage pouvait être égale à la moitié de la profondeur du bâtiment.

Depuis 1784 jusqu'en 1842, la préfecture de la Seine avait adopté cette seconde interprétation, mais en 1842 elle fit dresser des procès-verbaux contre les propriétaires de maisons qui avaient dépassé la hauteur de 4m,87, que les architectes-voyers de la ville prétendaient être la hauteur maximum.

Les propriétaires furent condamnés par le conseil de préfecture à l'amende de 3,000 fr. et à la démolition des parties de leur comble excédant 4m,87.

Le conseil d'État, par une ordonnance du 7 décembre, rendue sur la plaidoirie de Me Labat, pour M. Delallée, propriétaire d'une maison rue d'Enghien, vient de décider que la hauteur du faîtage peut toujours être égale à la moitié de la profondeur du bâtiment, même dans le cas où la moitié de la profondeur dépasse 4m,87. Le conseil d'État a en conséquence annulé l'arrêt du conseil de préfecture.

MAXIMES POUR LA CONSTRUCTION.

(SUITE.)

8. L'expansion et la contraction, effets de la température, agissent constamment sur toute construction, même la plus solide, sur tous matériaux, même les plus denses. De là perpétuel mouvement qui détruit la cohésion, et, en désagrégeant les parties, entraîne la ruine.

9. L'eau est l'agent le plus destructeur de toute construction. Il n'y a si petite quantité de cet agent qui, si son action se répète, ne devienne enfin fatale. Les matériaux les plus durs, aussi bien que les plus tendres, doivent céder à son attaque. Il n'y a pas d'adage plus vrai que celui-ci : « *Gutta cavat lapidem.* »

10. Nos ancêtres connaissaient l'influence de l'humidité sur la destruction des matériaux tendres; aussi, dans les édifices des districts où les pierres molles sont plus communes, trouvera-t-on souvent les fondations des murs construites avec une pierre dure et imperméable, dont les bancs sont appelés par les carriers *pierres à fondations*. C. H. G.

11. Les murs situés toujours au-dessus ou toujours au-dessous de l'eau peuvent, dans certaines circonstances, être élevés sans mortier. Lorsqu'ils passent d'une situation à une autre, ils ne le peuvent jamais. C. H. G.

12. « Tous les effets mécaniques qui tendent à détruire les constructions résultent de la pression qui agit en sens inverse de la résistance, » dit Rondelet. Combien est importante alors l'étude des rapports mutuels entre les vides et les solides, les charges et les supports, l'action et la résistance!

13. La pesanteur est une force constante, à l'action de laquelle sont soumis tous les corps solides.

14. La chute de tous les corps solides s'opère dans la direction verticale.

15. Tout choc, ou toute pression latérale dans une colonne, un support, un dôme, une voûte ou un arc, doit se résoudre en une action verticale, sous l'influence de la pesanteur.

16. Les lignes de pression doivent être à angles droits, relativement aux jointures des lits.

17. La véritable force des matériaux dans la construction dépend plutôt de leur distribution ou de leur application que de leur quantité.

18. Vides sur vides et solides sur solides.

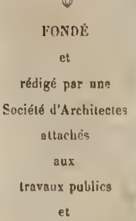
19. Le plus habile constructeur est celui qui, avec une moindre surface dans ses points d'appui, supporte les plus grands fardeaux, puisqu'il unit la force et l'économie.

20. Les francs-maçons du moyen âge ont établi ce principe de construction, que, avec d'égales quantités de matériaux, un mur mince contenu par des arcs-boutants, a plus de force et de solidité qu'un mur plus épais sans eux.

(La suite prochainement.)

Le directeur-gérant : A. GRIM.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ, rue Saint-Louis, 46, au Marais.



FONDÉ
et
rédigé par une
Société d'Architectes
attachés
aux
travaux publics
et
à la grande voirie.



PUBLICATION
périodique
formant par année
six volumes
avec texte.

POUR LA FRANCE :
Un an..... 25 fr.
6 mois..... 13
Chaque volume, 5 *fr.*

RECUEIL DE MAISONS DE VILLE ET DE CAMPAGNE, ÉDIFICES PUBLICS, ETC.

SOMMAIRE

ARCHITECTURE CONTEMPORAINE.

PLANCHE 49.

FONTAINE MOLIÈRE, RUE RICHELIEU, A PARIS.

On chercha longtemps en vain, dans Paris, un monument élevé à l'homme que ses contemporains mêmes, avant la postérité, avaient placé à la tête des poëtes et des philosophes du théâtre de tous les âges. Le dix-septième et le dix-huitième siècles n'élevaient guère de statues qu'à leurs princes, et le dix-neuvième, si prodigue de ces sortes d'apothéoses, fut quelque temps oublieux de Molière. Ce ne fut qu'en 1844 qu'une souscription nationale permit de réaliser un vœu qui était devenu public.

L'auteur de cette fontaine s'est rappelé avec bonheur qu'avant d'occuper le centre du marché des Innocents, la fontaine de ce nom, développée seulement sur trois de ses côtés, formait l'angle de la rue Saint-Denis et de la rue aux Fers. On n'a eu que des éloges à donner à la composition de M. Visconti. Les dispositions lourdes et l'élévation des maisons modernes qui l'entourent ont forcé l'artiste à donner aussi à ses formes un peu de cette lourdeur qui n'est pas sans majesté, et qu'on chercherait en vain dans le monument que nous avons cité. L'emploi du marbre blanc, pour le socle qui porte la statue principale, aurait permis de donner une forme plus caractérisée, car la richesse des matériaux n'est pas un pur objet de luxe, et doit concourir au mouvement et à la puissance des lignes.

Malgré ces quelques restrictions, des éloges sincères ont été donnés à cette fontaine, et l'on a su gré à MM. Seurre et Pradier du concours habile qu'ils avaient apporté à l'architecte : le premier par l'exécution de la statue en bronze de Molière; le second, pour les deux Muses qui ornent les bas côtés du monument.

PLANCHES 50, 51 ET 52.

ÉLEVATION, PLANS ET DÉTAILS D'UNE MAISON SITUÉE A PARIS, RUE BLANCHE, 68.

Ces trois planches auront l'utile résultat de faire connaître à quel point est arrivé, dans ces dernières années, l'art de construire les maisons de location. Le bon sens, qui engage aujourd'hui à ne plus employer que la pierre dans la construction des façades, a donné un singulier développement à l'exploitation des carrières qui environnent Paris : le calcaire tendre de la plaine est devenu d'un emploi journalier. Forcés d'abandonner, dans l'ornementation des corniches et des lignes secondaires de leurs façades, l'ancien calibre qui filait en droite ligne sur le plâtre, les architectes se sont adressés aux sculpteurs, et de leur union, fortifiée par des études sérieuses des produits de tous les âges, est sortie cette architecture, d'un aspect réellement nouveau, qui commence à marquer dans nos rues.

L'auteur de la maison qui nous occupe a été d'une sobriété sage dans l'emploi de l'ornementation, et n'a point permis le moindre écart à une fantaisie dont il savait régler la marche.

Cependant, il a semblé que les études consciencieuses qui ont présidé à la composition des parties principales auraient dû faire rejeter, au moins en partie, ces détails un peu hasardés, ces denticules dont l'usage, aux époques un peu grossières de l'art, atteste le défaut d'expérience et l'absence de ces outils qui, aux belles époques, permettaient d'attaquer franchement la matière pour la soumettre à tous les besoins de la consommation.

PLANCHE 53.

KIOSQUE RENAISSANCE.

Un kiosque est une de ces constructions dont les jardins aiment volontiers à s'embellir; cependant, hâtons-nous de le dire, c'est une importation charmante des pays chauds, qui a eu peine à s'acclimater dans nos pays pluvieux. Le vitrage est une des indispensables nécessités de ces jolis pavillons, lorsqu'on les élève dans nos jardins; alors cette espèce de fermeture implique des dispositions qu'on ne trouve point dans le projet qui nous occupe, et qu'on ne saurait y ajuster sans en détruire la physionomie; cependant, tout sert d'étape dans l'étude de l'art, et les formes de ce kiosque, inspirées par l'étude du seizième siècle, donneront à nos artistes le désir de réchauffer dans les compositions de ce genre les allures

froides que l'on n'est que trop souvent amené à leur imposer dans notre climat.

—

PLANCHE 54.

KIOSQUE SUISSE.

Les observations amenées par l'étude d'un kiosque italien s'appliquent avec beaucoup d'à-propos au kiosque suisse : Ici, tout se resserre, se clôture, se ferme, le soleil est moins ardent, le vent et la pluie commencent à tourmenter l'atmosphère; c'est moins un pavillon de repos qu'un cabinet de travail. On a cherché, dans cette composition, à utiliser l'industrie un peu villageoise du pays; mais dans nos contrées, où les produits les plus élégants de nos usines métallurgiques et minéralogiques produisent des merveilles à la portée des fortunes modiques, on pourra songer à employer des matériaux dont l'agencement pourra donner à ces constructions une physionomie toute particulière.

—

PLANCHE 55.

INTÉRIEUR D'UN MAGASIN EXÉCUTÉ A PARIS, RUE DE MÉNARS, 11.

On commence à abandonner, dans la disposition des devantures de magasin, ces immenses surfaces de glaces qui acquéraient de la splendeur aux dépens d'une élégance véritable. Quelques industries avaient évidemment utilité à employer ces vastes étalages, et les boulevards doivent en partie leur magnificence à ce miroitement luxueux qui, partant du sol, s'élevait depuis le marbre du soubassement jusqu'au couronnement de l'entre-sol. D'autres productions, plus fragiles, forcées de s'étaler ainsi, se flétrissaient rapidement au détriment de leur possesseur. On ose, aujourd'hui, faire rentrer la pierre dans la disposition du rez-de-chaussée.

Dans le magasin qui nous occupe, l'architecte, craignant que, par suite de l'exiguïté de l'espace, un trop rapide changement de température ne fût l'effet du continuel va-et-vient de la porte d'entrée, l'a judicieusement placée sous le chartil.

Nous donnerons moins d'éloges à la disposition intérieure : dans un local aussi resserré, il faut éviter ces lambris à ressauts qui gênent les mouvements.

—

PLANCHE 56.

CHEMINÉE DE SALLE A MANGER.

Cette cheminée, inspirée par les productions de ce genre que l'on trouve dans les palais ou les châteaux de la renaissance, reproduit les principales données sur des dimensions plus restreintes. La partie inférieure renferme le foyer; la partie intermédiaire sert de tablettes, dont l'usage est si fréquent et si commode dans nos mœurs actuelles; le trumeau, au lieu du tableau ou du bas-relief qui en faisait autrefois l'ornement, a reçu un cadran de grande dimension.

En approuvant la composition de ce trumeau, on doit blâmer la partie basse de cette cheminée, où il était inutile de disposer cette lourde arcade qui intercepte la chaleur.

La pièce de champ supposant la tablette suffisait, du reste, pour en assurer la solidité, surtout avec des dimensions aussi restreintes que celles que l'artiste a données à sa composition.

—

PLANCHES 57, 58, 59 et 60.

CHAIRE A PRÊCHER DE L'ÉGLISE SAINT-EUSTACHE.

Une chaire dans l'église Saint-Eustache, la plus belle et la plus grande construction que l'époque de la renaissance ait élevée dans Paris, était chose difficile. L'auteur a-t-il réussi, a-t-il rempli toutes les conditions du programme? c'est ce que chacun est à même d'aller juger en visitant cette magnifique église.

Nous donnerons des éloges à l'exécution artistique et matérielle de ce meuble en chêne; menuisiers et sculpteurs ont rivalisé de talent et de précision; les pannes d'appui de la chaire et la balustrade rampante, sur plan circulaire, méritent les plus grands éloges.

DES ÉGLISES COMMUNALES

ET DE LEUR ENTRETIEN.

(1er article.)

—

L'administration temporelle des églises communales est confiée, comme chacun sait, au curé ou desservant assisté de deux conseils, l'un délibérant, qui est le conseil de la fabrique, et l'autre administratif, qui est le bureau des marguilliers choisis dans le sein du premier.

Pour ne considérer que ce qui nous touche, c'est-à-dire ce qui concerne les restaurations, les réparations et l'ornementation des églises, voici quels sont les différents pouvoirs de ces conseils :

« Si les réparations locatives ou autres (c'est-à-dire *grosses*) n'excèdent pas 50 fr. dans les paroisses au-dessous de mille âmes, et 100 fr. dans celles d'une plus grande population, il y est pourvu par les marguilliers, sur-le-champ et par *économie*.

» Si les réparations excèdent cette somme, le bureau est tenu d'en faire rapport au conseil de fabrique. Si les réparations soumises au conseil ne s'élèvent pas à plus de 100 fr. dans les communes au-dessous de mille âmes, et de 200 fr. dans celles d'une plus grande population, le conseil peut les ordonner par économie. Si les réparations soumises au conseil de fabrique dépassent cette quantité, il ne peut les ordonner qu'en chargeant le bureau de faire d'icelles un devis estimatif et de procéder à l'adjudication (1). Elle peut avoir lieu au rabais ou par soumission, après trois affiches renouvelées de huitaine en huitaine (2). »

On comprend que cette somme, qui varie de 50 à 200 fr., ne s'applique qu'à une seule entreprise, qu'à une seule nature de travail, et peut se renouveler plusieurs fois dans l'année.

Quand le chiffre des travaux est plus considérable, et surtout quand il est fourni par une subvention de la commune ou du ministère, les projets sont soumis à l'autorisation de l'administration supérieure, qui peut exiger, et qui exige en effet, l'intervention d'un architecte pour la confection des plans et la conduite des travaux.

Le bureau des marguilliers pourvoit en outre et souverainement aux achats et aux raccommodages des ornements et autres objets mobiliers de l'église, dont la dépense ne dépasse pas 50 fr. ou 100 fr., selon la population (3).

Lorsque les dépenses jugées nécessaires par les fabriques dépassent leurs moyens, et que l'église est obligée de faire appel à la commune, le conseil municipal intervient naturellement dans la détermination des travaux et dans les adjudications auxquelles ils donnent lieu; dans le cas contraire, le bureau des marguilliers préside seul à ces adjudications.

Ajoutons enfin que l'article 61 du décret de 1809 interdit aux membres du conseil de la fabrique de se porter adjudicataires, ou d'être même associés dans les adjudications, et que les marguilliers sont chargés de visiter deux fois chaque année leur église, au commencement du printemps et et au commencement de l'automne, avec des *hommes de l'art* (on sait toute l'étendue que ce mot comporte dans la province), pour juger de l'état de l'édifice et des travaux qu'il exige.

En voilà assez, croyons-nous, pour qu'on apprécie le mécanisme des règlements d'administration qui règlent le sort des édifices consacrés au culte.

Mais par qui sont exécutés ces règlements?

Comment sont-ils exécutés?

Les curés, pour la plupart, dont nous n'avons pas besoin de faire l'éloge parce qu'il est dans toutes les bouches, ne sont guère archéologues et n'ont pas, en fait d'architecture, un goût toujours irréprochable; nous le regrettons, mais nous n'osons pas nous en plaindre. Les devoirs de leur sacré ministère sont si nombreux et si hauts, leur vie d'abnégation et de dévouement est remplie de tant de soins, qu'on ne saurait leur reprocher

(1) L'approbation de l'évêque suffit pour les marchés consentis par les fabriques pour les grosses réparations, lorsque la fabrique a des fonds suffisants pour y pourvoir.

(2) Vuillefroy, *Traité de l'administration du culte catholique.*

(3) Dieulin, le *Guide des Curés.*

de négliger l'étude d'une science qui demande, à elle seule, plus de temps et d'application qu'ils n'en sauraient consacrer à un tel objet.

On ne nous accusera pas certainement de juger trop sévèrement ces vénérables prêtres; nous pourrions, en effet, appeler en témoignage des membres nombreux du clergé. Qu'il nous suffise d'en citer un.

« Combien d'églises, » dit M. l'abbé Dieulin, « monuments historiques, chefs-d'œuvre d'art, où des architectes et des peintres de mauvais goût, *encouragés par le clergé ou tolérés par lui*, ont fait disparaître sous les couches de leur badigeon les merveilles de la sculpture et le prestige de l'antiquité ! »

Au-dessous des curés, les fabriciens et les marguilliers sont, pour le plus grand nombre, des paysans ignorants et cupides, trop étrangers à toute notion des arts pour conserver aux édifices, de l'entretien desquels ils sont chargés, le caractère noble et grave qui leur convient, trop asservis à leurs propres intérêts pour renoncer, pour le bien de leurs églises, aux petits bénéfices qu'ils peuvent trouver dans les travaux dont ils ont la disposition. On sait assez que plus d'un paysan renverserait de fond en comble le plus bel édifice pour gagner cent sous.

Nous n'insisterons pas pour décrire les dégradations, les déprédations, les destructions impardonnables, « ce vandalisme qui restaure et qui n'est pas moins dangereux que le vandalisme qui détruit, » dit encore M. l'abbé Dieulin; enfin les abus étranges qui naissent de ces deux causes : l'ignorance et la cupidité. Tout le monde les connaît, le ministre, les évêques, et nos confrères plus que tout le monde. Des monuments entiers sont tirés des églises, des sculptures encore belles sont converties en décombres, des tombes sont nivelées, des inscriptions sont effacées, des boiseries anciennes sont remplacées par quelque affreuse menuiserie toute neuve et toute laide. « On ne respecte rien ! » s'écrie monseigneur l'évêque de Versailles, « autels sculptés, colonnes, pilastres, niches, statues de saints, vitraux peints, deviennent la proie des colporteurs, ou sont condamnés à périr sur des murs humides, s'ils ne sont pas remplacés par des objets de mauvais goût. » Les cabinets des antiquaires et les boutiques des revendeurs sont remplis de ces sculptures, de ces boiseries, de ces objets quelquefois précieux, toujours vénérables, dont les conseillers de fabrique n'ont pu disposer sans une véritable prévarication, car ils n'ont que l'usufruit et non la propriété de leurs églises.

On comprend, sans que nous ayons besoin de le dire, combien un semblable état de choses est à regretter. Beaucoup d'églises communales sont recommandables au point de vue de l'art, bien qu'elles n'offrent pas un intérêt assez vif pour être classées au rang des monuments historiques, dont le budget, d'ailleurs, ne suffirait pas aux restaurations de tous ces vieux édifices. Quant à celles qui méritent peu de fixer l'attention des artistes, elles sont encore en définitive le seul monument du village; au respect qui s'attache à leur caractère religieux, se joint souvent un intérêt historique; presque toutes elles servent de dernière demeure à des familles illustres ou vénérées, dont les tombeaux ou les cénotaphes méritent plus de soin et de piété que souvent ils n'en obtiennent.

Mais si on néglige ces considérations d'art et de moralité, l'état des choses est encore fort alarmant pour l'administration financière des églises. Nous avons vu les fabriciens disposer de tous les travaux qui ne dépassent pas 100 ou 200 fr., nous avons vu les marguilliers chargés de l'achat des objets mobiliers, chargés de dresser les devis quand il y a lieu; presque tous ces fabriciens sont en même temps conseillers municipaux, et se retrouvent dans ce nouveau conseil quand il s'agit de demander une subvention à la commune; presque tous sont ouvriers du bâtiment, charpentiers, maçons, terrassiers; ils imposent au curé par leur pouvoir, par les tracasseries dont ils peuvent l'entourer, quand ils ne le séduisent pas par la confiance qu'il a dans leur compétence. L'évêque lui-même, accablé de soins si nombreux, ne peut apporter toujours à l'examen des projets qui lui sont soumis tout le soin qu'ils méritent. Qu'arrive-t-il alors? Les fabriciens se chargent de tous les travaux qui ne sont pas soumis à l'adjudication, et ils s'en chargent à des conditions fort onéreuses pour la paroisse. Quiconque connaît l'ouvrier des campagnes nous croira sur parole, et l'on imagine que les travaux sont aussi mal exécutés que chèrement payés. Nous n'en citerons qu'un exemple :

Un curé des environs de Paris juge une petite réparation nécessaire, il demande un devis à l'un des fabriciens, celui-ci le lui apporte. Il se monte à 40 fr. Le curé s'étonne et diffère. A quelques jours de là, il avise un ouvrier du village et le consulte sur le travail en question. L'ouvrier propose de se charger de la besogne pour 6 fr. Le curé marchande, et obtient qu'elle sera faite pour 4 fr. Cette histoire est à peine croyable, mais elle est vraie.

Ce n'est pas tout d'exagérer ainsi le prix des travaux nécessaires; on crée des nécessités imaginaires, on provoque des aliénations d'objets dont on ne connaît pas la valeur, ou qu'on est bien aise de faire disparaître sous quelques prétextes de vieillerie ou de délabrement, pour avoir occasion d'en fabriquer d'analogues, qui produisent leur bénéfice. Le maçon fabricien trouve qu'il serait convenable de remplacer des pierres qui peut-être ont souffert en quelque chose, et l'on détruit, et l'on remaçonne à neuf; le menuisier trouve que le confessionnal sculpté n'est plus à la mode, et il propose d'en faire un neuf en chêne poli; le serrurier, qui connaît la valeur du vieil appui de communication en fer forgé, propose de le remplacer par une balustrade en fonte d'un style plus moderne et d'un mauvais goût plus séduisant; et ainsi, chacun tirant à soi, tout s'en va de cette vieille église, et ses ornements, et sa simplicité, et son unité, et son caractère religieux, et souvent aussi la piété avec le reste quand les fils ne reconnaissent plus la maison de Dieu où ont prié leurs pères, et n'ont plus au moins cette raison de la respecter.

Quand les travaux exigent une adjudication publique, la loi, il est vrai, s'oppose à de semblables abus. Mais on connaît l'efficacité de lois semblables, on sait combien elles sont impuissantes contre les ruses et les moyens détournés que l'intérêt trouve pour échapper à leur action; et, d'ailleurs, elles ne s'appliquent qu'à des travaux d'un prix plus élevé, et déjà beaucoup plus rares dans les églises de village.

L'administration publique et les évêques ont fait les plus louables et les plus persévérants efforts pour faire cesser les abus que nous signalons; mais ces efforts, il faut le dire, ont été sans succès; le ministre n'a consenti à accorder des secours pour la réparation des églises qu'autant que les travaux auraient été approuvés par l'autorité supérieure; mais tous les petits travaux auxquels peuvent suffire les fabriques passent au travers de cette loi. Les évêques ont recommandé à leurs curés de veiller avec soin à la conservation de leurs églises, de ne rien entreprendre sans l'avis d'un architecte, de s'opposer à toutes les aliénations demandées par la fabrique, et de s'adresser enfin, pour y trouver une protection contre les oppositions de conseils taquins, au pouvoir épiscopal. Précaution vaine. Comme nous l'avons dit, les curés eux-mêmes n'ont pas souvent un coup d'œil assez exercé dans ces matières, et se rendent, par ce motif, les complices des dégradations entreprises par leurs fabriques. L'entêtement est le propre de l'ignorance. Ou bien ils sont vaincus par l'opposition sourde et constante des conseillers qui les entourent. Ceux-ci, de leur côté, ont le plus vif intérêt au maintien des abus; ils ont surtout l'intérêt le plus vif à éloigner les architectes, c'est-à-dire à éviter le règlement sérieux de leurs mémoires, l'examen attentif des travaux, une opposition insurmontable à des travaux inutiles ou inopportuns, l'attribution des entreprises à des ouvriers plus habiles qu'eux, un obstacle pour vendre aux églises des objets mobiliers sortis de leurs mains inexpérimentées. On peut s'en fier à eux, en face de ces raisons décisives, aucune amélioration ne sera obtenue sans l'action directe et impérative du pouvoir compétent, sans des règlements nouveaux qui contraignent les volontés rebelles.

L'ARCHITECTE DES PORTIERS.

Voici textuellement la lettre adressée il y a quelque temps à MM. les

portiers. Nous n'y avons pas changé une virgule, nous nous sommes seulement permis de souligner les phrases les plus éloquentes :

« M***,

ARCHITECTE,

EXPERT AU TRIBUNAL CIVIL,

rue...

(Marais).

» MONSIEUR LE CONCIERGE,

» *Faites-moi travailler*, comme Architecte, pour votre propriétaire ou pour *vos locataires*, et je vous donnerai *large part* dans les honoraires qui me seront alloués. *Si vous voulez vous en occuper, vous pouvez être certain de réussir*. Vous connaissez tout ce qu'il y a à faire dans votre maison, et *il suffira* de les engager à se servir de mon ministère pour qu'ils le fassent; tout cela est important pour vous, songez-y bien et mettez-y du zèle.

» Veuillez bien dire au propriétaire que je me charge, avec toute la vigilance et le soin possible :

» 1° Du Règlement des Mémoires; 2° de l'Etablissement des Plans; 3° des États de lieux; 4° de faire les Baux de location; 5° de la Vente et de l'Achat des Maisons; 6° de la Gestion des propriétés; 7° de toutes Courses et Vacations; 8° et de tous les Renseignements et Consultations.

» *Écrivez-moi un mot par la poste*, et aussitôt *je me rendrai chez vous.* »

Il eût été plus piquant de laisser subsister ici le nom et l'adresse qui figurent en tête de l'original de cette lettre, mais nous avons cru prudent de nous en dispenser : toute vérité n'est pas bonne à dire.

Le rouge monte au visage, quand on pense que pareille chose a été écrite par un architecte ou soi-disant tel; cela fait regretter plus vivement encore qu'une profession aussi honorable soit envahie aujourd'hui par tout le monde, et que le premier venu puisse prendre impunément un titre ou, si l'on veut, une qualification qui ne lui appartient pas, sans qu'il soit possible aux intéressés de s'opposer à cette invasion de *faiseurs* et de charlatans. Quand donc verrons-nous cesser cet état de choses! Quand donc sera-t-il permis de chasser les vendeurs du temple!

JURISPRUDENCE.

Le propriétaire ne peut, pendant la durée du bail, faire des annonces pour la mise en location ultérieure de sa propriété, qu'à partir de l'époque où l'usage lui permet de faire visiter les lieux aux amateurs.

Le propriétaire d'une maison dans laquelle s'exploite un hôtel garni n'a pas le droit de désigner sa propriété, dans les annonces qu'il fait pour parvenir à la location, sous le nom ou l'enseigne appartenant au maître du fonds d'hôtel garni. — (1re chambre, présidence de M. Pécourt, audience du 19 juin.)

— Le privilége du propriétaire par bail verbal est, à l'égard des semestres *échus*, le même que celui du propriétaire par bail authentique (2102 l° C. civil).

— La vente faite par un locataire ou propriétaire du sol des constructions qu'il y a bâties doit être considérée comme une vente mobilière, et non comme une vente immobilière.

En conséquence, le locataire vendeur ne peut, en cas de non-payement, exercer l'action résolutoire contre le tiers acquéreur du terrain et des constructions, bien que les constructions doivent être considérées comme immeubles à leur égard. — (Ainsi jugé par la 3e chambre, audience du 20 avril, prés. de M. Puissant. M. Mahon, avocat général.)

— D'après les lettres patentes de 1784, la hauteur maximum des maisons construites à Paris doit être de 54 pieds (17m,55), à partir du pavé jusqu'à l'entablement. Une disposition de ces mêmes lettres patentes laissait quelque incertitude sur la question de savoir si le faîtage des maisons audessus de l'entablement devait avoir un maximum de 15 pieds (4m,87), ou si la hauteur du faîtage pouvait être égale à la moitié de la profondeur du bâtiment.

Depuis 1784 jusqu'en 1842, la préfecture de la Seine avait adopté cette seconde interprétation, mais en 1842 elle fit dresser des procès-verbaux contre les propriétaires de maisons qui avaient dépassé la hauteur de 4m,87, que les architectes-voyers de la ville prétendaient être la hauteur maximum.

Les propriétaires furent condamnés par le conseil de préfecture à l'amende de 3,000 fr. et à la démolition des parties de leur comble excédant 4m,87.

Le conseil d'État, par une ordonnance du 7 décembre, rendue sur la plaidoirie de Me Labat, pour M. Delallée, propriétaire d'une maison rue d'Enghien, vient de décider que la hauteur du faîtage peut toujours être égale à la moitié de la profondeur du bâtiment, même dans le cas où la moitié de la profondeur dépasse 4m,87. Le conseil d'Etat a en conséquence annulé l'arrêt du conseil de préfecture.

MAXIMES POUR LA CONSTRUCTION.

(SUITE.)

8. L'expansion et la contraction, effets de la température, agissent constamment sur toute construction, même la plus solide, sur tous matériaux, même les plus denses. De là perpétuel mouvement qui détruit la cohésion, et, en désagrégeant les parties, entraîne la ruine.

9. L'eau est l'agent le plus destructeur de toute construction. Il n'y a si petite quantité de cet agent qui, si son action se répète, ne devienne enfin fatale. Les matériaux les plus durs, aussi bien que les plus tendres, doivent céder à son attaque. Il n'y a pas d'adage plus vrai que celui-ci : « *Gutta cavat lapidem.* »

10. Nos ancêtres connaissaient l'influence de l'humidité sur la destruction des matériaux tendres; aussi, dans les édifices des districts où les pierres molles sont plus communes, trouvera-t-on souvent les fondations des murs construites avec une pierre dure et imperméable, dont les bancs sont appelés par les carriers *pierres à fondations*. C. H. G.

11. Les murs situés toujours au-dessus ou toujours au-dessous de l'eau peuvent, dans certaines circonstances, être élevés sans mortier. Lorsqu'ils passent d'une situation à une autre, ils ne le peuvent jamais. C. H. G.

12. « Tous les effets mécaniques qui tendent à détruire les constructions résultent de la pression qui agit en sens inverse de la résistance, » dit Rondelet. Combien est importante alors l'étude des rapports mutuels entre les vides et les solides, les charges et les supports, l'action et la résistance!

13. La pesanteur est une force constante, à l'action de laquelle sont soumis tous les corps solides.

14. La chute de tous les corps solides s'opère dans la direction verticale.

15. Tout choc, ou toute pression latérale dans une colonne, un support, un dôme, une voûte ou un arc, doit se résoudre en une action verticale, sous l'influence de la pesanteur.

16. Les lignes de pression doivent être à angles droits, relativement aux jointures des lits.

17. La véritable force des matériaux dans la construction dépend plutôt de leur distribution ou de leur application que de leur quantité.

18. Vides sur vides et solides sur solides.

19. Le plus habile constructeur est celui qui, avec une moindre surface dans ses points d'appui, supporte les plus grands fardeaux, puisqu'il unit la force et l'économie.

20. Les francs-maçons du moyen âge ont établi ce principe de construction, que, avec d'égales quantités de matériaux, un mur mince contenu par des arcs-boutants, a plus de force et de solidité qu'un mur plus épais sans eux.

(*La suite prochainement.*)

Le directeur-gérant : A. GRIM.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ, rue Saint-Louis, 46, au Marais.

FONDÉ
et
rédigé par une
Société d'Architectes
attachés
aux
travaux publics
et
à la grande voirie.



PUBLICATION
périodique
formant par année
six volumes
avec texte.

POUR LA FRANCE :
Un an....... 25 fr.
6 mois..... 13
Chaque volume, 5 fr.

RECUEIL DE MAISONS DE VILLE ET DE CAMPAGNE, ÉDIFICES PUBLICS, ETC.

SOMMAIRE.

TEXTE.

PLANCHES.

(ARCHITECTURE CONTEMPORAINE.)

ARCHITECTURE CONTEMPORAINE.

PLANCHE 61.

SERRE CHAUDE ET SERRE FROIDE DANS UN GRAND JARDIN.

Une serre est un des besoins de notre époque. Dans les demeures les plus simples, un appareil commode et transportable permet aujourd'hui au modeste habitant des villes de cultiver auprès de lui, en hiver, quelques fleurs chéries, et, dans les habitations opulentes, de vastes abris sont offerts à ces plantes qu'un climat trop rigoureux nous avait jusqu'ici refusées.

L'industrie du fer et de la verrerie ont été les principaux agents de cette espèce de migration des produits de la nature, et l'on peut affirmer que le développement rapide des études botaniques a dû accélérer les progrès de l'industrie appelée à exécuter les immenses vitrines des serres, à les soutenir sur de faibles tiges de métal, et à échauffer leurs diverses parties de la manière la plus délicate et la plus ingénieuse.

PLANCHE 62.

LAVOIR PUBLIC ÉTABLI SUR UN COURS D'EAU DANS UNE COMMUNE.

Les lavoirs publics, on doit le regretter, ont été trop rarement l'apanage des villes; c'est dans les villages, où l'eau est souvent à la portée de chacun, que l'on rencontre ces constructions où l'on a réuni les avantages que peuvent désirer les ménagères. Cependant, il faut le dire, déjà dans plusieurs villes les municipalités chargées de dispenser la richesse publique, franchissant les chemins frayés, ont songé à profiter de la portion inutile d'eaux chaudes que les usines versent sur la voie publique, pour doter les classes ouvrières de lavoirs à eau chaude.

Dans le lavoir qui est reproduit ici, on ne s'est point préoccupé de ces données actuelles d'un problème si utile à résoudre; on s'est contenté d'embellir, à l'usage des communes rurales, les établissements qu'elles possèdent déjà, et qui, de longtemps sans doute, ne pourront être remplacés par de véritables buanderies.

PLANCHE 63.

BERGERIE AVEC COLOMBIER ET POULAILLER.

Cette bergerie est disposée avec le plus grand luxe; l'espace en est ménagé de façon à procurer aux races si précieuses qu'on y élève toutes les conditions de salubrité, de commodité, qu'on a reconnu leur être indispensables.

On a adopté le système de la division des races et du fractionnement de races semblables, ce qui permet une surveillance plus efficace pour prévenir le danger des maladies.

Les poulaillers, qui demandent à être élevés sur le sol, seraient bien placés sur l'axe du bâtiment, à la suite des couloirs B et C.

PLANCHE 64.

MELONNIÈRE DANS UNE GRANDE FERME.

Le melon est originaire des contrées chaudes de l'Asie; sa culture dans ces latitudes, ainsi qu'en Afrique et dans les parties méridionales de l'Europe, exige peu de soin; mais elle présente de nombreuses difficultés dans le nord. Ce n'est qu'à l'aide de fumiers préparés, de transplantations ingénieuses, qu'on parvient à faire éclore la plante; puis des châssis vitrés ou des cloches de verre sont nécessaires pour garantir du froid ses tiges et ses fleurs délicates. Plus tard, des précautions incessantes doivent les préserver contre les changements de température et les influences du vent et de la pluie. La melonnière présentée dans la planche 64 réunit en partie les conditions nécessaires à la culture du précieux légume, mais on pourrait lui reprocher un luxe de construction auquel le crayon s'abandonne trop facilement.

PLANCHES 65, 66 ET 67.

MOULIN A EAU DANS UNE GRANDE FERME.

Ce moulin à eau, comme on le voit à l'inspection des planches, a été établi sur un faible cours d'eau, dont la pente est ingénieusement ménagée

pour obtenir une chute convenable; son principal mérite est d'être facilement, et à peu de frais, exécutable par les ouvriers de la campagne; cependant, il est peu probable qu'aujourd'hui une exploitation de quelque importance n'abandonne point le système d'agent moteur figuré dans ces planches, pour lui substituer un de ceux que la mécanique moderne a si savamment combinés pour multiplier les forces que la nature a mises à notre service.

—

PLANCHES 68 ET 69.

MAISON DE FERMIER.

Cette habitation paraît appartenir à une ferme importante; l'ensemble en est vaste et les dispositions, ainsi que l'entourage, en sont luxueux. Tout en approuvant fort le confortable et les recherches de salubrité qui paraissent avoir été bien étudiées dans cette construction, on regrette d'y voir abandonner ces dispositions que les habitudes patriarcales de nos anciens fermiers rendaient indispensables. L'habitation du fermier est belle et agréable, un beau salon lui est ménagé, rien de plus juste; mais qu'est devenue la cuisine, qui était la salle commune qui réunissait le soir, et qui réunit encore en beaucoup d'endroits, tout le personnel de l'exploitation autour de celui qui dispensait le travail? On oublie peut-être un peu trop ces coutumes, d'autant plus précieuses que souvent l'isolement des fermes oblige tous les domestiques à y trouver leur habitation.

—

PLANCHES 70 ET 71.

MAISON DE MAITRE A LA CAMPAGNE.

Les planches 70 et 71 présentent les plan, coupe et élévation d'une maison de maître à la campagne.

Malgré le mérite de cette étude, on regrette de la voir peu appropriée à nos climats, où de grands toits ont le double avantage de garantir plus sûrement de la pluie et du froid.

—

PLANCHE 72.

PLAN POUR L'INDICATION DES BATIMENTS NÉCESSAIRES A L'EXPLOITATION D'UNE GRANDE FERME.

On doit répéter ici les observations consignées à propos des planches 68 et 69. La vie domestique y est un peu sacrifiée. A part cette restriction, et sans entrer dans l'examen des dispositions spéciales de chacune des parties, on ne peut qu'approuver la beauté de ce plan. Tout est accessible, tout est aggloméré sans confusion, et tous les bâtiments sont pourtant séparés.

DES ÉGLISES COMMUNALES

ET DE LEUR ENTRETIEN.

(2e article.)

—

L'intervention des architectes dans tous ces travaux nous paraît indispensable, elle intéresse à la fois, nous croyons l'avoir prouvé, la conservation des édifices religieux considérés comme objets d'art, la bonne administration des fonds des fabriques. Nous croyons qu'elle serait accueillie avec faveur par la plus grande partie du clergé : « La conscience des curés et des fabriciens, » dit encore M. l'abbé Dieulin, « est intéressée à consulter des artistes de mérite ou des hommes éclairés, avant de commander de leur chef des restaurations, des embellissements ou la confection d'ouvrages délicats, à des ouvriers ignorants, qui n'ont pas même les moindres notions de peinture ou de statuaire. Sans cela, ils s'exposeraient à tomber dans quelques-uns des ridicules que nous avons signalés, et qui ne nuisent pas moins à la décence du culte qu'à la considération des administrateurs des paroisses. »

Voici, à cet égard, les vues que nous prendrons la liberté de recommander à nos confrères et aux hommes compétents. Nous les proposons seulement comme un objet d'études.

Nous voudrions que l'on créât au chef-lieu de chaque département un comité consultatif chargé de centraliser, d'autoriser et de contrôler tous les travaux de construction, d'embellissement et d'ornementation à exécuter dans les églises du département, à la seule exception des travaux d'urgence ordonnés par les marguilliers et sous leur responsabilité, c'est-à-dire sauf les dommages et intérêts qui pourraient retomber à leur charge, si l'urgence n'était pas bien constatée. Ce comité consultatif serait composé de l'évêque, du préfet, d'un ecclésiastique choisi parmi ceux qui s'occupent d'archéologie, et d'un architecte en chef des monuments religieux communaux du département.

L'architecte en chef serait nommé par le ministre des cultes; il serait chargé de la confection des plans et dessins; il remplirait à l'égard des architectes d'arrondissement, dont nous allons parler, les fonctions d'inspecteur général.

Il nous semble qu'il ne serait ni juste ni convenable de confier cette tâche à l'architecte de la préfecture. Celui-ci, trop occupé des travaux nombreux qui entrent dans ses attributions, détourné des études archéologiques par des travaux d'un autre genre, par la construction d'édifices civils, ne pourrait peut-être pas apporter, dans les fonctions délicates dont nous sollicitons la création, tout le zèle, tout le soin et tout le temps désirables. Il importe d'ailleurs, peut-être, de créer des positions nouvelles et d'ouvrir une carrière modeste, mais honorable, à tant de jeunes gens studieux et instruits, qui ne trouvent pas dans la pratique des arts une récompense égale à leurs travaux. Nous aimerions à voir dans ces fonctions les jeunes architectes, nombreux et dignes du plus vif intérêt, qui sortent tous les ans de nos écoles, qui ont besoin d'attirer sur eux l'attention publique, et parmi lesquels on prend déjà les artistes auxquels on confie tous les jours la restauration des monuments historiques, et qui s'acquittent pour la plupart avec tant de goût, d'intelligence et de distinction, d'une tâche si difficile.

L'architecte en chef serait secondé par des architectes en second, chargés chacun d'un ou de plusieurs arrondissements, selon la situation des lieux et l'importance des travaux habituels.

C'est à ceux-ci que seraient confiées la surveillance des travaux et la première vérification des mémoires, contrôlés encore, après eux, par l'architecte en chef.

Il serait enfin nécessaire que les travaux fussent exécutés simultanément dans toutes les églises, pour éviter des déplacements trop fréquents.

Les honoraires seraient de 6 pour 100 des travaux exécutés; ils seraient ainsi répartis :

3 pour 100 pour l'architecte en chef;

3 pour 100 pour les architectes d'arrondissement.

Si l'on objecte qu'une rétribution semblable ne fournirait pas aux divers architectes chargés de ces travaux une position suffisante et honorable, dans laquelle ils pussent se complaire et qu'ils pussent solliciter, nous répondrons d'abord, en admettant le fait sur lequel l'objection est fondée, que ces architectes pourraient, indépendamment des fonctions publiques dont ils seraient chargés, se former une clientèle; que celle des architectes d'arrondissement serait déjà créée, puisqu'on pourrait avantageusement les choisir parmi les artistes établis dans le pays, et que la position officielle de tous, d'ailleurs, leur donnerait un sûr moyen ou de la fonder ou de l'accroître, et les recommanderait suffisamment à la confiance des propriétaires voisins.

Et, d'ailleurs, cette rétribution produirait-elle des résultats aussi faibles que le supposerait l'objection? Cherchons s'il n'y a pas un moyen de les apprécier. On conçoit qu'ici nous serons obligés de nous contenter d'une évaluation approximative.

Prenons pour exemple l'année 1845.

Nous avons vu dans un document, dont ce Recueil contient l'analyse, que dans le cours de cette année, le ministère des cultes a accordé à 1,510 communes, pour les réparations de leurs églises ou leurs presby-

tères, une subvention totale de. . . . . 1,199,950 fr.

Un autre document nous apprend que dans la même année les impositions extraordinaires votées par les communes pour pourvoir aux acquisitions, constructions, réparations, frais et dépenses diverses extraordinaires concernant le culte paroissial, s'élèvent à. 3,274,289

Nous n'avons aucun moyen d'apprécier les subventions accordées aux fabriques par les communes, et prélevées sur les revenus ordinaires, ou faisant l'objet d'emprunts remboursés par d'autres moyens que des impositions extraordinaires. Nous pouvons penser que ce chapitre est assez considérable; peut-être s'élève-t-il autant que le précédent. Afin de ne rien hasarder pourtant, comptons-le seulement pour mémoire, et nos résultats seront au-dessous de la vérité, ci. . . . . mémoire.

Enfin, nous n'exagérons rien en portant à 200 fr. en moyenne le chiffre des réparations de tout genre faites dans les églises communales, payées au moyen des fonds des fabriques. On aura pour les 30,000 paroisses environ un chiffre de 6,000,000

Total. . . . . 10,474,239 fr.

Une somme de 10,474,239 fr. de travaux annuels produit, à 6 p. 100, 628,454 fr. pour honoraires, ou en moyenne, pour chaque département, 7,307 fr. Si on les partage par moitié, comme nous l'avons indiqué, on obtient pour l'architecte en chef un traitement de plus de 3,600 fr., garantie certainement suffisante d'une existence indépendante dans la province, et condition bien avantageuse quand elle se joint à une clientèle qui peut en doubler les produits.

Si nous supposons enfin que le nombre des architectes en second dans chaque département soit de deux à trois, nous trouvons que leur traitement s'élève de 12 à 18,000 fr., et nul n'ignore qu'aujourd'hui une position semblable est une position enviée.

On n'oubliera pas enfin que nos calculs sont au-dessous de la vérité, puisque nous avons dû omettre, dans notre calcul, des éléments dont l'existence est incontestable.

Si nous ne nous trompons, le plan que nous proposons est favorable à l'art en préservant l'existence d'édifices continuellement menacés par l'ignorance ou par la spéculation; à l'administration économique des fabriques, en arrêtant une foule d'abus sourds, de mauvais emplois de fonds, de marchés onéreux; à une classe d'artistes studieux et utiles, auxquels il fournit des positions honorables; il ne blesse aucun intérêt, ou au moins les intérêts qu'il blesse sont des intérêts malhonnêtes et qu'on ne saurait respecter; il est de nature à être adopté favorablement, nous le croyons, par la partie la plus intelligente du clergé : il nous semble donc qu'on doit le prendre en considération.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION A CANTON,

MODE DES CHINOIS POUR COUVRIR LEURS TOITS.

(Nous trouvons sous ce titre, dans les documents publiés il y a déjà quelque temps par l'État, à la suite de l'ambassade de Chine, des renseignements qui probablement seront agréables à nos lecteurs, et que nous nous sommes décidés à transcrire.)

« Les briques entrent pour trois cinquièmes au moins dans la construction des maisons de la ville et des faubourgs de Canton; les pierres et le bois servent en général, les premières pour les encadrements des portes, et le second pour les solives et poutres des ouvrages en charpente. La plus grande partie des maisons chinoises, ainsi qu'une partie des habitations des Tartares de la vieille ville, sont construites en terre; beaucoup des planchers des maisons et même des temples ne sont composés que de terre durcie; d'autres sont dallés en marbre ou en granit; d'autres enfin en tuiles. On se sert aussi de tuiles pour couvrir les toits. Les couvertures des maisons chinoises se recommandent par la solidité et la beauté du travail. Les tuiles, longues d'environ 9 à 10 pouces, et larges de 3 et de 5 environ, sont, les unes (celles de 3 pouces de large) convexes, et les autres, en partant du sommet du toit jusqu'à l'entablement, disposées par rangées alternativement convexes et concaves, lesquelles sont liées ensemble avec du plâtre et forment ainsi des toits tout composés de faitières et de rigoles sur lesquelles l'eau ne peut séjourner. Aussi les vents, si effrayants en Chine pendant les changements de mousson, n'y ont-ils aucune prise, rien n'étant plus solide, plus propre, plus régulier que ces toitures. Il serait à désirer qu'elles fussent imitées par nos couvreurs, surtout à Paris, où les accidents de tuiles arrachées par le vent sont si fréquents.

» Très-peu de fer est employé dans les bâtisses en Chine; tous les matériaux de construction sont abondants et à bon marché à Canton; les bois, en majeure partie d'une espèce de sapin, viennent par grands trains flottés du haut de la rivière.

» Les briques sont fabriquées dans les environs et apportées par bateaux; leur prix varie de 3 à 8 dollars (18 à 48 fr.) le mille; elles sont d'une couleur bleu de plomb ou brun clair; il y en a peu de rouges. On trouve d'excellentes pierres de construction dans les montagnes du nord de la province et dans les îles du sud de la ville. Ce sont principalement des pierres de granit et de sable de plusieurs espèces.

» Les croisées des maisons chinoises sont petites et rarement vitrées en verre, presque toujours en coquilles d'huîtres blanches et plates, d'une nacre très-mince et très-diaphane, polies à cet effet, ou bien encore en feuilles de mica (exfoliation du quartz) ou toute autre matière transparente.

» En traversant les rues de Canton, on est en général frappé de la diversité des maisons. L'apparence extérieure n'est en aucune façon l'indice de la position du propriétaire, car souvent le riche Chinois n'habite pas une maison plus belle que l'homme de la classe peu aisée, et l'on ne peut vraiment reconnaître par la maison d'autre classe que celle qui est tout à fait misérable et qui habite le long des canaux, à l'extrémité des faubourgs et dans la partie du nord de la vieille ville. L'habitation des pauvres se compose de cabanes de terre délayée et de bambous; elles sont basses, étroites, obscures et sans divisions intérieures.

» Dans les habitations un peu plus grandes et plus propres que celles de ces malheureux, réside environ un tiers de la population de Canton. Dépourvues d'avant-cour, elles sont contiguës au bord des rues, et n'ont qu'une seule entrée, fermée par une sorte d'écran garni en bambou suspendu au-dessus de la porte. A l'intérieur, il n'existe pas de pièces superflues; elles se divisent en général en deux ou trois, dont une ou deux sont destinées à la famille et l'autre aux besoins du ménage. Les maisons chinoises s'ouvrent en général du côté du sud, usage qui souvent dans ces pauvres habitations est forcément négligé. Les maisons de cette dernière espèce sont louées 4 ou 5 dollars (24 ou 30 fr.) par mois.

» Une autre classe d'habitations se compose de celles des Chinois jouissant d'une certaine aisance; leurs maisons et le terrain sur lequel elles sont construites sont environnés de murs de 10 à 12 pieds de haut, s'élevant sur le bord de la rue et cachant entièrement la construction aux yeux des passants. Les rues où elles sont bâties sont d'un aspect fort triste; mais, si l'on est autorisé à entrer dans une de ces habitations, le coup d'œil change et devient plus agréable. Après avoir dépassé la première enceinte à travers une grande et large porte, on entre dans une belle cour bien aérée, d'où un domestique vous conduit à la salle de réception du maître, laquelle, en général, est une petite pièce meublée de chaises, de canapés, et, entre ces meubles, de petites tables à thé d'un pied carré; les murs en sont ornés d'ouvrages en bois sculpté, de jolis écrans en bambou, à travers lesquels l'air peut librement circuler, et de cadres renfermant des sentences morales des philosophes chinois, ou de mauvais paysages, ou encore des fleurs et des oiseaux élégants. Quelques lampes et lanternes chinoises complètent l'ameublement. L'hôte vous reçoit dans cette pièce et vous présente parfois les plus jeunes membres de sa famille. Ces maisons ont souvent une école et un jardin.

» Les maisons de quelques-uns des plus riches Chinois de Canton ne sont en rien, excepté peut-être par l'espace qu'elles occupent, inférieures au palais de l'empereur. Celles de quelques-uns des anciens marchands hongs ou *hanistes* sont de bons spécimens de ces sortes de constructions.

» Les maisons des principaux fonctionnaires du gouvernement ne méritent pas d'être mentionnées; elles ne diffèrent des maisons ordinaires qu'en ce qu'elles sont beaucoup plus spacieuses.

» Très-peu de maisons ou de temples de Canton ont plus d'un étage; les salles ont en général toute la hauteur du bâtiment, et les plafonds laissent même ressortir les poutres des toits. Souvent il y a au-dessous de ce toit, avec balustrades à hauteur d'appui, des terrasses qui procurent une retraite agréable pour prendre le frais pendant les soirées d'été. »

RÈGLEMENT

SUR LES NIVELLEMENTS DANS LA VILLE DE PARIS.

Le 14 juillet dernier, M. le préfet de la Seine a pris l'arrêté suivant sur les nivellements de la voie publique :

Art. 1er. Les nivellements pour tous les travaux publics et privés dépendant de la préfecture du département de la Seine seront rattachés à un plan fixe horizontal qui passerait à 50 mètres au-dessus du niveau légal des eaux du bassin de la Villette, et dont un repère à zéro sera établi sur l'une des tours de l'église Notre-Dame.

Les cotes de nivellement exprimeront la distance ou ordonnée de chaque point considérée à ce plan fixe horizontal.

Art. 2. Il sera placé à tous les carrefours, aux angles des rues, sur les soubassements des monuments, sur les murs des quais et sur les autres points que nous aurons déterminés, des repères en fonte, aux armes de la ville, indiquant des ordonnées de comparaison.

La vérification des nivellements sera rapportée à ces repères.

Art. 3. Les projets de premier pavage des rues anciennes ou nouvelles devront toujours être accompagnés de plans et profils de nivellement, avec cotes indiquant les ordonnées du sol actuel et celles du sol futur. Il en sera de même des projets de remaniement de pavages anciens pour l'amélioration des pentes.

Les nivellements pour les constructions particulières seront déterminés par ces projets dûment approuvés.

Art. 4. Les propriétaires, les architectes, les entrepreneurs qui voudront bâtir dans des rues non pavées devront, avant de poser les seuils des portes, et sous peine d'une amende de 50 fr., prononcée par les lettres patentes de 1725, demander l'indication du nivellement de la voie publique.

Art. 5. Ceux qui bâtiront dans des rues pavées, mais dont les pentes mal réglées seraient susceptibles d'amélioration, sont invités à demander pareillement ce nivellement et à disposer leurs constructions nouvelles en vue de ces améliorations ultérieures.

JURISPRUDENCE.

RESPONSABILITÉ DES ARCHITECTES.

Le tribunal correctionnel (7e chambre), sous la présidence de M. Jourdain, et sur les conclusions conformes de M. de Gaujal, a décidé, dans son audience d'aujourd'hui, que l'architecte chargé de la construction de travaux partageait avec l'entrepreneur la responsabilité des accidents survenus pendant l'exécution des travaux.

M. Besnard, entrepreneur de bâtiments, était chargé de la construction d'une cheminée à vapeur, sous les ordres de M. Berthollet, architecte. Ils avaient fait poser un échafaud sur des terres remblayées. Le 12 septembre dernier, un éboulement déterminait la chute d'une partie de l'échafaud, et un ouvrier trouvait la mort sous l'éboulement.

Cités en raison de ces faits devant le tribunal correctionnel, sous la prévention d'homicide par imprudence, MM. Besnard et Berthollet ont été condamnés chacun à 150 fr. d'amende.

TRAVAUX NON ACHEVÉS A TEMPS. — DOMMAGES-INTÉRÊTS.

Le conseil municipal de Marseille, dans sa séance du 30 janvier, vient de déployer une fermeté contre un entrepreneur qui n'avait pas achevé à temps les travaux dont la ville l'avait chargé. M. Mouren, c'est le nom de cet entrepreneur, s'était engagé à exécuter le boulevard dit d'Orléans pour une somme de 280,000 fr.; il devait en toucher les deux tiers avant le complet achèvement; la ville a payé en effet 186,667 fr. à M. Mouren, et le boulevard n'est pas encore en état d'être livré à la circulation.

Sur les conclusions du rapporteur de la commission du contentieux, qui n'ont été combattues que par un seul conseiller municipal, et à l'unanimité moins deux voix, l'entrepreneur a été déclaré déchu de son droit de toucher les 93,333 fr. qui restaient à solder; en outre, à rendre 186,667 fr. reçus, et à payer les 10,000 fr. de dommages-intérêts portés dans le contrat synallagmatique passé avec la commune. M. Mouren avait cependant en sa faveur une excuse fort acceptable dans les embarras que lui avait suscités continuellement la compagnie du chemin de fer.

MAXIMES POUR LA CONSTRUCTION.

21. Des constructions qui ont une base d'une égale superficie, mais dont les formes sont le cercle, le carré, le triangle équilatéral ou le triangle rectangle, ont approximativement des forces relatives exprimées par les quantités suivantes : 100,93 1/2, 86, et 76 2/3. Un carré est un parallélogramme comme 100 : 95.

22. La force d'un mur dépend plutôt de la façon dont il est établi que de la plus grande ou de la moindre dureté de ses matériaux.

23. La stabilité des solides diminue proportionnellement à la hauteur du centre de gravité.

24. Une force exactement proportionnée à l'objet qu'on se propose n'est pas suffisante dans la pratique, il vaut mieux encore trop de solidité que pas assez.

25. Néanmoins, tous les matériaux qui *ne sont pas nécessaires* sont non-seulement inutiles, mais encore préjudiciables.

26. Ni mur, ni charpente, ni enfin aucune pièce de construction, ne doit être chargée d'un poids supérieur aux deux tiers du fardeau qu'il est calculé pour porter. Dans les chemins de fer, où les poids sont variables et les chocs à craindre, la loi fixe un tiers.

27. Tredgold, dans son *Essai sur la fonte de fer*, avance deux principes essentiels : « Que la mesure de la résistance des matériaux à la courbure est la seule mesure propre de leur résistance (à une forte pression), quand on désire une forme parfaite et une position inaltérable. »

28. Et que « la mesure même de leur résistance à une cause permanente d'altération est la mesure même de leur propre résistance à une forte pression, lorsque la flexion ne provient pas de quelque détérioration ou de quelque défaut. »

29. Il faut se garder, dans la pratique, d'imposer aux matériaux un poids qui puisse les briser, mais se contenter d'un poids qui soit proportionné de manière à ne pas pouvoir les endommager.

30. Une altération permanente de forme, quoique légère, est une fracture partielle.

31. Eaton Hudgkinson, dans la deuxième partie supplémentaire de l'ouvrage de Tredgold, sur la fonte de fer, dit « qu'il n'y a pas de poids, si petit qu'il soit, qui ne tende à détruire l'élasticité. »

32. Une poutre portera, distribué sur sa longueur, un poids double de celui qu'elle supporterait s'il était placé sur son milieu.

(*The Builder.*)

Le directeur-gérant : A. Grim.

Paris. — Imprimerie Dondey-Dupré, rue Saint-Louis, 46, au Marais.

FONDÉ
et
rédigé par une
Société d'Architectes
attachés
aux
travaux publics
et
à la grande voirie.



PUBLICATION
périodique
formant par année
six volumes
avec texte.

POUR LA FRANCE :
Un an...... 25 fr.
6 mois..... 13
Chaque volume, 5 *fr.*

RECUEIL DE MAISONS DE VILLE ET DE CAMPAGNE, ÉDIFICES PUBLICS, ETC.

SOMMAIRE.

TEXTE.

PLANCHES.

(ARCHITECTURE CONTEMPORAINE.)

ARCHITECTURE CONTEMPORAINE.

PLANCHES 73, 74, 75, 76, 77, 78 ET 79.

HOTEL DE VILLE DE PARIS.

Ces sept planches présentent les élévations antérieures et postérieures, les parties les plus remarquables et le plan général à rez-de-chaussée de ce vaste édifice.

L'étude de ces planches, qui reproduisent toutes les dispositions capitales du monument, suffira à faire connaître et apprécier jusque dans ses détails la construction primitive qui remplace depuis 1533 la *Maison aux piliers*, où les échevins de la ville avaient leurs assemblées.

Le corps central avec son campanile, les deux gros pavillons et les deux ailes qui entourent la cour du milieu, composent tout l'ancien édifice. Ainsi que toutes les grandes constructions de la renaissance, et celles qui suivirent jusqu'au règne de Louis XIV, l'Hôtel de Ville de Paris conservait dans son ensemble les traditions des anciennes demeures seigneuriales; c'était la même silhouette encore un peu guerrière du corps central flanqué de tours. Mais ces souvenirs des anciens privilèges disparaissent en partie dans la disposition du plan, où les deux pavillons, percés chacun d'une grande porte, servaient de passage au public; quant à la partie postérieure, elle se perdait dans les constructions voisines.

La donnée des agrandissements apportés à cet édifice présentait cette difficulté de coordonner les constructions neuves avec les anciennes, tout en leur imprimant le cachet de nos mœurs et de nos besoins.

Les *croisées* de petite dimension, à créneaux et croisillons de pierre, étaient difficiles à accepter aujourd'hui, on ne les a conservées que dans les deux ailes qui, sur la place de Grève, accompagnent le corps central; c'est aux pavillons d'angle que le changement devient sensible; quoiqu'on y ait conservé les lignes et les hauteurs de la partie ancienne, la multiplicité des colonnes, l'emploi et le tracé des ouvertures en arcades, la régularité même des dispositions répétées à chaque étage, les statues qui bordent le chéneau, le comble à double pente et ses lucarnes, des ressauts et une symétrie assez rare à l'époque de la renaissance, tout annonce dans le reste des constructions neuves une certaine rupture avec la donnée primitive; les façades latérales postérieures presque identiques, les galeries en arcades, de grandes fenêtres à consoles et frontons, des terrasses bordées de statues, l'aspect uniforme des différents combles, et l'absence systématique de ces grandes cheminées, que le XVIe siècle plantait si fièrement au flanc des grands pavillons, tout confirme cette opinion.

La partie ancienne du palais, remarquable par sa disposition angulaire, a été réservée à peu près telle qu'elle était jadis; l'ancienne salle du Trône et celle du Zodiaque existent encore. La partie neuve vers la Seine, à droite, est réservée à l'habitation du préfet; celle de gauche, aux bureaux de l'administration; enfin, le bâtiment postérieur renferme la bibliothèque, la salle de séance du conseil général, et au-dessus la vaste galerie des fêtes.

PLANCHES 80 ET 81.

MAISON A PARIS, BOULEVARD DES FILLES-DU-CALVAIRE, 4.

Ces deux planches reproduisent une de ces jolies maisons que Paris voit s'élever tous les jours sans de grandes dépenses, et dont la principale décoration extérieure consiste dans la disposition des balcons.

PLANCHES 82 ET 83.

KIOSQUE MAURESQUE ET RUSTIQUE.

Les kiosques sont des constructions qui ont toujours le mérite rare de valoir toujours mieux en exécution qu'en dessin.

La silhouette du premier est heureuse, mais l'art mauresque n'étant que peu connu encore, on peut suspecter la valeur de l'imitation présentée ici, et dans un cas semblable, s'en rapporter à la fantaisie, qui, dans ces sortes de constructions, peut sans danger servir de guide, comme on le voit dans le kiosque rustique de la planche suivante.

PLANCHE 84.

JARDINIÈRE DANS UNE SALLE DES FÊTES.

La planche 84 présente une jardinière d'une composition charmante,

c'est pour ainsi dire une étagère sur laquelle on entasse avec une profusion pleine de recherche, ces fleurs dont on veut jouir à tout prix dans toutes les saisons.

La belle vasque placée au-dessus du divan porte la végétation ; de son milieu s'élève un fût qui sert de base à des chimères crachant l'eau, et portant des globes de cristal, dont la douce lumière se répand sur les fleurs ; des fils de plantes vrillées partent des bords de la vasque et vont s'accrocher au pied des chimères, au-dessus desquelles un groupe de grâces supporte une corbeille fleurie.

DE LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

(1er article.)

Il faut se hâter de parcourir la France, si l'on veut considérer, avant qu'ils disparaissent, les débris de ces monuments nombreux dont les âges écoulés ont jonché notre sol. Il est temps que l'histoire des peuples et l'histoire des arts recueillent à la hâte les témoignages incomplets que rendent encore tant de pierres ruineuses, si l'on ne veut pas voir bientôt s'engloutir dans un éternel silence tant de secrets que la science poursuit. Le temps, qui s'acharne à les détruire, a, pour l'aider dans sa triste besogne, deux auxiliaires plus implacables que lui : les révolutions et l'ignorance, la colère stupide qui abat, le mauvais goût, plus stupide s'il est possible, qui veut réparer et défigure. Ce n'est pas que l'administration publique, on aime à lui rendre cette justice, voie agir avec faveur ou avec indifférence tous ces éléments de destruction ; elle fait au contraire pour les combattre de nombreux efforts, non, souvent, sans succès ; des comités s'organisent sous son patronage, dirigés par des hommes éminents ; des inspecteurs sillonnent le sol, et leur surveillance attentive se porte sur tous les points ; des artistes, acceptant pieusement ce legs de leurs devanciers, restaurent avec goût ce qui peut être sauvé, ou reproduisent par le dessin ce que le temps condamne à périr. Mais, hélas ! d'ici à peu de temps peut-être, ces planches mortes, enfouies, comme dans des tombeaux, au fond des bibliothèques, seront tout ce qui nous restera de ces débris vénérables ; la science sera satisfaite, mais la pensée, mais l'amour respectueux des anciens âges aura perdu sans retour une des plus nobles sources de son inspiration. Des hommes préposés au soin de ces richesses semblent eux-mêmes, malgré leurs efforts, entrevoir ce jour funeste, et ils se hâtent, de peur que le génie de la destruction n'aille plus vite qu'eux.

Pour conserver plus sûrement ceux de nos monuments historiques qui appartiennent à l'État ou aux communes, il importe, il me semble, de leur trouver une appropriation. Les habitudes financières et parcimonieuses de ces temps-ci ne s'accommoderaient guère d'édifices restaurés et entretenus à grands frais, pour le simple plaisir des touristes ou pour l'étude des archéologues. Ce n'est pas que je partage une opinion semblable, et l'argent des contribuables me paraîtrait encore utilement dépensé, s'il n'avait pour objet que d'entretenir le spectacle du beau et le souvenir du passé, et de rappeler au peuple de France, trop souvent disposé à l'oublier, qu'il a une histoire et des ancêtres ; mais il est sage de se plier à son temps dans une juste mesure. Ce n'est pas cependant une chose facile à mon sens, de rencontrer cette juste et convenable appropriation que je désire et que je sollicite. Elle a ses conditions diverses qu'il importe de respecter ; en même temps que son utilité doit être manifeste, elle ne doit entraîner ni des dégradations, toujours déplorables, ni des distributions qui dénaturent l'édifice. Or, ici, il faut bien avouer que l'administration publique n'a pas toujours été bien inspirée, et par exemple je ne puis penser sans de bien vifs regrets qu'on a établi une maison centrale dans ce magnifique monastère du mont Saint-Michel, au risque de rendre méconnaissable l'ordonnance de ce monument admirable. Un semblable usage n'était à aucun égard convenable ; il y avait peut-être comme une profanation à rassembler des voleurs dans un lieu qui n'est pas sans gloire et qui peut rappeler de nobles souvenirs ; mais une considération de ce genre doit trouver peu de faveur aujourd'hui, et je n'insiste pas ; assez d'autres raisons appellent un changement. Espérons que la nouvelle loi pénale, inexécutable sous ces voûtes outragées, les rendra bientôt à un plus raisonnable usage, et qu'on pourra enfin en admirer au moins la vaste ordonnance et ces sombres perspectives aujourd'hui indignement morcelées.

A-t-on mieux rencontré à l'égard du château de Blois, dont quelques parties si admirablement conservées resteront à jamais des chefs-d'œuvre inimitables ? C'est aujourd'hui une caserne ; on y a préparé la place d'un musée : certes il y a progrès. Est-ce assez cependant ? Où s'approvisionneront, nous l'avons déjà dit, ces vastes salles dans ce pays stérile entre les musées d'Orléans et de Tours ? Trouvera-t-on dans les grasses plaines de la Beauce, dans les pauvres sables de la Sologne, des richesses qui soient dignes de ce riche palais ? On pouvait, si je ne m'abuse, adopter un meilleur projet. Blois n'a pas de palais de justice. Au lieu d'en construire un à grands frais, comme on l'a fait dans ces dernières années aux extrêmes limites de la ville et loin de la portée des plaideurs, j'aurais voulu qu'on le plaçât dans le château, où il aurait eu la salle des États pour salle des Pas Perdus, et qu'on y mît avec lui la préfecture, aussi trop éloignée du centre. Ce projet était à la fois plus convenable, à mon sens, et plus économique. Il assurait l'entretien attentif d'un monument si intéressant pour l'histoire des arts, et transformait une curiosité coûteuse en un édifice utile.

Je cite ces deux exemples entre mille autres. Ils suffiront, j'espère, pour expliquer ma pensée.

Mais si de nombreuses difficultés s'opposent à la conservation des monuments historiques qui sont restés la propriété de l'État, combien n'augmentent-elles pas quand il s'agit d'édifices détenus par des particuliers, au goût et à l'intelligence desquels il est impossible d'accorder une confiance exclusive ? Pour eux, pas de garantie. Un caprice peut les défigurer, une spéculation les détruire, et ainsi une part de notre trésor archéologique, peut-être la plus belle, devra nous échapper dans un temps très-court. Il faut aujourd'hui qu'on y pense, puisqu'on a retrouvé l'amour de ces antiques débris ; et pour me renfermer dans un pays que j'ai récemment parcouru, Chambord sans doute sera bientôt vendu, car une loi politique y oblige son noble propriétaire, et Chenonceaux peut l'être tous les jours. Il ne faut pas, je l'avoue, s'exagérer le mérite de ces deux châteaux célèbres. Chambord, tristement caché dans une ondulation de la triste Sologne, ne me semble, après tout, qu'un caprice gigantesque, une rêverie fantastique, dont la bizarrerie dépasse la grandeur. Parvenu sur ce toit singulier où s'accumulent toutes ses merveilles, on croirait parcourir une ville suspendue sur la masse de l'édifice comme sur un piédestal, et habitée autrefois par une race de Pygmées tout à coup anéantie. Ici la splendeur des ornements, les richesses des sculptures, la prodigalité des décorations atteignent les extrêmes limites du goût. L'art s'amollit alors outre mesure et s'égare dans la multiplicité des détails, et je ne compare pas, pour mon compte, cet éblouissant château de Chambord à la partie du palais de Blois, si riche et si noble en même temps, qui appartient au règne de Louis XII.

Quoi qu'il en soit cependant de son mérite, il est un témoin d'une incontestable importance dans l'histoire de l'architecture. Voudra-t-on le laisser périr ? Il importe peut-être d'y songer, puisque le marteau, déjà levé une fois sur cet édifice, menace de tomber enfin. On se rappelle quelle fut son étrange destinée ; on sait que dans les premières années de la restauration il fut mis en vente par son illustre propriétaire, pour lequel il constituait une charge trop onéreuse, et que les démolisseurs se partageaient déjà ses pierres, lorsqu'une si belle proie leur fut arrachée par cette souscription fameuse qu'un pamphlétaire connu a jugée avec plus d'esprit que de bonne foi. Le même sort l'attend aujourd'hui. Chambord, misérablement dépouillé par les pillards de la révolution, est inhabitable pour un particulier, autant par sa vaste étendue que par les restaurations ruineuses qu'il réclame. Ce n'est plus qu'une carrière pour d'indignes spéculateurs. Chenonceaux, moins important, plus complet peut-être, n'est pas non plus un monument irréprochable ; mais, comme son colossal voisin, il importe à l'histoire de l'art, et il est après tout un des plus aimables parents de cette renaissance élégante vers laquelle aujourd'hui tous les regards sont tournés.

(*La fin au prochain numéro.*)

LE PALAIS DU LUXEMBOURG,

Fondé par Marie de Médicis, considérablement agrandi sous le règne de Louis-Philippe Ier, par M. Alph. de Gisors, architecte de la chambre des pairs et de l'université.

—

Le livre de M. de Gisors est une monographie étudiée avec soin, écrite avec charme, disposée avec ordre. On sent que l'auteur était maître de son sujet, et qu'il l'a traité avec une prédilection bien naturelle et bien justifiée par sa position particulière. Il l'a embrassé tout entier avec ses descriptions architectoniques et ses détails historiques, il en a abordé même les alentours avec des développements assez étendus; ainsi l'on trouvera dans son livre une histoire du petit Luxembourg, et l'on ne s'en étonnera pas, car il est une dépendance nécessaire et inséparable du grand, une histoire très-suffisante des rues qui avoisinent ou entourent le palais, et des détails intéressants sur le couvent des Chartreux, dont il ne reste aujourd'hui presque aucun vestige, et qu'ont rendu si cher aux artistes les belles toiles de Lesueur, conservées comme des objets d'admiration et comme des modèles. M. de Gisors a soin de nous expliquer, en quelques lignes fort claires, ce qu'il a voulu faire et ce qu'en réalité il a très-bien fait : « J'ai voulu, dit-il, éviter à l'homme du monde et à l'artiste des recherches arides et souvent difficiles, et réunir dans un cadre de peu d'importance ce qui pouvait faire connaître aussi complétement que possible un monument dont l'existence se rattache à notre histoire. » C'est donc à la fois aux artistes et aux gens du monde que le livre de M. de Gisors s'adresse. Les uns et les autres le consulteront avec profit et y trouveront un guide assuré.

Pour nous, dont le champ n'est pas si vaste, nous laisserons de côté la dissertation dans laquelle l'auteur établit, selon nous avec succès, que l'emplacement du Luxembourg était, sous les Romains, occupé par un camp militaire; peu nous importe. Nous oublierons pour un temps les scènes tristes ou solennelles auxquelles ce palais servit de théâtre, les colères éclatantes de la reine qui le fonda, les petites intrigues du grand homme qui tournait contre elle le pouvoir qu'il en avait reçu, les angoisses du faible roi pressé entre ces deux redoutables rivaux; nous oublierons les hauteurs de la duchesse de Berri, les douleurs emphatiques des Girondins, les tendresses de Camille Desmoulins et les petits soupers du Directoire. Le sénat, muet approbateur de l'empire, la pairie héréditaire et la pairie à vie ne nous occuperont pas davantage. Nous nous contenterons de recueillir les faits intéressants pour nos lecteurs, que nous avons lus dans le livre dont nous nous occupons.

Aussi bien c'est un fait important dans l'histoire de notre art que la construction du palais du Luxembourg, il marque une ère nouvelle et il sert presque de point de départ à l'architecture moderne en ce qui touche l'érection des édifices destinés à l'habitation. L'abandon de l'ancien style architectural, de celui qui avait fait la gloire du moyen âge, et qui attire presque exclusivement aujourd'hui l'attention des artistes écrivains datait, il est vrai, déjà de plus d'un siècle : il y avait plus d'un siècle que nous avions rapporté d'Italie des méthodes nouvelles et un grand dégoût pour nos anciens monuments, qu'on commençait à traiter de barbares. La renaissance était sortie de ce mouvement des idées, et peu à peu l'art nouveau-né, se dégageant de plus en plus des traditions dans lesquelles son prédécesseur l'enfermait encore, cherchait toujours à reproduire davantage les formes de l'antiquité. La masse des édifices avait complétement changé, leur décoration avait suivi d'autres règles, mais la distribution intérieure était loin d'avoir subi des modifications aussi profondes. La société du seizième siècle, fille légitime encore du rude moyen âge, avait conservé la plupart de ses instincts, elle était organisée pour les violences de la guerre bien plus que pour le plaisir de la paix, elle était campée plutôt qu'établie; ce qu'on a nommé depuis le bien-être et le confort était inconnu en ce temps de mœurs belliqueuses. « Tout était contraste, » dit M. de La Borde dans un écrit plein d'intérêt, « dans ces grandes habitations dont la société du dix-septième siècle avait hérité de sa devancière : partout le luxe côtoyait la misère, partout les beautés de l'art insultaient à l'absence du bien-être... La manière dont toutes ces salles étaient décorées et meublées avait du grandiose, mais sans convenance; de la richesse, mais sans goût... On marchait longtemps avant d'arriver à la seule chambre habitée, quoiqu'elle fût tout au plus habitable.

» Toute l'ancienne distribution ou l'absence de distribution tenait évidemment à des circonstances particulières qui avaient disparu, à un état de choses qui était changé; désormais une société nouvelle autre par ses goûts, autre par ses besoins, exigeait des dispositions différentes. La marquise de Rambouillet se fit l'habile interprète de ses contemporains; elle imagina (c'était alors une inspiration) qu'il était possible de réunir dans la même habitation les appartements de l'intimité et les salles des fêtes, de rendre les escaliers dignes des appartements auxquels ils conduisaient, et les appartements conformes aux goûts de ceux qui devaient les habiter. D'après ces idées, elle dressa elle-même le plan du nouvel hôtel de Rambouillet, qui remplaçait l'hôtel de Pisani après la mort de son père; l'architecte suivit en tous points ses indications.

» Il ne se construisit plus ni un palais, ni un hôtel, ni une maison de quelque élégance, sans que les architectes n'aient été envoyés à la demeure d'Arthénice pour copier ou imiter ces innovations... La noble Arthénice avait le sentiment du bien-être social, le goût de l'intimité; elle sut le faire partager à toute la société française, et bientôt, en donnant dans la distribution de son hôtel l'exemple de quelques changements que le sentiment des arts lui avait montrés praticables, elle apprit aux architectes à étudier les besoins nouveaux pour y répondre. Dans une société parfaitement tranquille, elle comprit et fit comprendre qu'une habitation devait se prêter avant tout aux aises de la vie; en se disant qu'une maison est une prison, elle lui donna le plus d'air et de jour qu'elle put; connaissant par expérience l'inutilité d'un nombreux domestique, elle congédia tous les serviteurs qui ne servaient pas, et mit ceux qu'elle gardait à la portée de sa voix. »

Nous pourrions multiplier ces citations, mais nous nous arrêtons faute d'espace; on nous saura gré, nous en sommes convaincu, d'avoir rappelé ces détails pleins d'intérêt sur la révolution que subit l'architecture civile au commencement du dix-septième siècle, et sur les causes qui déterminèrent cette révolution. Revenons à notre sujet, dont nous ne nous sommes pas autant éloigné qu'on pourrait le croire. Ce sont encore quelques mots de M. de La Borde qui nous y ramèneront.

« Marie de Médicis, dit-il, fut la première à apprécier les innovations de sa compatriote; décidée à quitter le Louvre, elle voulut, en se faisant construire une habitation digne de la veuve de Henri IV, qu'elle réunît à toutes les beautés de l'architecture du palais Pitti toutes les distributions commodes de l'hôtel de Rambouillet. Jacques Debrosse, son architecte, termina en 1620 le palais du Luxembourg; Rubens avait peint son histoire, et nous ne voulons pas d'autre témoignage de la commodité de ses appartements que celui de la grande Mademoiselle, qui, bien que plus flattée de son logement des Tuileries, n'en convint pas moins que « le » Luxembourg est le lieu du monde le plus propre à donner de grandes et » petites assemblées. »

L'hôtel de Rambouillet n'existe plus; on voit le rôle que joue dans l'histoire de l'art le palais du Luxembourg.

C'est en 1615, comme chacun sait, que cet édifice fut entrepris par Jacques Debrosse, sur l'emplacement où était situé avant lui l'hôtel du duc de Piney-Luxembourg; il fut, sinon terminé, du moins habitable, comme nous l'avons dit, en 1620. « Dans l'étude de la décoration extérieure, dit M. de Gisors, Debrosse s'appliqua, par ordre de la régente, à prendre pour type l'architecture du palais Pitti à Florence, dans lequel Marie était née; mais il n'est pas vrai, malgré l'opinion généralement accréditée, que l'un de ces édifices ait été la copie de l'autre. En effet, le plan général des deux palais, l'ensemble des élévations, la décoration et la distribution offrent fort peu de ressemblance. »

Ce palais, dont les projets, avant sa construction, avaient été soumis aux architectes les plus illustres, et avaient reçu leur suffrage, cet édifice, qu'admirait Bernin, a conservé encore aujourd'hui l'apparence extérieure

qu'il avait à cette époque. Il est certainement digne de toute l'attention des artistes. La disposition générale en est grande et royale, les lignes générales sont majestueuses, l'enchaînement de tous ces corps de bâtiments est d'une rare élégance; peut-être les nombreux bossages qui couvrent sa surface, et constituent à vrai dire le trait caractéristique de son style, ne sont-ils pas d'un goût parfaitement pur et irréprochable; mais on ne peut disconvenir qu'ils donnent à l'ensemble une richesse, une puissance et une chaleur singulières. Primitivement, la grande cour d'honneur était divisée en deux, et la partie qui s'étend au fond entre les deux pavillons saillants était élevée en terrasse d'environ un mètre au-dessus du sol extérieur du palais. On y montait par un perron demi-circulaire. « Elle était séparée de la cour principale par une balustrade à jour en marbre blanc, avec des piédestaux ornés de statues. » Cette décoration, il nous semble, devait être d'un bel effet.

En 1781, une restauration de ce palais, dégradé par la négligence de ses maîtres, devint nécessaire; Chalgrin en rédigea les projets, mais elle fut différée, et ce ne fut qu'en 1804 que furent achevés, sous la direction de cet architecte, les travaux nécessaires à l'installation du sénat; les principaux travaux de cette époque sont la suppression de la cour en terrasse dont nous avons parlé, l'achèvement de la galerie et la construction du vestibule actuel à la place de l'escalier primitif et l'établissement du grand escalier d'honneur dans la galerie ouest, la distribution des appartements de réception et d'habitation, et enfin la salle des séances du sénat.

Nous arrivons enfin aux restaurations importantes qui ont eu pour objet de mettre le palais du Luxembourg dans l'état où nous le voyons aujourd'hui, restaurations intelligentes, dignes d'éloges, et qui sont dues à l'auteur même du livre que nous examinons. Dès 1834, on comprit la nécessité de ces travaux, qui furent enfin décidés par une loi du 17 juin 1836, et auxquels fut consacrée une somme de trois millions. On sait en quoi ils consistent. L'architecte habile qui en était chargé s'est contenté, avec un respect bien justifié pour l'œuvre de Debrosse, d'augmenter l'épaisseur du principal corps de bâtiment, celui du fond, en faisant pour ainsi dire avancer la façade de quelques pas dans le jardin. Cette façade, nouvelle du reste, reproduisait complétement le style et la pensée de l'architecte primitif; entre elle et la façade de la cour, M. de Gisors plaça la salle des séances de la chambre des pairs. « Elle a vingt-huit mètres de diamètre sur dix-sept de profondeur... Elle est, contrairement à l'usage suivi jusqu'à présent, éclairée par des jours verticaux; elle peut contenir trois cents places environ pour les pairs, et à peu près quatre cents pour les députés, le public et les journalistes. »

Il était difficile peut-être d'introduire en réalité dans un édifice des modifications aussi profondes, et de changer aussi peu son aspect extérieur. M. de Gisors a résolu ce problème de restauration avec un rare bonheur. Les dispositions intérieures de la chambre des pairs, simples, claires, commodes, ne méritent pas moins d'éloges. Pour la décoration des salles nombreuses qui la composent, nous ne pouvons pas avoir la pensée de la décrire, il nous suffira de dire qu'elle est digne partout de la destination de l'édifice et qu'elle joint une grande élégance à beaucoup de majesté.

Nous voudrions insister encore sur quelques parties du livre que nous analysons, le temps nous manque. Nous en avons dit d'ailleurs notre avis. L'exécution matérielle répond complétement au mérite de cet ouvrage. Dix-neuf planches l'ornent et l'éclairent; elles sont exécutées avec une grande perfection. Tour à tour techniques et pittoresques, mais toujours claires et charmantes, elles conviennent également au double public auquel le livre est destiné. Enfin n'oublions pas qu'il se termine par une notice explicative fort étendue de tous les objets d'art que renferme le palais.

RENSEIGNEMENTS
SUR LA VALEUR DES TERRAINS DANS PARIS.

RUE MONTMARTRE. — Un lot de terrain d'une contenance de 74 m. superficiels, situé dans la partie élargie de cette rue, et portant le n° 6, a été adjugé au prix de 85,000 fr., soit environ 1,148 fr. le mètre.

Un autre lot, portant le n° 10, et contenant 118 m. superficiels, vient d'être vendu, par l'administration des hospices, la somme de 105,000 fr., c'est-à-dire à raison de 890 fr. le mètre.

RUE DE JOINVILLE. — 1 m. 20 c. de terrain situé à l'angle de cette rue viennent d'être concédés, par la Ville, au prix de 240 fr., c'est-à-dire à 200 fr. le mètre.

RUE DE L'ORILLON (6e arrondissement). — 7 m. 58 c. de terrain situé rue de l'Orillon, 19, ont été concédés, par la Ville, au prix de 15 fr. le mètre. — Soit pour la totalité 113 fr. 70 c.

RUE DU TEMPLE. — M. le préfet a été autorisé à régler, moyennant 250 fr. le mètre superficiel, un terrain situé au devant de la maison 80, rue du Temple, et qui doit être réuni à cette propriété; le propriétaire ayant un droit de préemption sur cette parcelle.

RUE SAINT-PIERRE POPINCOURT. — 1 m. 15 c. de terrain situé rue Saint-Pierre Popincourt, 2, et rue Saint-Sébastien, viennent d'être concédés, par la Ville, moyennant 74 fr. 75 c., c'est-à-dire sur le pied de 65 fr. le mètre.

IMPASSE SAINT-SABIN (8e arrondissement). — L'administration a évalué récemment les parcelles de terrain de l'impasse Saint-Sabin, dont l'abandon est nécessaire pour l'alignement de la voie publique, à 12 fr. le mètre, et M. le préfet a été autorisé à faire des offres aux propriétaires à raison de ce prix.

RUE DES CHANTRES (9e arrondissement). — 1 m. 04 c. de terrain situé rue des Chantres, à l'angle du quai Napoléon, viennent d'être concédés, par la Ville, moyennant 26 fr.; c'est 25 fr. le mètre.

RUE D'IÉNA (10e arrondissement). — 4 m. 08 c. de terrain situé rue d'Iéna, à l'angle de la rue Saint-Dominique, viennent d'être concédés, par la Ville, au prix de 163 fr. 20 c., c'est-à-dire sur le pied de 40 fr. le mètre.

JURISPRUDENCE.

ACHAT ET VENTE DE TERRAINS. — ACTE NON COMMERCIAL. — TRIBUNAUX DE COMMERCE. — INCOMPÉTENCE.

I. L'achat et la revente de terrains propres à bâtir, ou après constructions, ne constituent pas une spéculation commerciale qui puisse autoriser les tribunaux de commerce à prononcer, contre ceux qui s'y livrent, la contrainte par corps pour le payement des billets par eux souscrits à l'occasion de cette opération.

Les tribunaux de commerce ne sont compétents pour connaître des demandes de ces billets, qu'autant qu'il y figure des signatures de commerçants.

II. Le crédit ouvert par un banquier à ces sortes de spéculateurs, ne donne pas un caractère commercial à l'opération, dont il n'est qu'un accessoire, en vue de la faciliter.

III. La stipulation dans l'acte de crédit d'un intérêt à 6 p. 100 et d'un droit de commission, ne donne à l'opération le caractère commercial qu'à l'égard du banquier qui a ouvert le crédit.

Cour d'appel de Paris (3e chambre. — Présidence de M. Poultier. — Audience du 28 novembre 1851.)

NOUVELLES.

— Ces jours derniers, des ouvriers terrassiers, occupés à creuser un fossé dans un jardin, à Périgueux, ont découvert, à quelques centimètres de profondeur, une mosaïque très-belle et parfaitement conservée, qui semblait s'étendre assez loin dans la direction de l'antique Vésone.

— On annonce la découverte, près de Civita-Vecchia, de salles antiques, dans lesquelles le docteur Vassallo, bibliothécaire du gouvernement, croit reconnaître un temple égyptien creusé au temps du roi Psammétichus.

Le directeur-gérant : A. GRIM.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ, rue Saint-Louis, 46, au Marais.

FONDÉ
et
rédigé par une
Société d'Architectes
attachés
aux
travaux publics
et
à la grande voirie.



PUBLICATION
périodique
formant par année
six volumes
avec texte.

POUR LA FRANCE :
Un an........ 25 fr.
6 mois....... 13
Chaque volume, 5 fr.

RECUEIL DE MAISONS DE VILLE ET DE CAMPAGNE, ÉDIFICES PUBLICS, ETC.

SOMMAIRE.

TEXTE.

PLANCHES.

(ARCHITECTURE CONTEMPORAINE.)

ARCHITECTURE CONTEMPORAINE.

PLANCHES 85, 86, 87, 88.

MAISON EXÉCUTÉE A L'ANGLE DES RUES RICHELIEU ET MÉNARS.

Ces quatre planches présentent une des dernières constructions exécutées au centre de Paris. La surface du terrain était considérable, et l'artiste en a profité habilement. Qu'il soit impossible de critiquer l'ornementation et les détails de cette vaste construction, on n'oserait le dire ; mais personne ne lui refusera une allure élégante, un aspect grandiose, et cette apparence de confortable, que l'intérieur ne dément pas, comme il arrive si souvent.

Si l'on peut, avec raison, reprocher à la disposition des ordres supérieurs une espèce de mensonge, qui ferait croire que le premier et le second étage, réunis dans la hauteur des mêmes colonnes, appartiennent aux mêmes appartements, ce que le plan vient démentir, il n'en saurait être de même pour la partie basse, dans laquelle se trouvent compris le rez-de-chaussée et l'entresol ; disposition du reste très ordinaire à Paris, et dans laquelle ces deux étages spécialement destinés aux occupations et à l'habitation des boutiquiers, ne sont séparés que par les lignes spéciales à la décoration des devantures. Les portes cochères, dont il faut approuver la grandeur et l'aspect imposant, occupent toute la hauteur de ces deux étages inférieurs.

Les observations consignées à propos d'une boutique de la rue Ménars dans le 5[e] volume, trouveront leur application sur une grande échelle. L'architecte n'a pas craint de faire entrer la pierre pour une forte part dans la construction du rez-de-chaussée, et les élégants magasins qu'il renferme n'ont eu qu'à gagner au contraste.

La planche 87 présente une copie élégante du vestibule sur la rue de Richelieu

PLANCHES 89, 90, 91, 92 ET 93

MAIRIE DU XI[e] ARRONDISSEMENT.

Ces cinq planches présentent les plans généraux et quelques études détaillées des nouveaux bâtiments construits pour la Mairie du XI[e] arrondissement.

La disposition du terrain sur une grande place, sur une première rue latérale et sur une seconde rue dans une partie postérieure, était très avantageuse ; l'architecte en a tiré un parti remarquable. Le vaste et beau vestibule d'entrée, donne accès, d'un côté au corps de garde et au Conseil de discipline, de l'autre à la Justice de paix et à l'escalier du premier étage ; sur l'axe de la porte principale se trouve la porte de la cour destinée au service des bâtiments latéraux, où sont disposés à gauche les salles d'administration de la garde nationale, communiquant directement avec le corps-de-garde, et à droite le bureau de bienfaisance ; dans l'entresol, au-dessus de chacun de ces bâtiments, sont placés les dépendances du service auquel ils sont affectés.

Le premier étage du bâtiment central, auquel on arrive par le bel escalier du grand vestibule, est tout entier consacré à la Mairie ; la vaste salle des mariages en occupe le centre ; tout y est habilement combiné, et la critique ne peut porter que sur la distance qui existe entre le cabinet du Maire et celui du secrétaire.

La façade principale et les dispositions intérieures ont été justement remarquées, et font honneur au talent de l'architecte, rien n'y est faux ni de convention routinière ; cependant, on doit regretter la disposition des entresols aux bâtiments latéraux, dont l'importance secondaire n'est pas une justification suffisante.

PLANCHES 94 ET 95.

MAISON DE VILLE DANS LE STYLE GOTHIQUE.

Les auteurs de maisons gothiques sont assez malheureux dans leurs conceptions. Les plus savants dans l'étude de l'art ogival, n'ont guère réussi à appliquer convenablement ses formes à nos maisons modernes. On doit le dire, pourtant, les derniers siècles de cet art, et ceux-là sont près de nous encore, ont produit des maisons que nous admirons tous les jours. Mais c'était là des œuvres enfantées par une étude sérieuse ; et il semble difficile de croire que nos modernes maisons gothiques en soient une imitation.

PLANCHE 96.

COMBLES EN FER AU COLLÉGE DE FRANCE.

Ces combles en fer sont une des heureuses applications des produits de cette industrie toute nouvelle qui a étudié tous les secrets de la métallurgie, et les a appliqués à nos besoins.

Le grand résultat de l'industrie du fer dans les constructions, a été de les mettre autant que possible à l'abri des incendies, et de couvrir de vastes espaces, où l'emploi du bois et de voûtes nécessitait d'immenses contreforts. Mais cette division infinie du métal inerte, en feuilles, en tiges, en cordes, menaçait de le soumettre aux moindres influences de l'atmosphère; la science a voulu y remédier, et des combinaisons ingénieuses y ont réussi. Aujourd'hui, nous pouvons sans craintes sérieuses développer d'immenses vitrines dans toutes les positions, et comme dans les planches des combles du collége de France, les diviser, en articuler les diverses parties, pour les nécessités de l'aérage, sans craindre aucune altération dangereuse.

DE LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

(2me article.)

Que faire cependant dans ces graves circonstances? Est-il un moyen de garantir ces précieux vestiges du mouvement qui les emporte? Je crois qu'il en est un. Je ne m'abuse pas sur mon incompétence, mais je n'oublie pas qu'on peut, même par hasard, ouvrir un bon avis, et je demande humblement la permission de le proposer.

Il serait certainement utile, il serait possible, je crois, d'ouvrir pour ces édifices, dont l'art réclame la conservation et qui constituent une propriété privée, une seconde classe de monuments historiques. Ils y seraient placés par la décision solennelle d'un jury composé d'hommes compétents et entouré de toutes les garanties légales nécessaires en pareil cas, et l'État dès lors serait investi à leur égard d'un droit de tutelle et de surveillance. Le propriétaire d'un monument semblable perdrait la liberté d'en disposer d'une façon absolue, et ne pourrait y faire ni modifications ni réparations d'aucun genre, sans obtenir pour ses projets l'approbation d'un conseil spécial. Hors de là, sa propriété resterait entière. On comprend que l'administration publique, désormais rassurée sur l'existence de tant de reliques précieuses, pourrait à son loisir en proposer l'acquisition définitive, et que la France, un jour, pourrait lire, sans crainte de la perdre, l'histoire de ses arts et de ses souvenirs, non plus dans des livres poudreux, mais sur son sol. Je n'ignore pas qu'un semblable projet soulèverait dans sa pratique plus d'une difficulté, mais je m'assure qu'elles pourraient être surmontées. On conçoit qu'il me suffit ici d'indiquer sommairement l'idée et que je ne puis ni ne dois pénétrer dans les détails. Une grande objection cependant domine toutes les autres. La loi dont il s'agit porte atteinte aux droits de la propriété. Sans doute; qui le nie? Elle l'amoindrit, elle constitue une expropriation véritable, quoique partielle. Mais quoi, faut-il aller bien loin pour en trouver des exemples dans nos codes, et quelle loi plus souvent, plus facilement appliquée aujourd'hui que celle de l'expropriation pour cause d'utilité publique? Quelle loi plus juste, plus noble et plus morale que celle qui subordonne l'intérêt de chacun à l'utilité de tous? La loi dont je parle est-elle autre chose, bien qu'avec moins de rigueur? Eh bien! puisqu'il s'agit d'utilité publique, puisque l'utilité publique bien constatée, le percement d'une rue, l'élargissement d'une place, la fondation d'un marché, excuse l'expropriation des particuliers, j'en appelle à cette sollicitude heureuse du pouvoir dont j'ai parlé en commençant, j'en appelle au jugement des hommes de sens, aux impressions des hommes de cœur; qu'ils disent s'il n'y a pas une utilité bien autrement élevée et pressante à respecter les arts d'un grand peuple, à en conserver les chefs-d'œuvre, à les présenter incessamment à ses yeux, à l'entretenir par ce noble spectacle dans le culte du beau, qui corrige ce qu'a d'âpre et d'avilissant à la longue le culte exclusif de l'utile, à lui rappeler les grandeurs du passé quand il se plonge de plus en plus dans les intérêts du présent, à renouveler dans son esprit le souvenir de ses pères pour y éveiller la pensée de ses fils. Certes, c'est là de la vraie et solide utilité publique, c'est là une question grave, une question de civilisation ou de barbarie, car on peut redevenir barbare au milieu des jouissances du luxe et des douceurs du confort, au sein d'une organisation savante et compliquée que l'esprit ne vivifie plus. Les preuves ne manquent pas; et s'il fallait prouver jusqu'à quelle région peut descendre un peuple sans souvenirs et sans arts, ne suffirait-il pas de nommer cette vaste et redoutable machine de la république américaine?... Exemple mémorable et funeste, qu'il ne faut pas perdre de vue, et que nous devrions méditer souvent comme un conseil envoyé par la Providence aux peuples qui seraient tentés d'abdiquer leur grandeur morale.

Si l'utilité publique du plan que je propose est suffisamment démontrée, j'ai justifié par là même cette expropriation qui forme contre lui l'objection la plus sérieuse. Bien plus, il est permis de penser qu'il ne rencontrerait pas, chez les propriétaires des édifices classés, une opposition bien vive. Tout le favorise dans les idées de ce temps-ci. En effet, s'il est vrai que nos richesses archéologiques soient compromises par des spéculations grossières, ou par le mauvais goût des restaurations, il est également vrai que la plupart de ceux qui les possèdent aujourd'hui y attachent quelque prix, et ne les défigurent quelquefois qu'avec la pensée de les embellir. Pas de doute qu'une indemnité légère et proportionnée à la diminution de leur droit de propriété ne suffît pour les désintéresser, et que l'État, dans beaucoup de cas, n'eût qu'à se charger des grosses réparations et des restaurations d'art, pour acquérir le droit nouveau qui lui serait conféré sur les édifices réservés. Je l'ai dit d'ailleurs, je ne puis insister ici sur les détails; s'il y a, comme je le crois, quelque chose de bon et d'utile dans le projet qu'on vient de lire, assez d'hommes compétents sauront en coordonner les parties diverses et en assurer la pratique. Ces mesures de conservation, pour lesquelles je sollicite une loi, ne sont pas même sans précédents; ce qu'une loi générale protégerait par la voie d'une juste contrainte, des stipulations privées entre l'État et quelques particuliers le garantissent aujourd'hui, et, si je suis bien informé, l'administration publique a obligé, par un contrat qui date de quelques années, le propriétaire de l'hôtel d'Halluy, à Blois, un des monuments les plus intéressants de la renaissance, à en respecter toutes les parties importantes pour l'histoire de l'art pendant un temps après l'expiration duquel l'État lui-même peut en devenir maître.

Étendre à tous les édifices que notre admiration ou que notre respect doit préserver d'une prompte ruine les garanties de durée qu'on a données à quelques-uns, rendre obligatoire cette intelligente conservation, abandonnée aux caprices des propriétaires; épargner des chefs-d'œuvre où s'inspirent des chefs-d'œuvre nouveaux, assurer aux générations à venir, des richesses immenses, fruit des nobles et gigantesques travaux des générations passées, voilà ce que je demande. Est ce trop?

R.

VIADUC DE CHANGY.

Les voies de communication imaginées de nos jours pour l'application de la vapeur à la locomotion, en présentant dans leur exécution des difficultés que multiplient à chaque pas la nature et les accidents du sol, donnent lieu à l'érection de monuments qui pour n'être qu'utiles n'en sont pas moins d'un haut intérêt pour le constructeur et même pour l'artiste. De ce nombre sont ces *viaducs* qu'il a fallu jeter d'une colline à l'autre pour franchir un ravin ou une vallée et réunir deux plateaux. Constructions gigantesques qui n'ont d'analogue chez nous que les restes de ces vieux aqueducs romains qui subsistent encore sur quelques points de la France, mais qui ne comptent plus maintenant que comme curiosités archéologiques.

Le chemin de fer de Paris à Lyon, dans la traversée du bassin au fond duquel la ville de Fontainebleau est assise, passe, à vingt-deux mètres de hauteur, sur un de ces monuments aux proportions romaines qu'on admirera aussi beaucoup un jour, quand le temps les aura recouverts de ces

teintes sombres et chaudes qui font la fortune des ruines et quelquefois aussi la seule gloire du passé. Ce monument, qui prend son nom du village qu'il traverse, c'est le viaduc de *Changy*. Qu'on se figure trente arches de dix-neuf mètres de hauteur, c'est-à-dire plus hautes que les plus hautes maisons de Paris, dont les voûtes de dix mètres d'ouverture et les piles de trois mètres de largeur sur la face se développent sur une ligne légèrement courbe de quatre cents mètres de longueur, et on aura une idée du monument. Les plus beaux et les meilleurs matériaux ont été employés à sa construction. Les carrières, on voudrait pouvoir dire les marbrières de Château-Landon, voisines de la localité, en ont fait presque tous les frais ; aussi cette construction grandiose est-elle surtout remarquable par un caractère de solidité et de durée qui chasse de la pensée toute idée de décomposition et de destruction.

La fondation de chaque pile en pierre de Château-Landon, brute, formant libage (quel luxe !) avec remplissage en moellon dur du pays, est assise sur un massif de béton composé suivant le nouveau dosage, et de deux ou trois mètres d'épaisseur, selon la nature du sol.

En élévation, les socles des piles et les piles elles-mêmes sont montés avec angles et chaînes en pierre de Château-Landon. La même pierre a été employée pour les voussoirs et pour le bandeau de couronnement des piles qui reçoit les retombées des voûtes. Le remplissage de l'ossature est en meulière ; et quelle meulière ! Mais les voûtes sont bandées en moellon de Passy. Pourquoi ? N'eût-t-il pas mieux valu, au lieu d'aller chercher en Bourgogne une nouvelle espèce de matériaux, continuer avec la meulière ou employer le moellon dit *hornay*, de Château-Landon, qu'on avait sous la main ? Nous l'eussions préféré. La nature et la teinte du moellon de Château-Landon étant les mêmes que celles de la pierre, l'œil eût été plus satisfait. Mais le moellon de Passy coûte moins cher que l'autre, et cette considération, qui a bien sa valeur, aura été déterminante. Néanmoins, ce moellon, qui a été parfaitement taillé sur le chantier, forme de très-beaux parements.

Mais il nous a semblé que tous les parements de *Château-Landon* avaient été soigneusement mastiqués. Pourquoi encore ? Le château-landon est une une assez belle pierre pour qu'on se dispense de lui rendre ces petits soins, bons tout au plus pour farder la marchandise des fabricants de tombeaux du Père-Lachaise. Le mastic tombera, et à moins qu'on ne soit disposé à recommencer l'opération après chaque dégel, il faudra bien, tôt ou tard, quand la vérité aura pu se faire jour, accepter les anfractuosités qu'on veut, bien à tort, dissimuler aujourd'hui.

Dix-neuf mois à peine ont suffi pour mener à bonne fin un travail d'une si grande importance ; le viaduc de Changy, commencé en mai 1846, est aujourd'hui achevé. Les travaux ont été exécutés sous la direction de M. Jullien, ingénieur en chef du chemin de fer de Paris à Lyon, dont le nom seul fait l'éloge, par un entrepreneur des plus capables, M. Henri Pérodeaud, jeune homme intelligent, consciencieux, actif, plus désireux de bien faire que de beaucoup gagner, ce qui ne se voit guère aujourd'hui, et qui a su conduire avec une rare sagesse un millier d'ouvriers qui lui avaient prêté leurs bras pour accomplir la tâche qu'il a si bien remplie.

Disons en terminant que ce chemin de Lyon, sur lequel doivent se réaliser en partie les promesses qui nous sont faites depuis vingt ans, d'arriver à une vitesse de quinze ou dix-huit lieues à l'heure, sera dit-on, l'un des plus intéressants pour ses travaux d'art. On parle entre autres choses d'un tunnel monstre qui ferait s'écrouler de dépit et de honte ceux de Roleboise et de St-Cloud. Il n'aurait pas moins de douze à quinze kilomètres de longueur. C'est à n'y pas croire, et pourtant on assure que l'excavation de ce gouffre est déjà commencée ; nous le verrons bien.

Les Gaulois d'aujourd'hui, passés maîtres en l'art de construire, élevant à leurs armées des arcs de triomphe trois fois plus grands que ceux de Titus et de Septime, creusant des rivières factices pour leur commerce, couvrant leur pays de routes de fer, abaissant des collines, comblant des vallées, perforant des montagnes, quel sujet d'humiliation pour la poussière de ces vieux Romains jadis leur vainqueurs et leurs maîtres.

ADOLPHE LANCE.

SERRES DE KEW.

Kew est un joli village assis sur le bord de la Tamise, à quelques lieues au-dessus de Londres. Depuis le règne de Georges II, Kew renferme une résidence royale créée et embellie par le fils de ce prince. On y trouve encore un assez grand nombre de constructions importantes et de fabriques dues à M. Chambers, architecte distingué de ce temps.

Depuis 1841, on donna une nouvelle impulsion aux travaux qui avaient pour objet d'agrandir et d'orner la résidence de Kew. Des jardins botaniques et de vastes serres furent ouverts dès cette époque et livrés au public. 70,000 personnes les visitèrent pendant l'année 1846. Les jardins de plaisance devinrent aussi une promenade pour les curieux, et 22,000 visiteurs profitèrent des facilités nouvelles accordées par l'administration.

Enfin, on vient de mettre la dernière main à une vaste construction dont nous nous proposons de donner une idée à nos lecteurs, d'après notre confrère *the Builder*. C'est une serre destinée aux palmiers, comme le mot nous semble l'indiquer (*Palm-house*), et sa description nous paraît mériter quelque intérêt, tant par ses dimensions que par l'habileté déployée dans sa construction.

Le *Palm-house* se compose d'un corps central à peu près carré, plus large et plus haut que le reste, formé par deux systèmes superposés de fermes arrondies, et terminé par une lanterne qui règne dans toute la longueur du comble. Des deux côtés se prolongent deux énormes galeries qui sont moins élevées de tout le comble de ce corps et qui n'ont qu'un seul étage de fermes arrondies, terminées à leur sommet par une lanterne et à leurs extrémités par un cul-de-four.

La longueur totale de *Palm-house* est de 362 pieds 6 pouces dans œuvres ; la portion du centre a 137 pieds 6 pouces de long et 100 pieds de large sur 63 pieds de hauteur dans œuvres, sans compter la lanterne, qui n'a pas moins de 6 pieds ; les ailes ont chacune 112 pieds 6 pouces de long, 50 pieds de large et 27 pieds de haut du plancher au bas de la lanterne.

La charpente de ce vaste enclos devait être d'abord exécutée en fonte, mais les perfectionnements récents introduits dans la fabrication du fer forgé ont permis d'adopter avec avantage cette dernière matière. Les principales fermes sont composées de poutres en fer de 9 pouces sur 12 pieds de long environ, assemblées de manière à former une longueur totale d'environ 42 pieds ; elles sont espacées de 12 pieds 6 pouces, et s'encastrent dans des sabots de fonte fixés dans des blocs de granit, fixés eux-mêmes dans une fondation en béton. Les fermes supérieures (de la partie centrale) viennent s'encastrer dans de fortes colonnes de fonte, qui reçoivent également la partie supérieure du comble du rez-de-chaussée en même temps que les supports d'une galerie qui règne autour du corps central, et ces colonnes sont reliées entre elles par des fermes intérieures placées précisément au-dessous du comble supérieur.

Les eaux de pluies sont reçues dans des cuvettes destinées à cet objet, construites tout autour de l'édifice à l'intérieur et sous une allée composée de tablettes de pierres. Elles y parviennent, celles du comble supérieur, par les colonnes, qui sont creuses et qui les reçoivent de la gouttière pratiquée dans la corniche, et celles du comble inférieur, d'une gouttière en forme de tore qui règne autour du soubassement de l'édifice.

Un système de tuyaux d'arrosement, habilement conçu et en correspondance avec une tour voisine dont l'ornementation cache une cheminée de machine à vapeur, permettra d'arroser le sommet des arbres. La ventilation n'est pas disposée avec moins de soin : l'air vient de tous les côtés par des jours habilement ménagés, et qu'un mécanisme ingénieux peut ouvrir ou fermer d'un seul coup.

Les vitres (de 21 onces au pied) qui recouvrent ces vastes combles, ont été enduites d'une légère teinte de vert, fournie par de l'oxyde de cuivre, et cela, à ce qu'il paraît, a pour objet de soustraire la végétation naissante à l'influence nuisible de la lumière transmise par le verre blanc. C'est à *Palm-house* qu'on a pour la première fois mis en usage ce procédé préservateur, proposé par M. Hunt, membre du *Museum of economic Geology*

Nous ferons tout notre possible pour tenir nos lecteurs au courant des résultats qu'aura produits cette application.

Le plancher de *Palm-house* est formé de plaques de fonte à claire-voie de 4 pieds carrés, échauffées à l'eau chaude par un système de conduits, de boîtes, de cuvettes qui présentent une surface chauffante de 28,000 pieds carrés, alimentée par douze chaudières de l'invention de MM. Barbidge et Healy, placées dans les caves, et peuvent entretenir à l'intérieur une température de 80° Faren. (+ 26° 67 cent.) lorsque la température extérieure s'abaisse jusqu'à 20° (— 6° 67).

Entre les caves de *Palm-house* et la tour dont nous avons parlé, est le magasin à charbon. On a établi une communication souterraine de 550 pieds de longueur, qui contient un railway chargé de faciliter le transport du combustible et les tuyaux par lesquels s'échappe la fumée du charbon consumé dans les machines.

Enfin chaque chaudière correspond à un système séparé de tuyaux de chauffage, de telle sorte que l'on peut, dans chaque partie de l'édifice, élever l'atmosphère à une température différente, en proportionnant à la température que l'on veut obtenir le nombre des chaudières mises en activité.

Ces travaux considérables ont été exécutés sous la direction de M. Burton, et presque exclusivement par des ouvriers irlandais. Ils s'élèveront, dit notre auteur, à 30,000 livres, non compris la tour voisine et le tunnel qui y conduit.

NOUVELLES.

On a fait à Tunis, le 14 août dernier, une découverte qui intéresse les artistes et les savants, et qui fait l'admiration de tout ce que la population de Tunis compte d'amateurs d'antiquités. En défonçant un tertre au-dessus de l'emplacement du Cothon, ou port intérieur, à Carthage, pour en extraire des pierres toutes taillées, destinées aux réparations des quais de la Goulette, des ouvriers du beylik ont rencontré, à une profondeur de 12 mètres environ, un buste en marbre, de grandeur colossale, représentant, suivant toute probabilité, une figure de Junon, et si merveilleusement conservé qu'on le dirait sculpté d'hier. Le marbre n'a rien perdu de son éclat, les traits du visage, ainsi que les autres parties, sont dans un état parfait de conservation, le travail en est exquis, au dire de tous les connaisseurs, et les dimensions en sont si prodigieuses que, pour s'en former une idée, il suffira de savoir que depuis le diadème dont la déesse est ornée jusqu'à la naissance de la poitrine, où se termine le buste, on compte 1 mètre 60 centimètres de hauteur. En mesurant l'un des deux yeux, on trouve une distance d'à peu près 22 centimètres d'un angle à l'autre.

Quoique ce buste ne comprenne que la tête et le cou, c'est bien réellement un ouvrage entier, comme le prouve la forme ronde donnée par le sculpteur à la base du cou, et non pas un fragment de statue. Cette figure appartient à la Carthage romaine, on peut présumer qu'elle constituait la principale divinité d'un temple situé en face de l'entrée du port, ainsi que l'indique la position du tertre où elle gisait, lequel d'ailleurs est formé d'un monceau de ruines que le temps a revêtues d'une couche de terre, et d'où on a retiré aussi des débris de bas-reliefs. Les déterreurs d'antiquités, qui sont en assez grand nombre à Tunis, s'accordent à reconnaître que les ruines de Carthage, ni peut-être celles d'aucune autre ville, n'ont jamais fourni de morceau comparable à ce buste ; car c'est un ouvrage des plus dignes d'admiration pour la rare qualité du marbre, la perfection du travail, le grandiose des proportions et son état de complète intégrité sous tous les rapports.

Ce buste a été offert par le bey de Tunis à M. Delaporte, gérant du consulat général de France, dont il est aujourd'hui la propriété.

— On lit dans l'*Impartial de la Franche-Comté :* Nous voulons faire connaître le résultat des découvertes de l'année dans les fouilles opérées pour les fondations du bâtiment de droite dans la grande cour de l'Arsenal. Nous avons déjà constaté que, dans l'emplacement de cette cour, un cirque romain et quelques bâtiments de construction romaine avaient succédé à un vaste cimetière qui s'étendait du séminaire au Petit-Chamars ; de nouveaux témoignages sont venus fortifier cette assertion. Un débris de pierre tumulaire, sur lequel on lit cette inscription : *P. Cornelius Scipio,* nous fait connaître que les cendres d'un Scipion se trouvent dans notre ville ; mais lequel des Scipion est venu dans les Gaules, et à quelle époque y a-t-il perdu la vie ? C'est à nos savants à répondre à cette question. Nous leur livrons la moitié du fait ; qu'ils recherchent l'autre en attendant que de nouvelles découvertes leur procurent le reste de la pierre, où probablement se trouve le millésime.

Nous verrons alors si leur science ressemble à celle des augures, ou si, comme l'immortel Cuvier, ils peuvent, par une partie, déterminer avec exactitude ce qu'était le tout.

Un autre tombeau, semblable à celui trouvé en 1846 au point X du plan général fait par M. Lafosse, a aussi été découvert. C'était un carré long en maçonnerie, ayant 1 mètre de long sur 50 centimètres de large, renfermant deux petites urnes et un lacrymatoire en terre brute, trois anneaux et un clou d'ornement en bronze, deux agrafes de même métal, dont une dorée ; une plaque de ceinturon argentée, neuf défenses de sangliers, plusieurs écailles, cinq médailles romaines entières et deux moitiés de médailles.

— Un sarcophage de grande dimension vient d'être découvert à Saint-Ferjeux (banlieue de Besançon). Cette tombe, en pierre étrangère au pays, contenait un cercueil de plomb renfermant un squelette. Aucune inscription ne fait connaître la date de cette sépulture ni le nom de la personne inhumée.

—Un arrêté du préfet de la Seine, en date du 4 août, interdit, sous peine de destitution, aux architectes et autres agents des services ressortissant à la préfecture de la Seine, de faire, pour des particuliers, toute expertise, évaluation ou opération quelconque dans les affaires intéressant l'État, le département de la Seine ou la ville de Paris.

— En 1841, il y avait 1,727 rues dans Paris, et 28,699 maisons dans ces rues. En 1846, il y avait 1,782 rues, et 30,221 maisons. On comptait, en 1841, une maison habitée sur 74 maisons 15/00 ; on ne comptait plus, en 1846, qu'une maison habitée sur 88 88/00. Sur 85 maisons, en 1846, on en comptait une en construction ; il y avait 12 locations, en moyenne, 35 personnes par maison habitée ; il n'existait plus que 533 terrains non construits.

BIBLIOGRAPHIE.

L'ARCHITECTURE MODERNE. *Plans, coupes, élévations et détails de maisons de ville et de campagne, exécutés au trait et au lavis d'après les dessins de J.-A. Leveil et G. L. Adams, architecte ; chez A. Grim, éditeur, à Paris, boulevart St-Martin, 19. — 2 vol. in-folio grand raisin de 12 pl. chaque.*

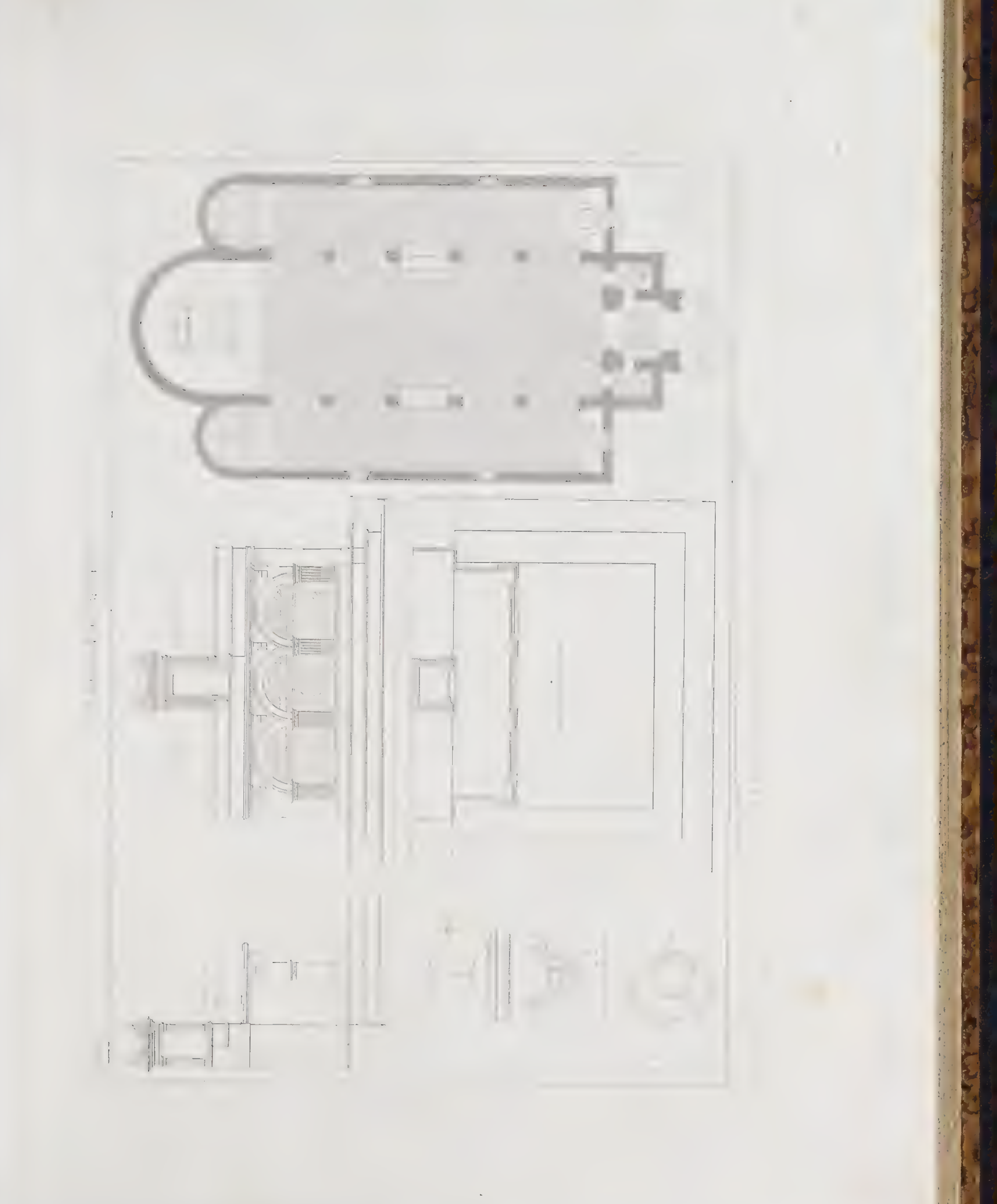
L'Architecture moderne est un album peu coûteux, contenant trente projets complets de maisons de ville et de campagne, d'importance plus ou moins grande, de styles différents, gothiques, renaissance, etc., et d'aspects plus ou moins riches. C'est un recueil utile surtout en province, aux personnes qui font construire. Les architectes y trouveront de bons renseignements pour eux et quelquefois des modèles de trait ou de lavis pour leurs élèves. L'*Architecture moderne* est encore une collection variée de spécimen exécutés avec soin et sur une grande échelle, parfaitement mis à l'effet au moyen du lavis, que les architectes pourront mettre utilement sous les yeux de leurs clients et qui facilitera ces derniers dans le choix du style à adopter pour les constructions qu'ils auront à faire. Dans tous les cas, cet album, dont l'exécution mérite des éloges, sera toujours consulté avec fruit par les hommes spéciaux, et on ne saurait trop le recommander aux personnes qui, de près ou de loin, s'occupent d'architecture ou de construction.

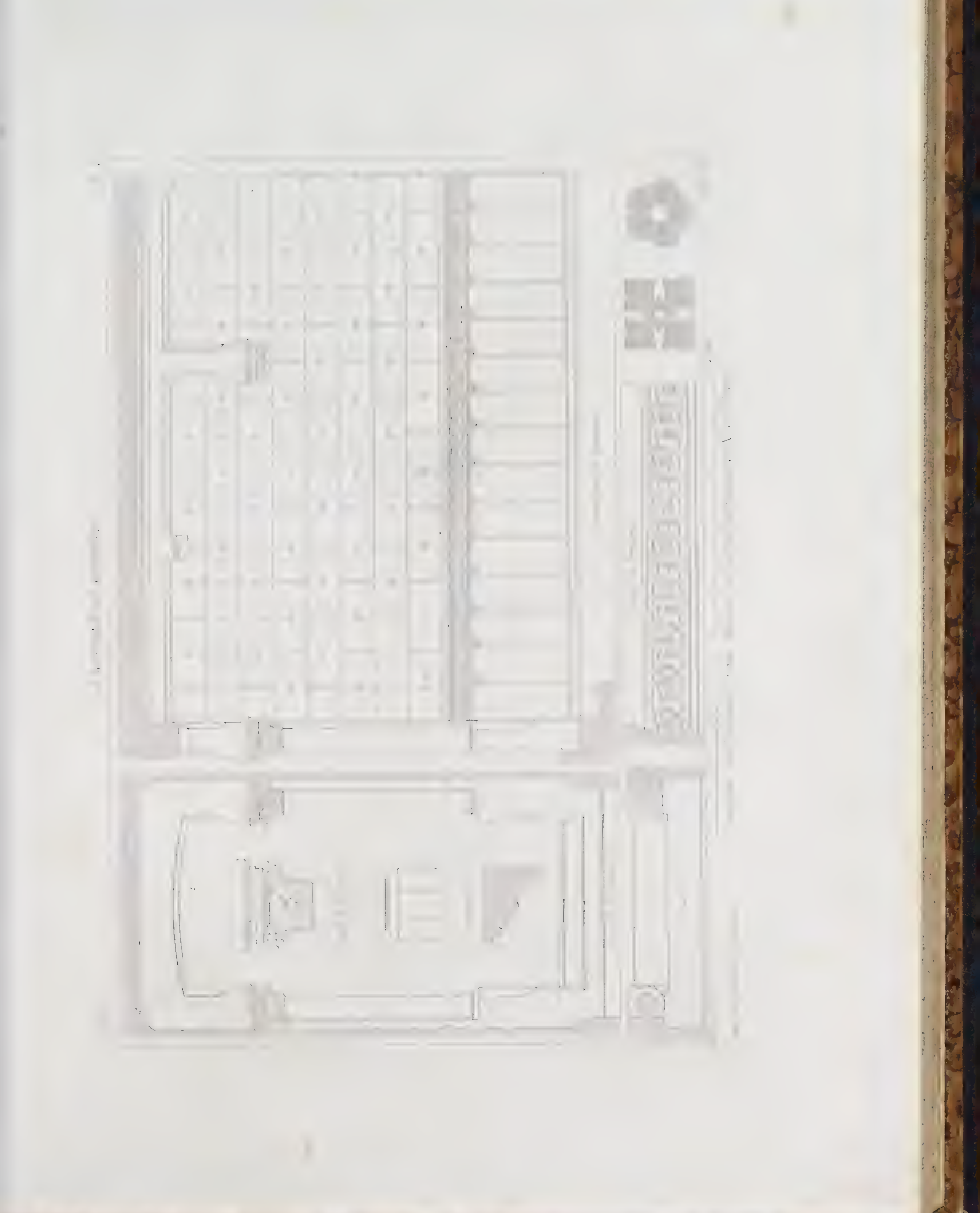
Le directeur-gérant : A. GRIM

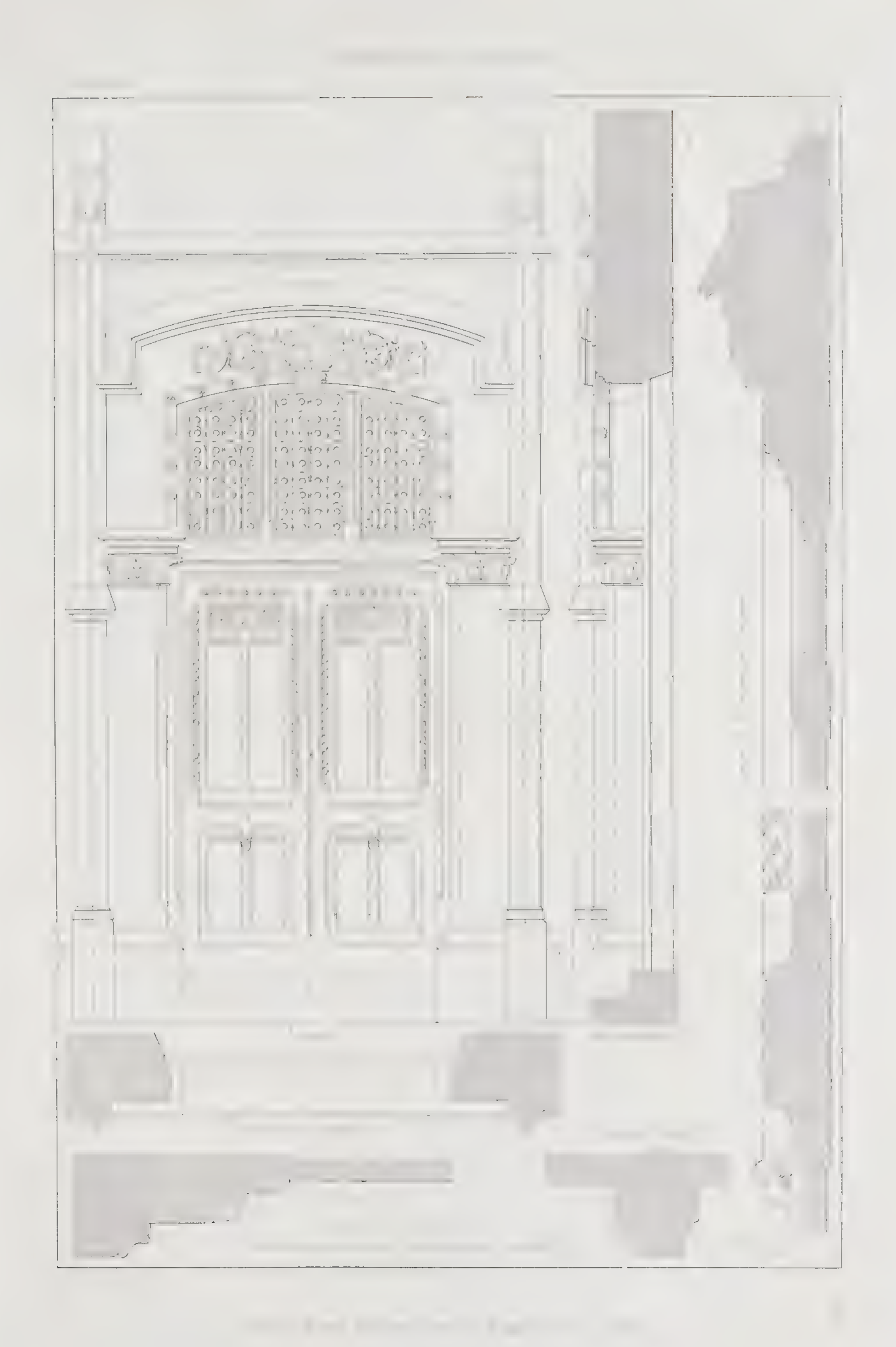
Paris — Imprimerie de APPERT FILS et VAVASSEUR, passage du Caire, 54

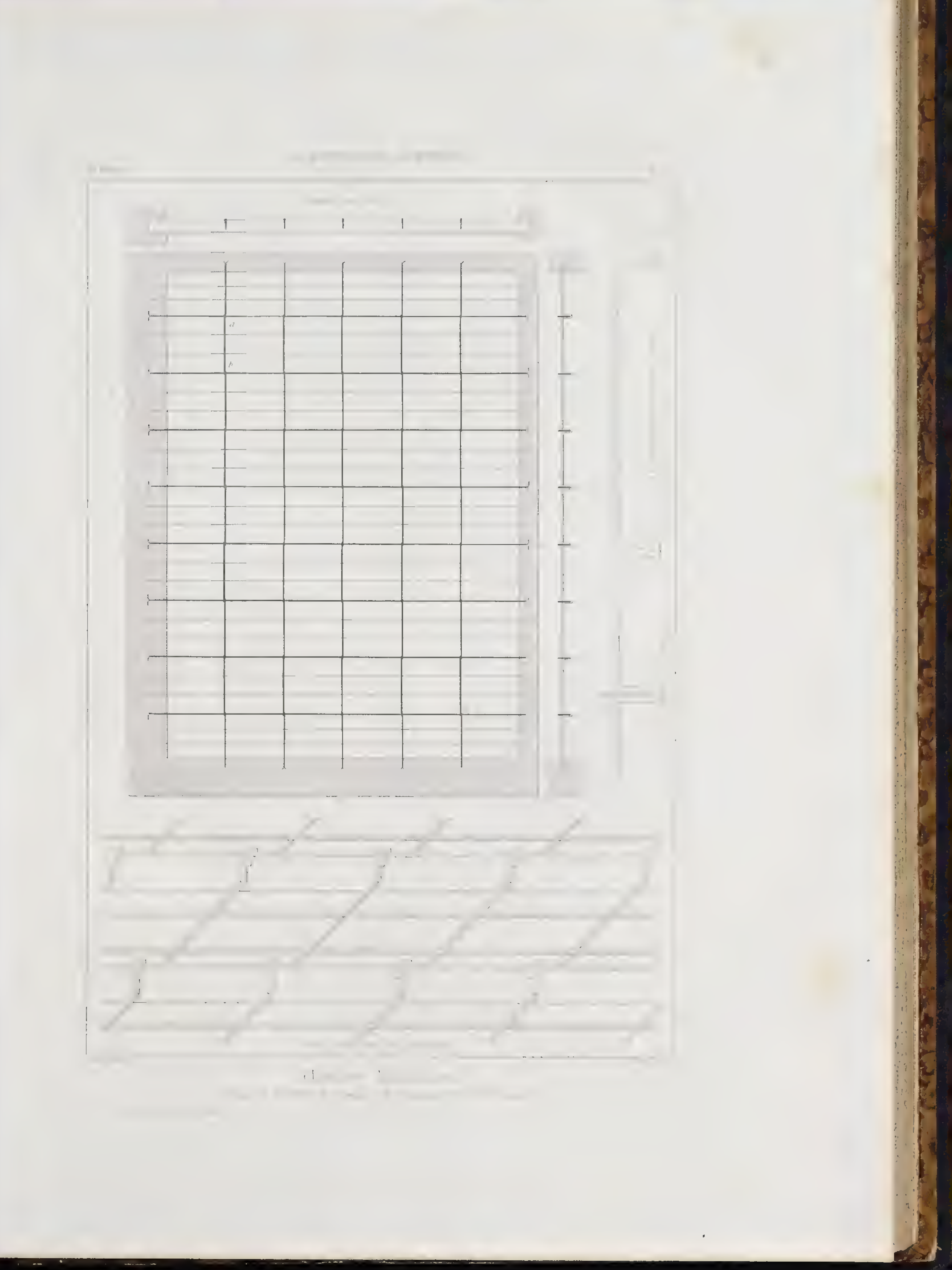








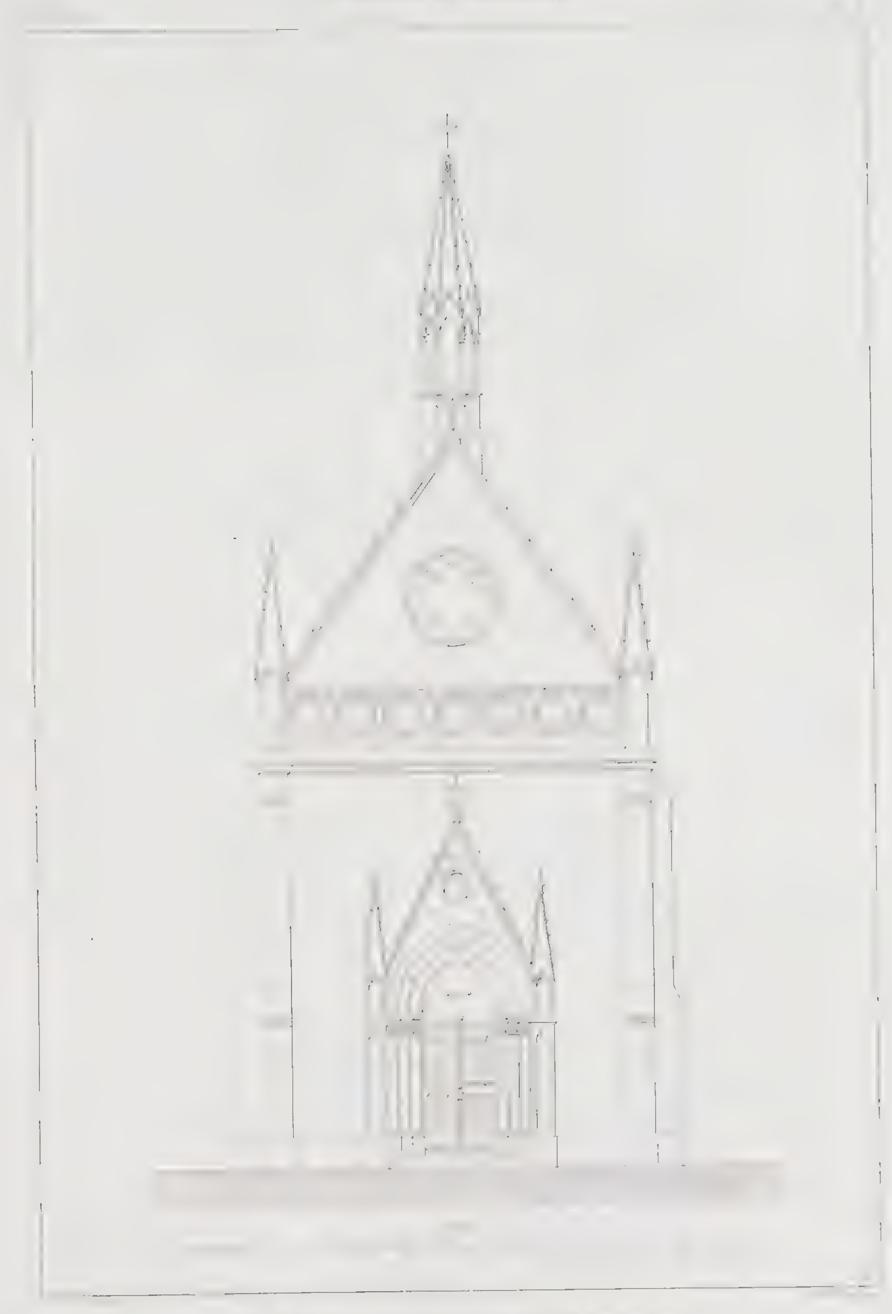




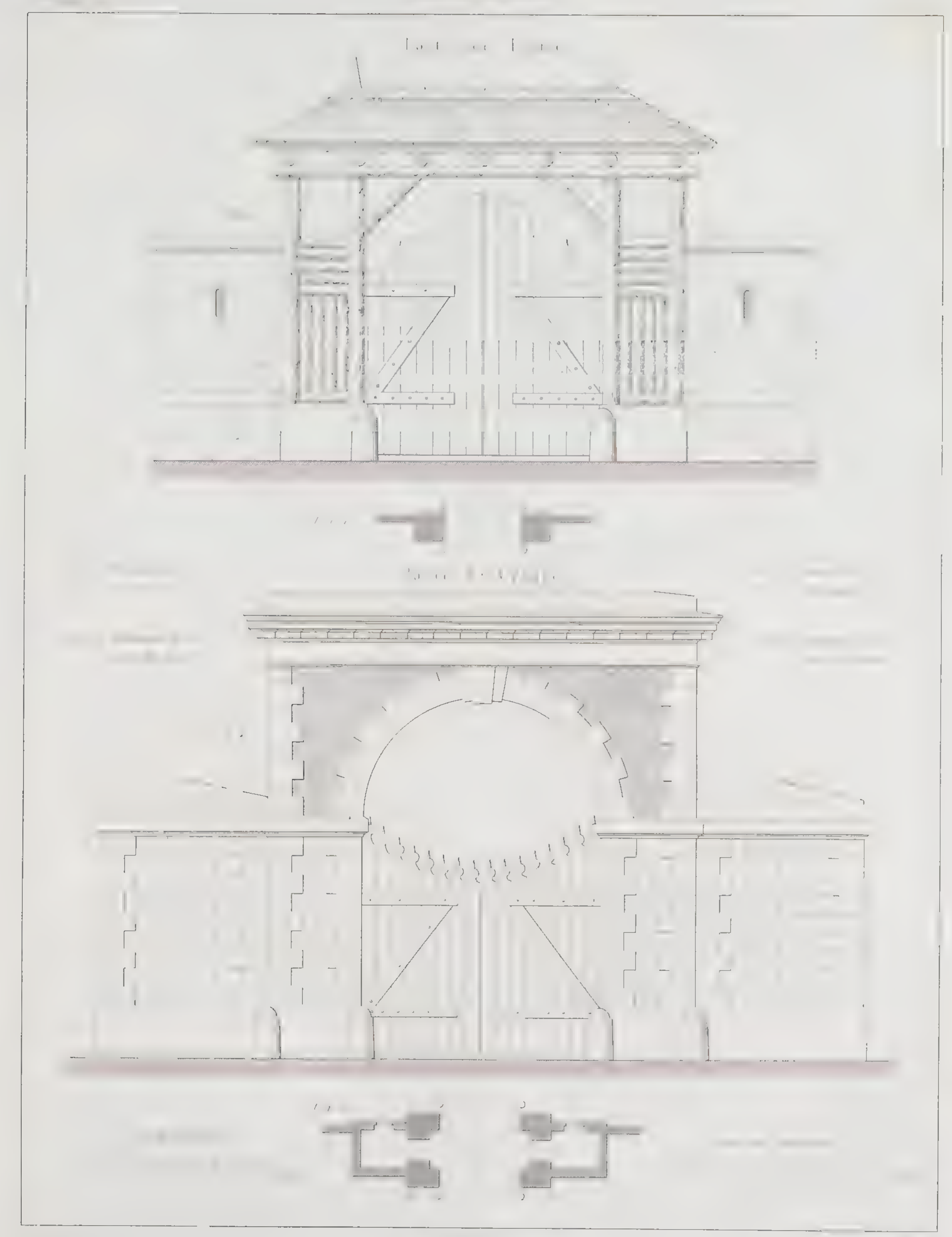


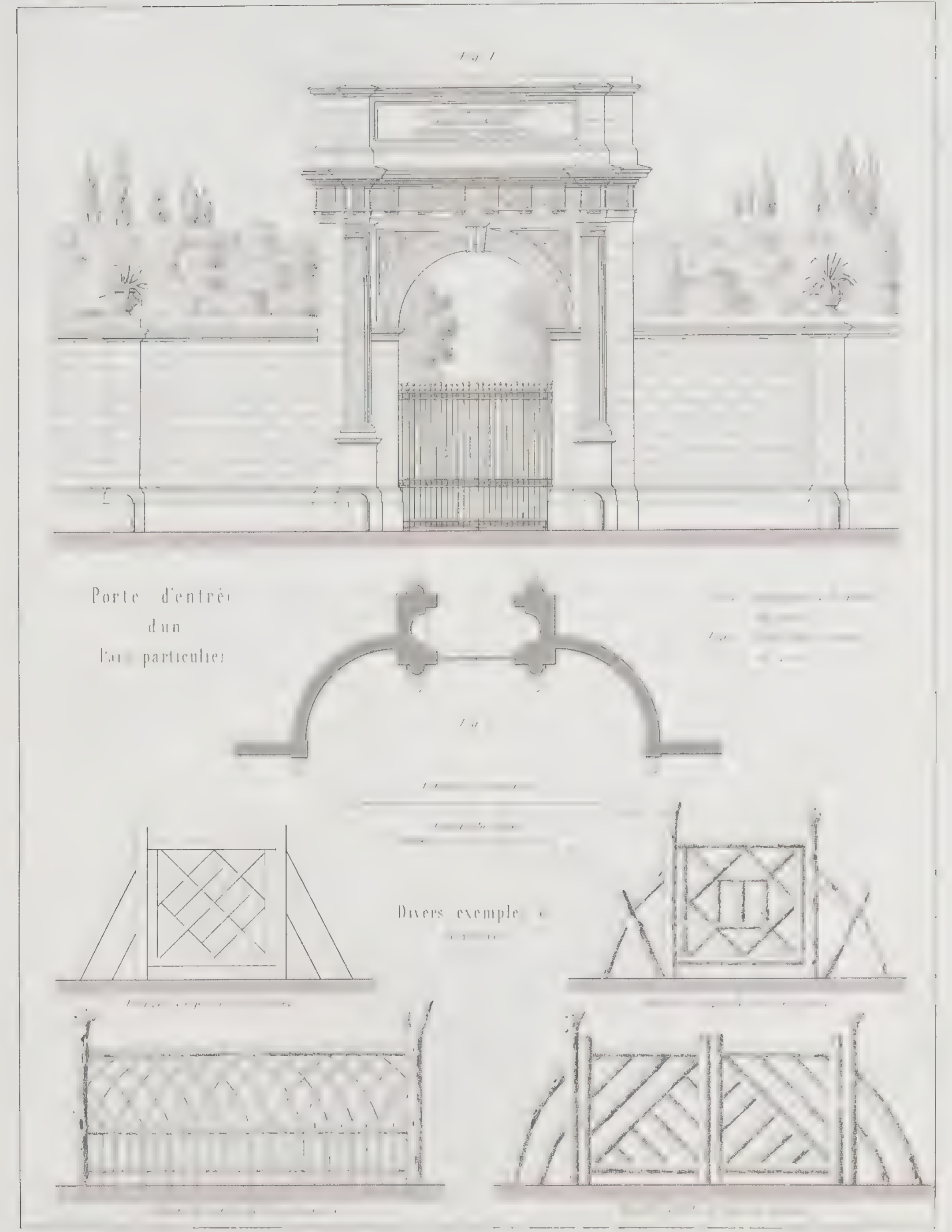




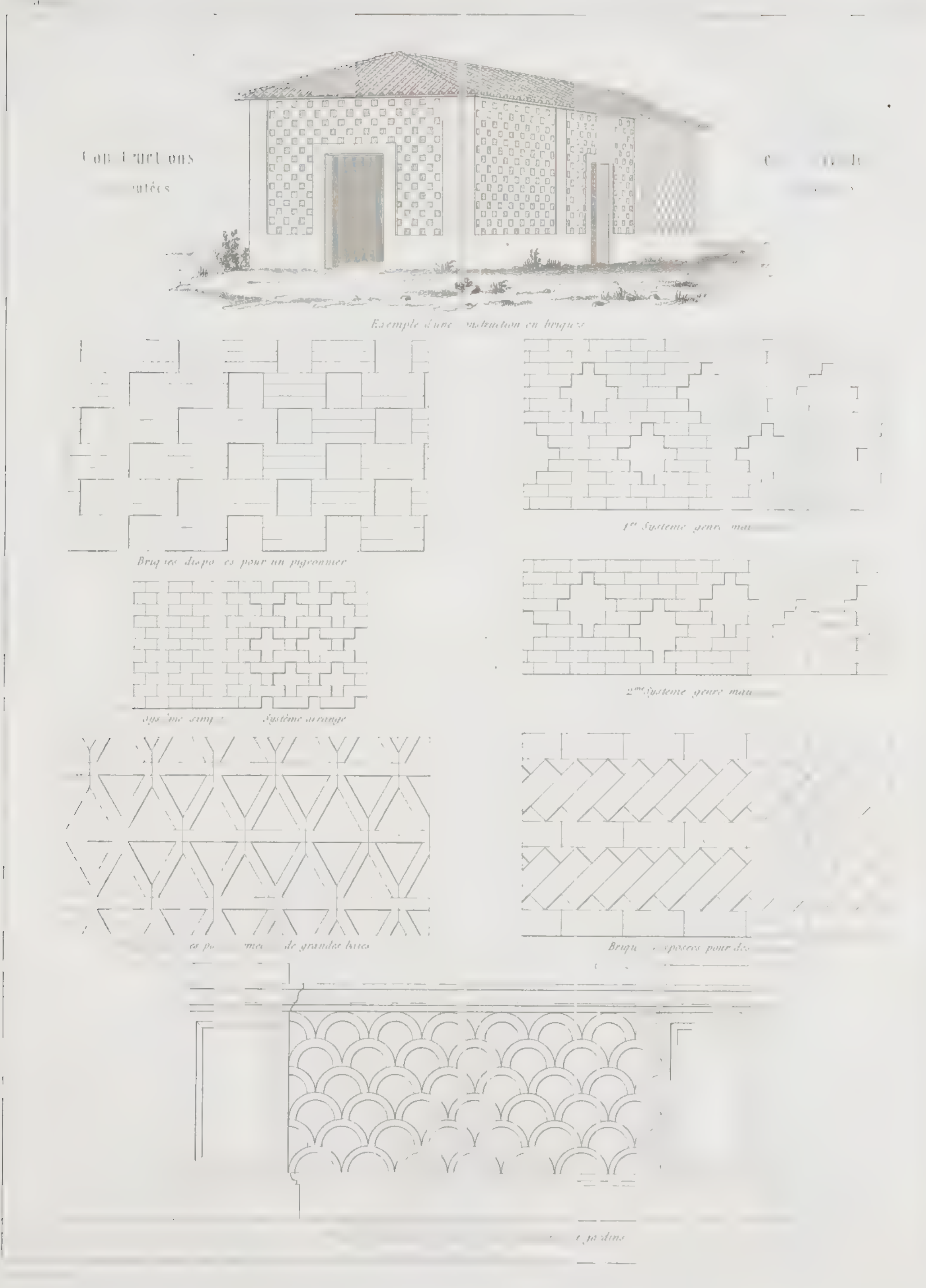







Porte d'entré
d'un
particulier
Divers exemple

ARCHITECTURE RURALE



Exemple d'une construction en briques

Briques disposées pour un pigeonnier

1er Système genre mau...

Système simple — Système arrangé

2me Système genre mau...

... pour ... de grandes baies

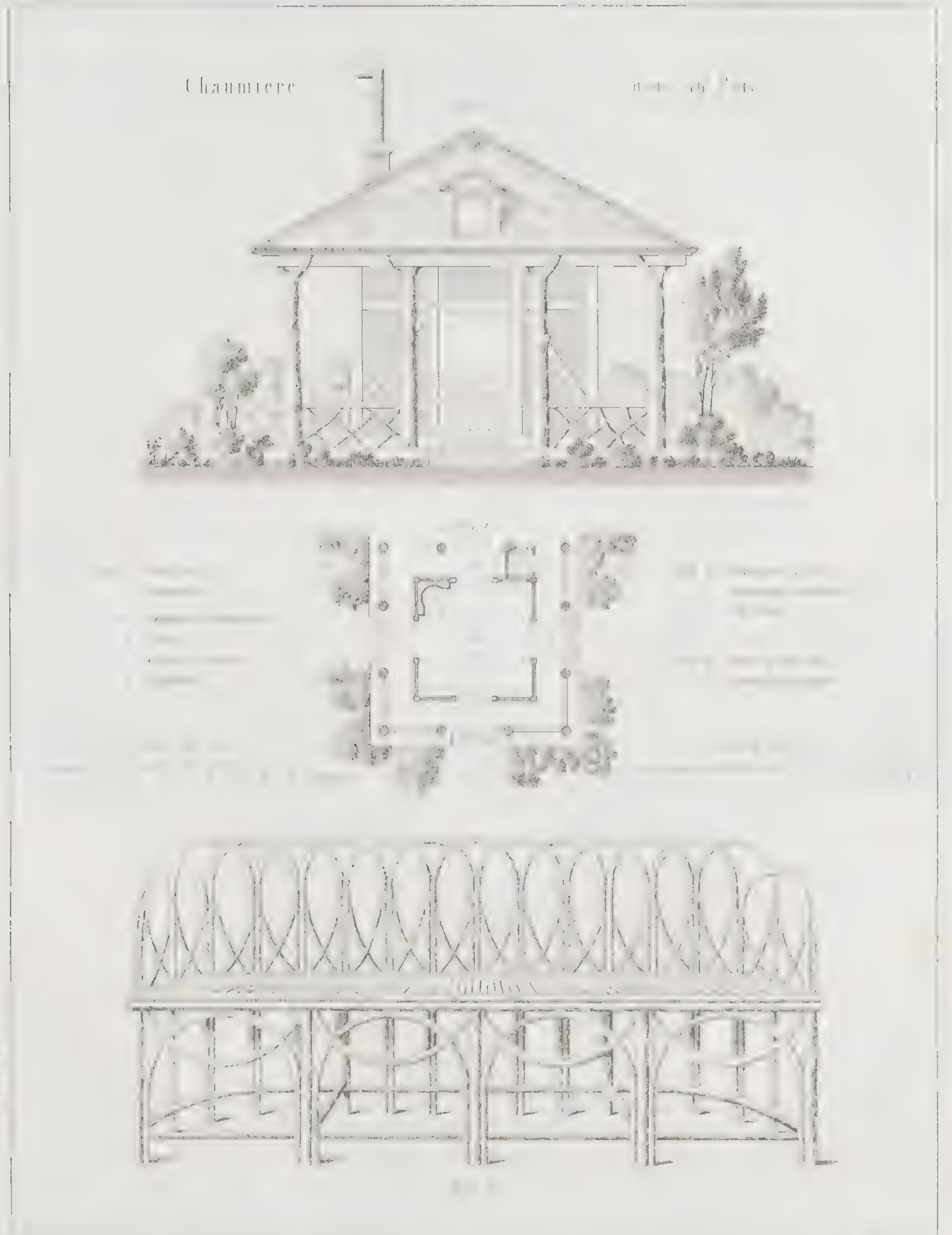
Briques disposées pour ...

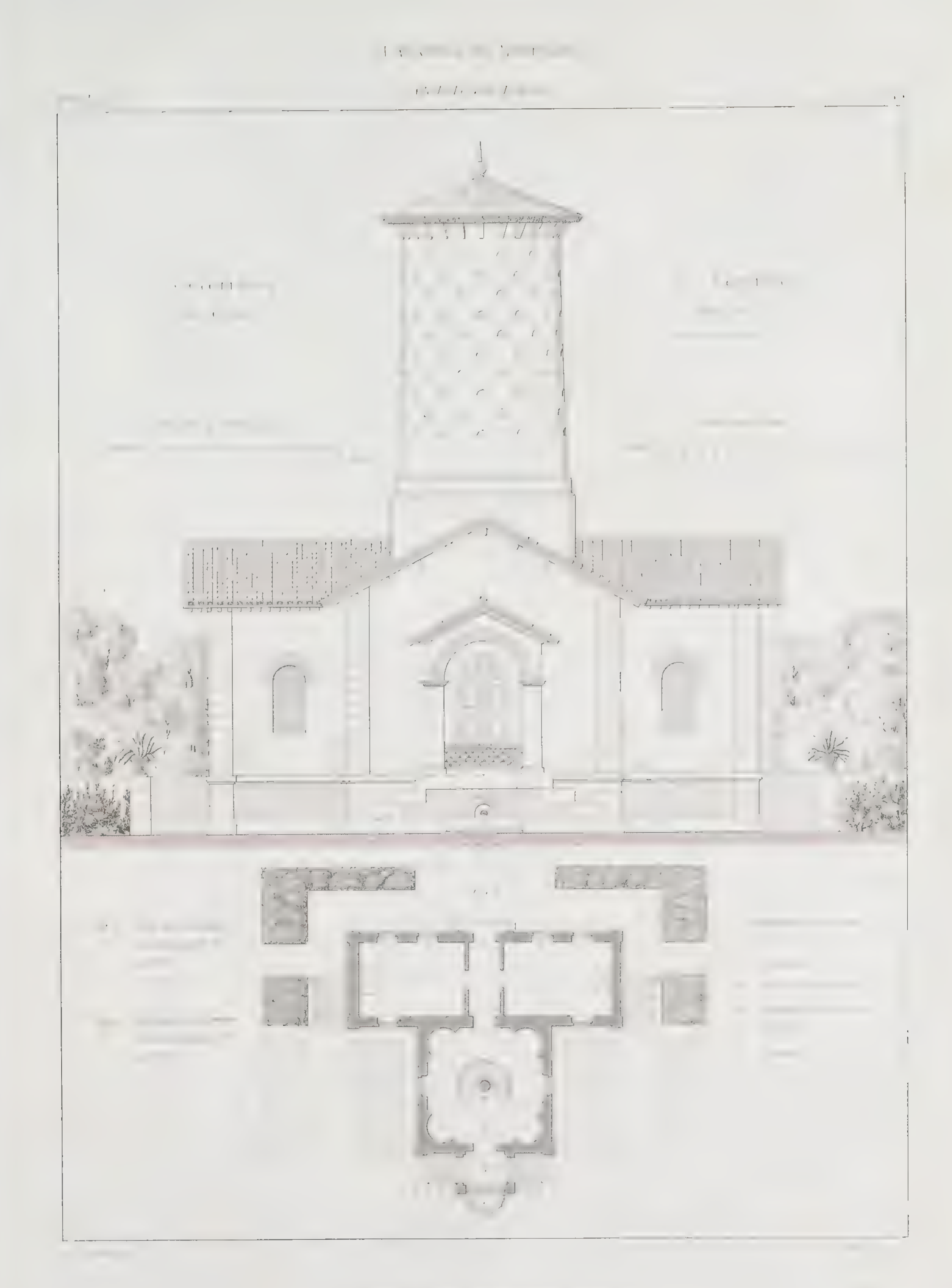
... jardins

Puits

Fig. 1.

Chaumière





Maison de Fermier



Élévation



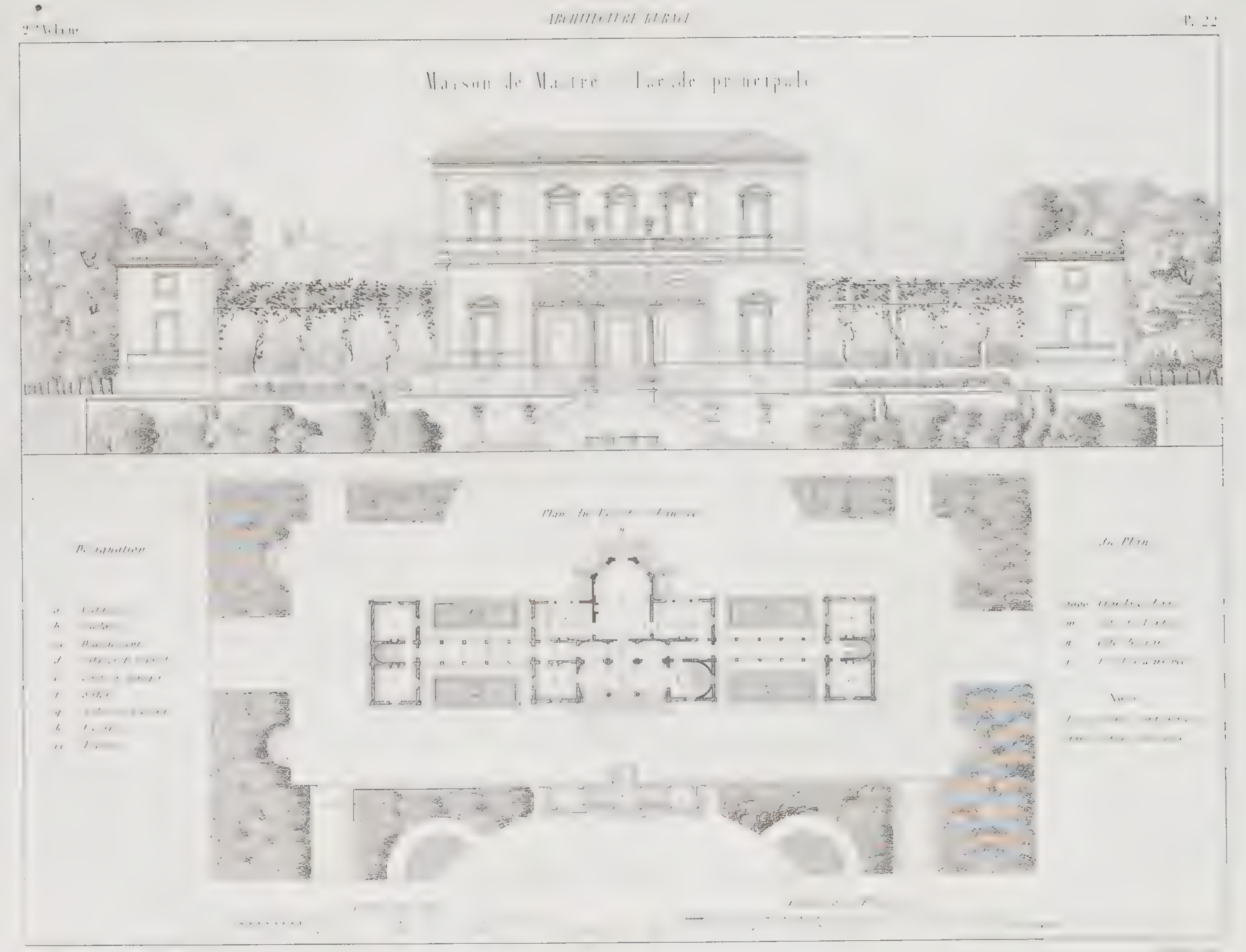




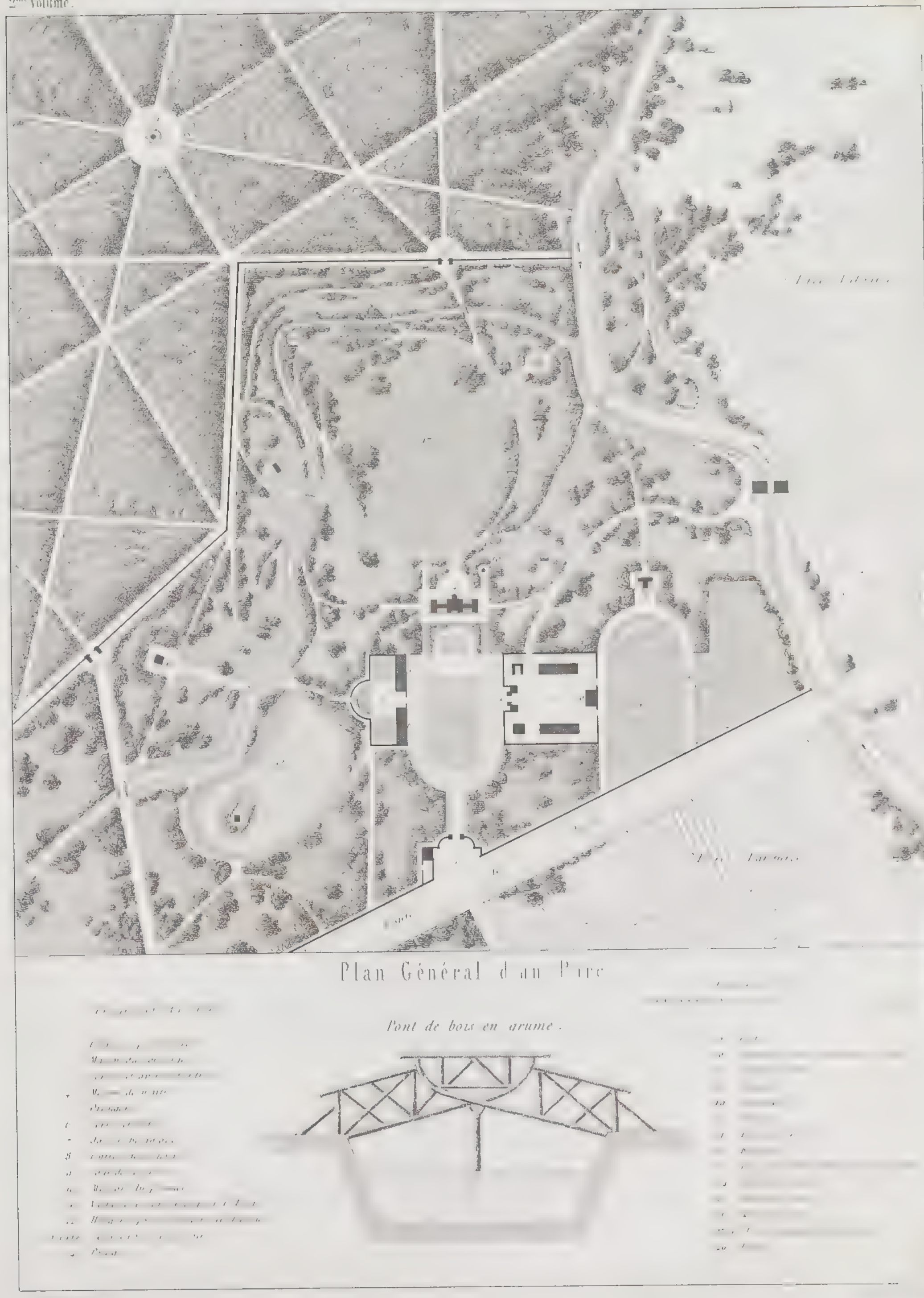
Kiosques

Plan

Maison de Maître — Façade principale



Maison de Maitre. Coupe

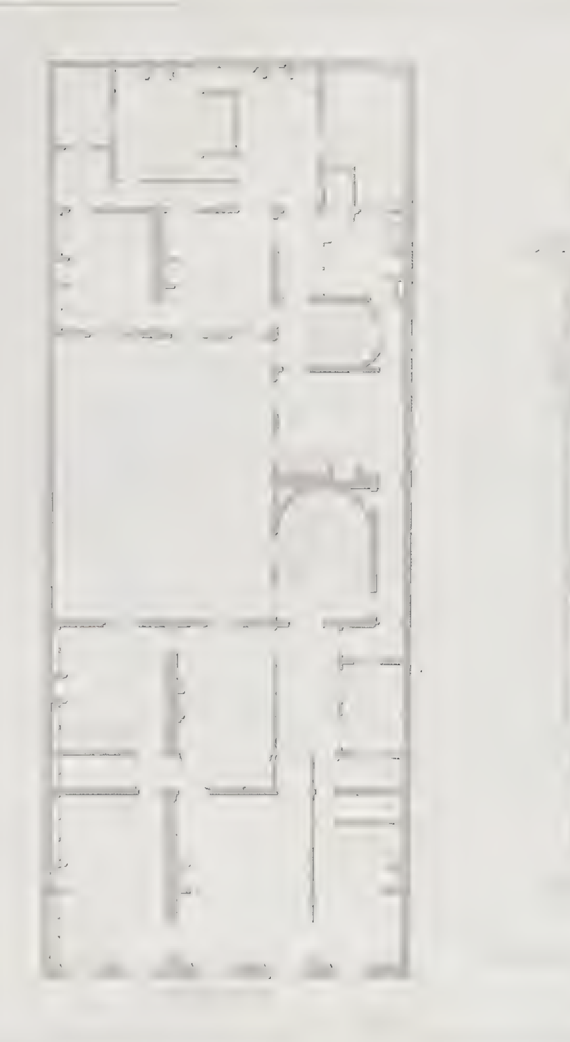


Paris. Publié par Gœnt, Edit^r Boulevart St Martin.



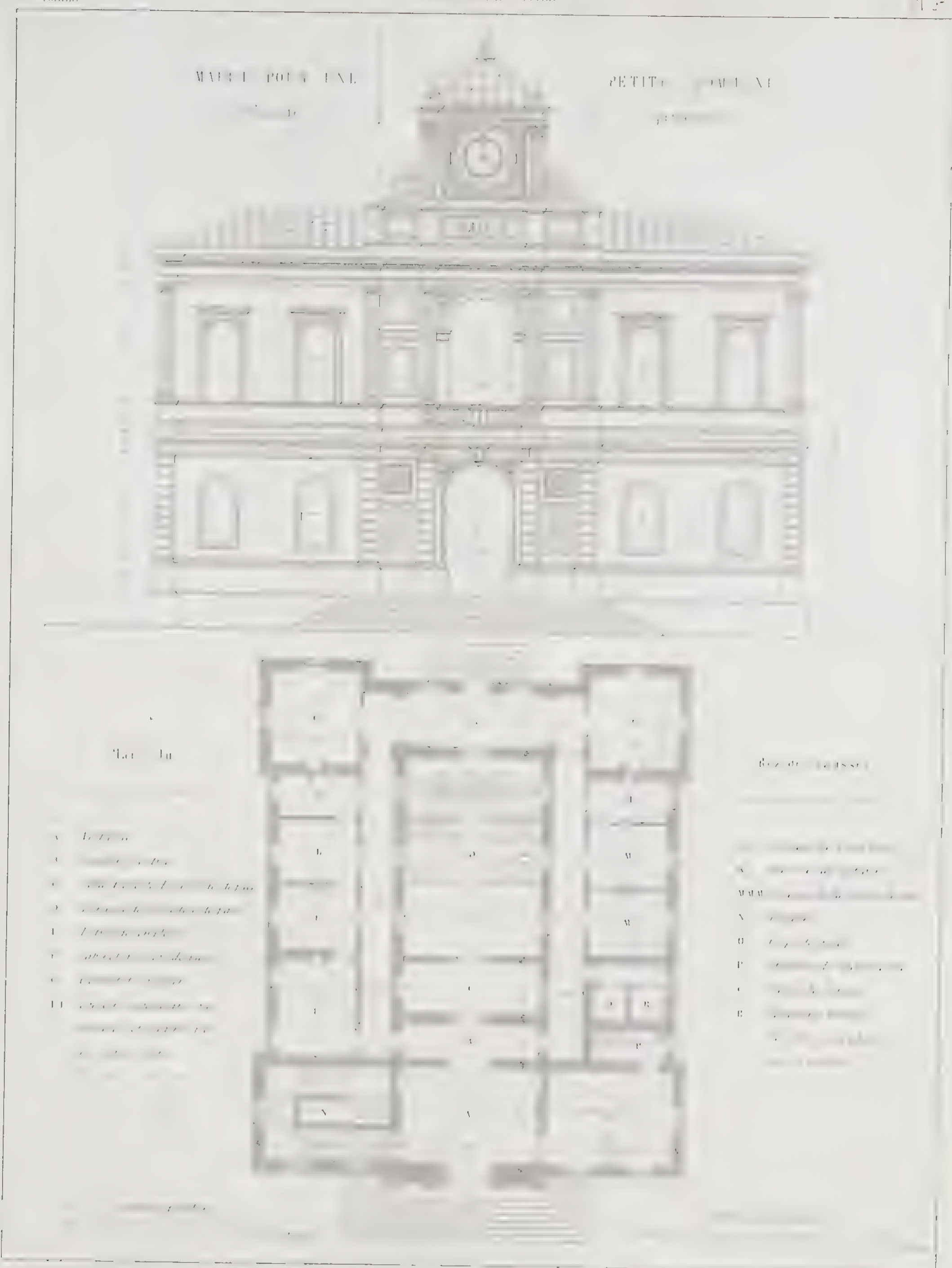
Facade d'une Maison exécutée à Paris rue de la Chaussée d'Antin 45

Paris, ... GRIM ...





Plan ... et Détail de la Porte cochère de la Maison rue de la Chaussée d'Antin 45



MAISON POUR UNE PETITE COMMUNE

Coupe longitudinale

Plan du — Étage

MAIRIE POUR UNE PETITE COMMUNE

Coupe transversale

Detail de la croisée du 1ᵉʳ Etag[e]

Detail de l'ordre du 1ᵉʳ Etage

Detail de l'attique et de l'horloge

Paris, Publié par GRIM Editʳ Boulᵈ [illegible] Sᵗ Martin [illegible]



MAISON DE VILLE … PEINTRE & SCULPTEUR



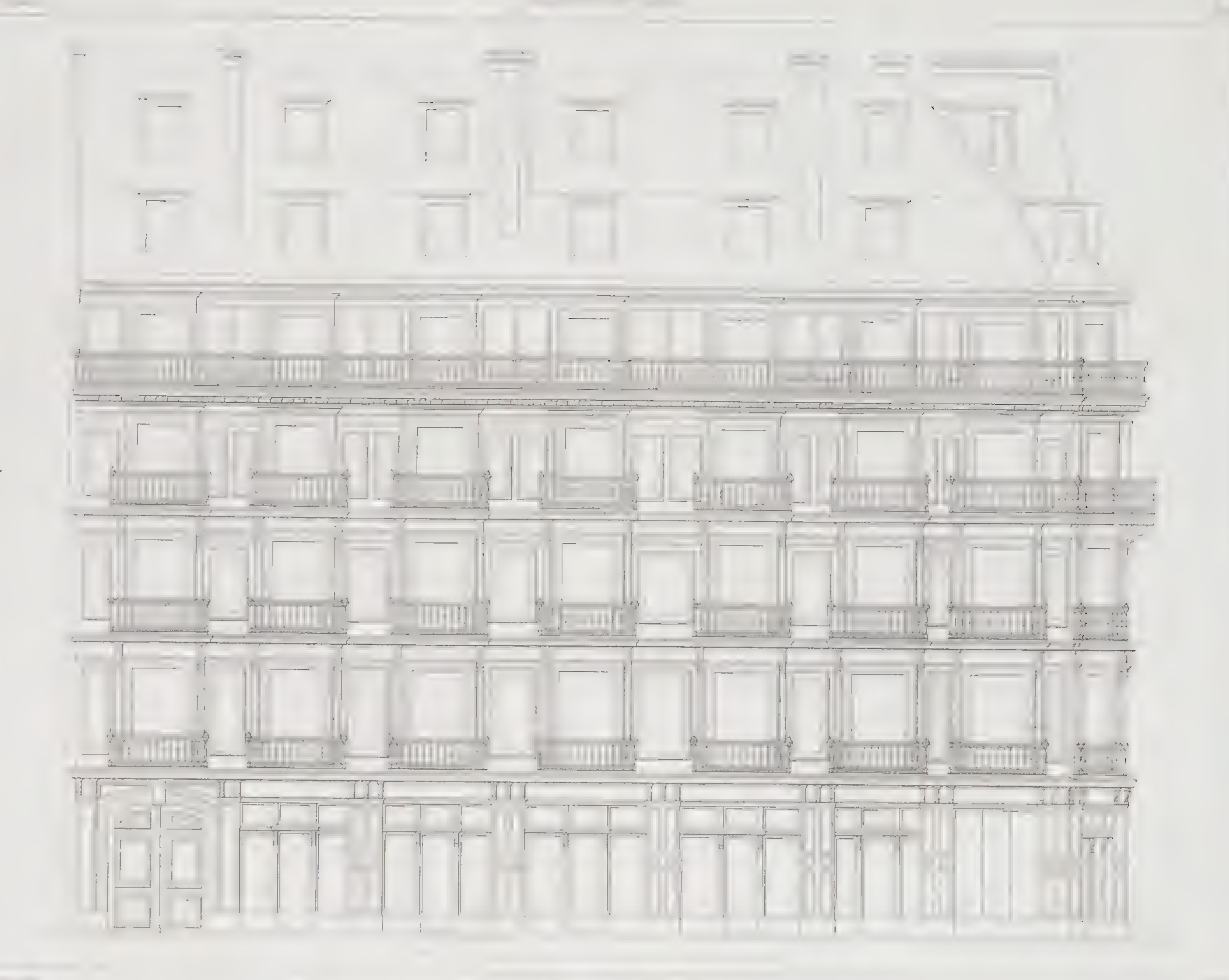
Paris Publié par GRIM, Edtr Boulevart St Martin 10

ARCHITECTURE CIVILE

FAÇADE D'UNE MAISON

Construite à Paris, rue Notre-Dame des [illegible]





Façade d'une Maison Exécutée à Paris Rue Notre-Dame-des-Victoires N° 36




Plan
Plan

…ade principale du Théâtre …



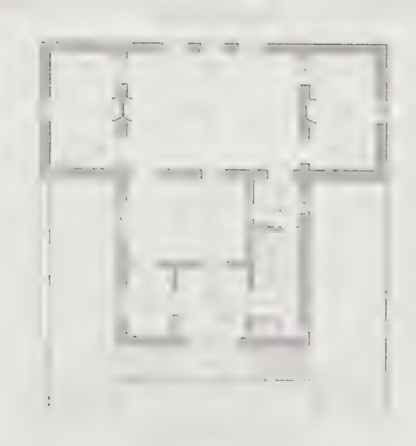


Gray

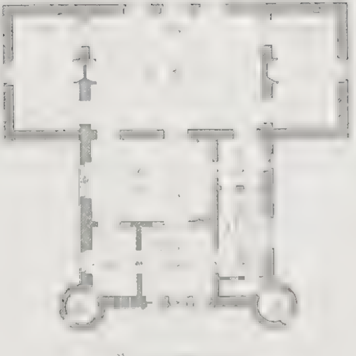
Maison exécutée [illegible] Rue Fontaine St Georges 42





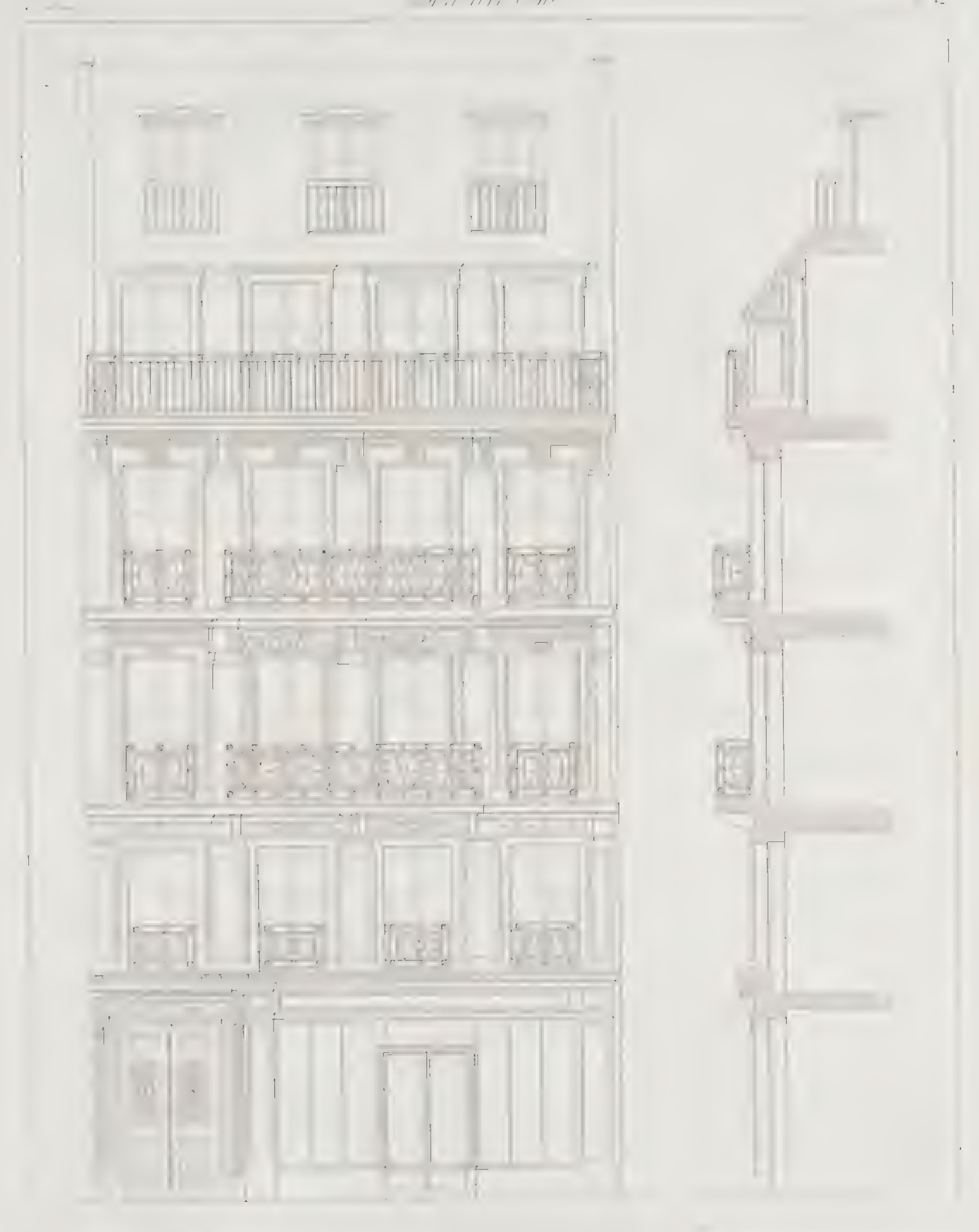


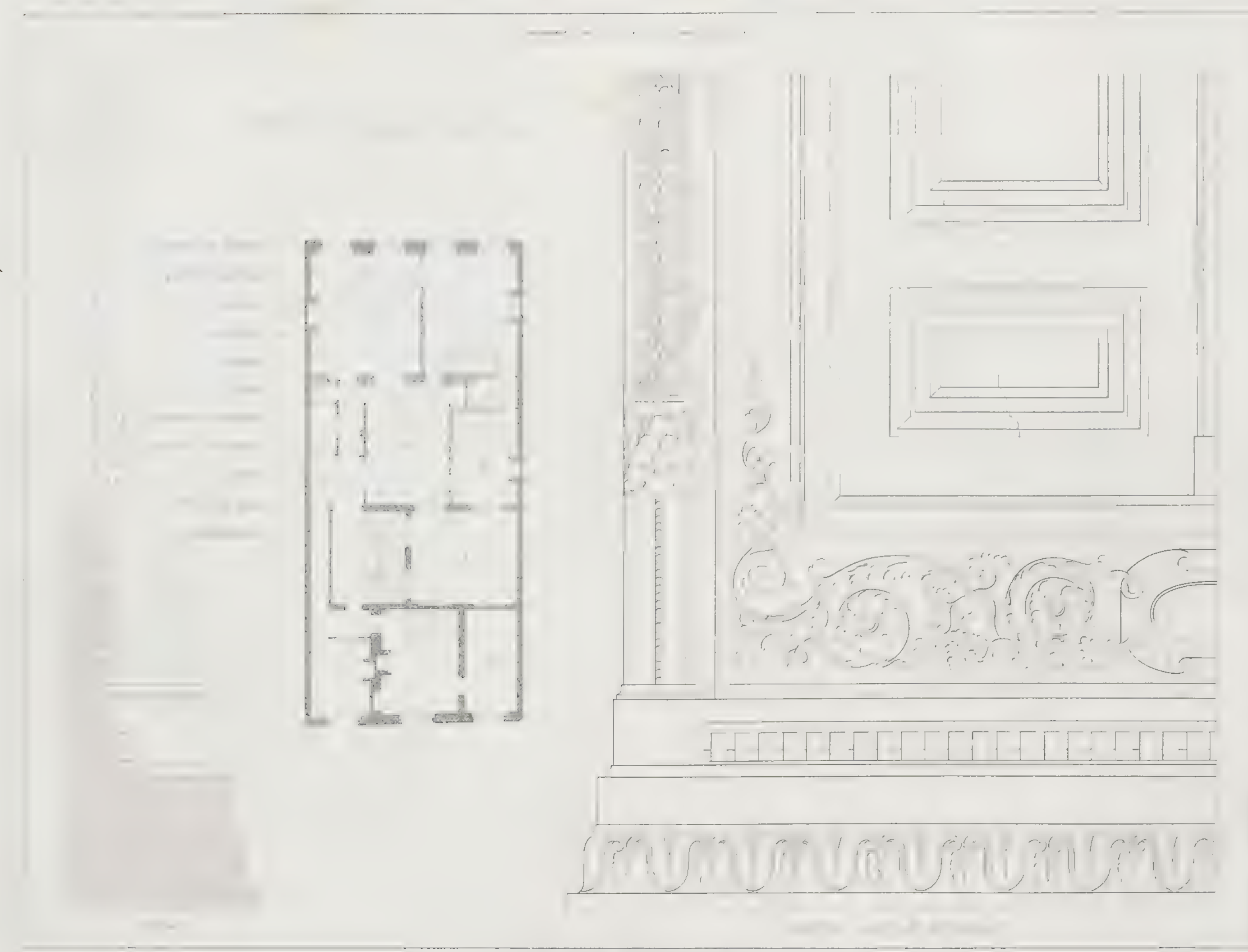




Maison de Campagne

…dans le style gothique





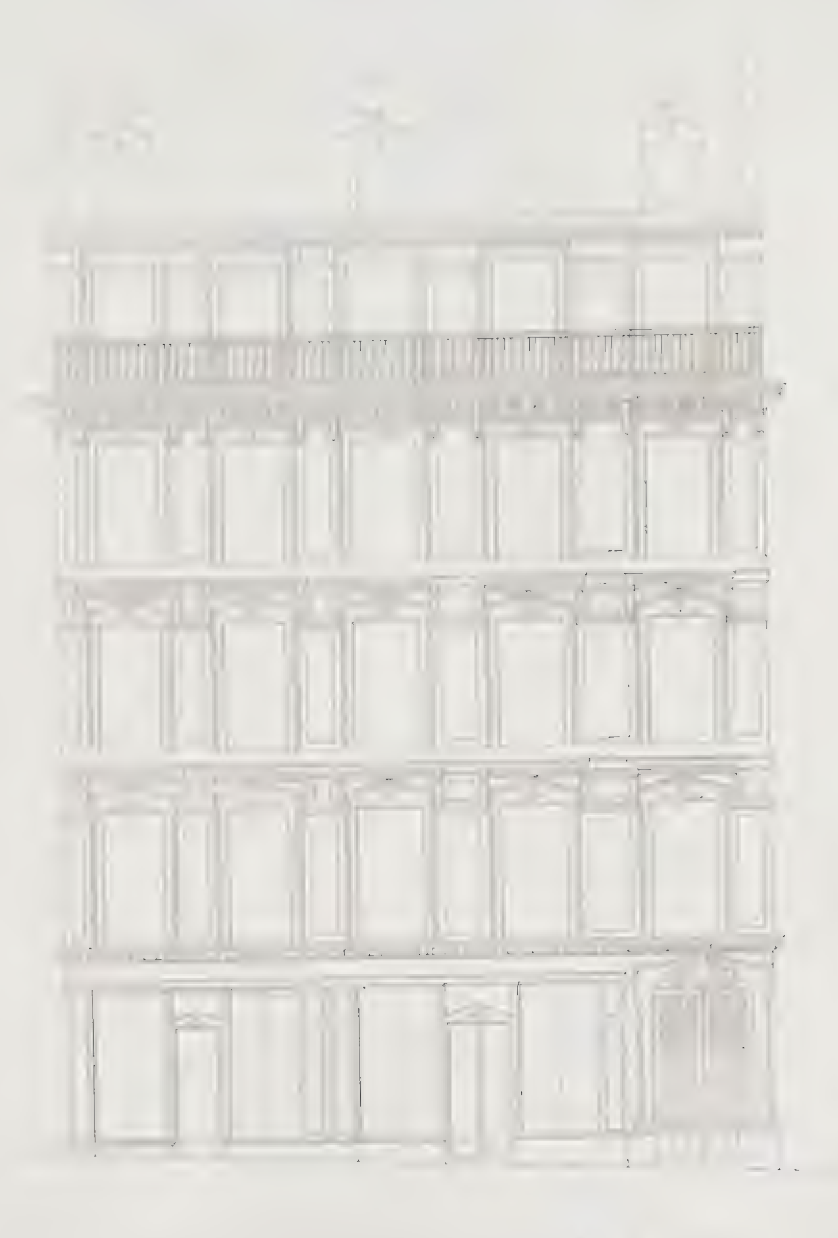


Fontaine à Vasque au coin des Rues du Port Mahon et de la Michaudière



[illegible] Coupe et détails de la Fontaine d'Aut[illegible]

GRIM, del.





Plan du 1er Étage et détail de la Porte d'entrée de la Maison Rue Blanche 70

GRIM.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

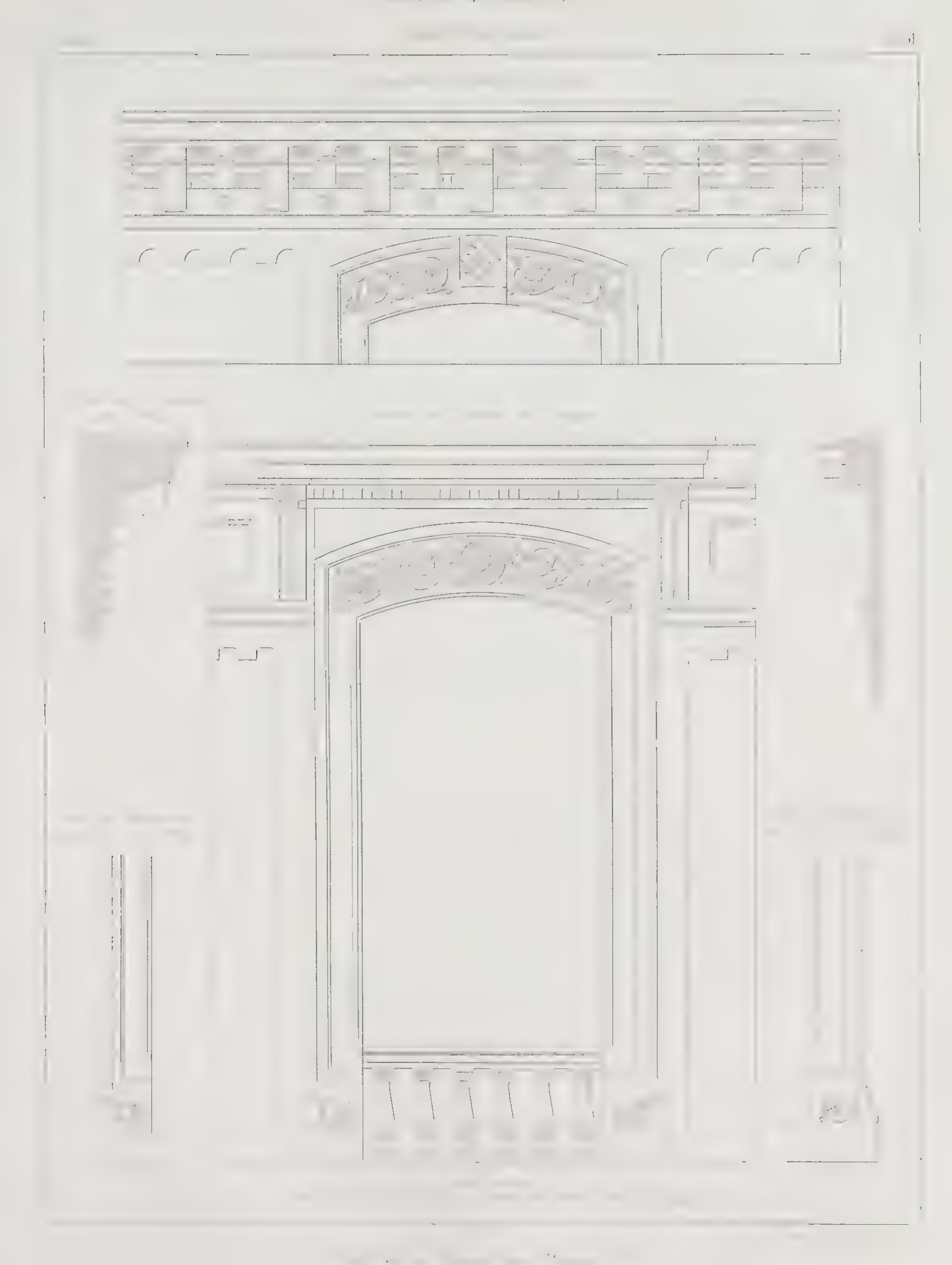
[illegible]

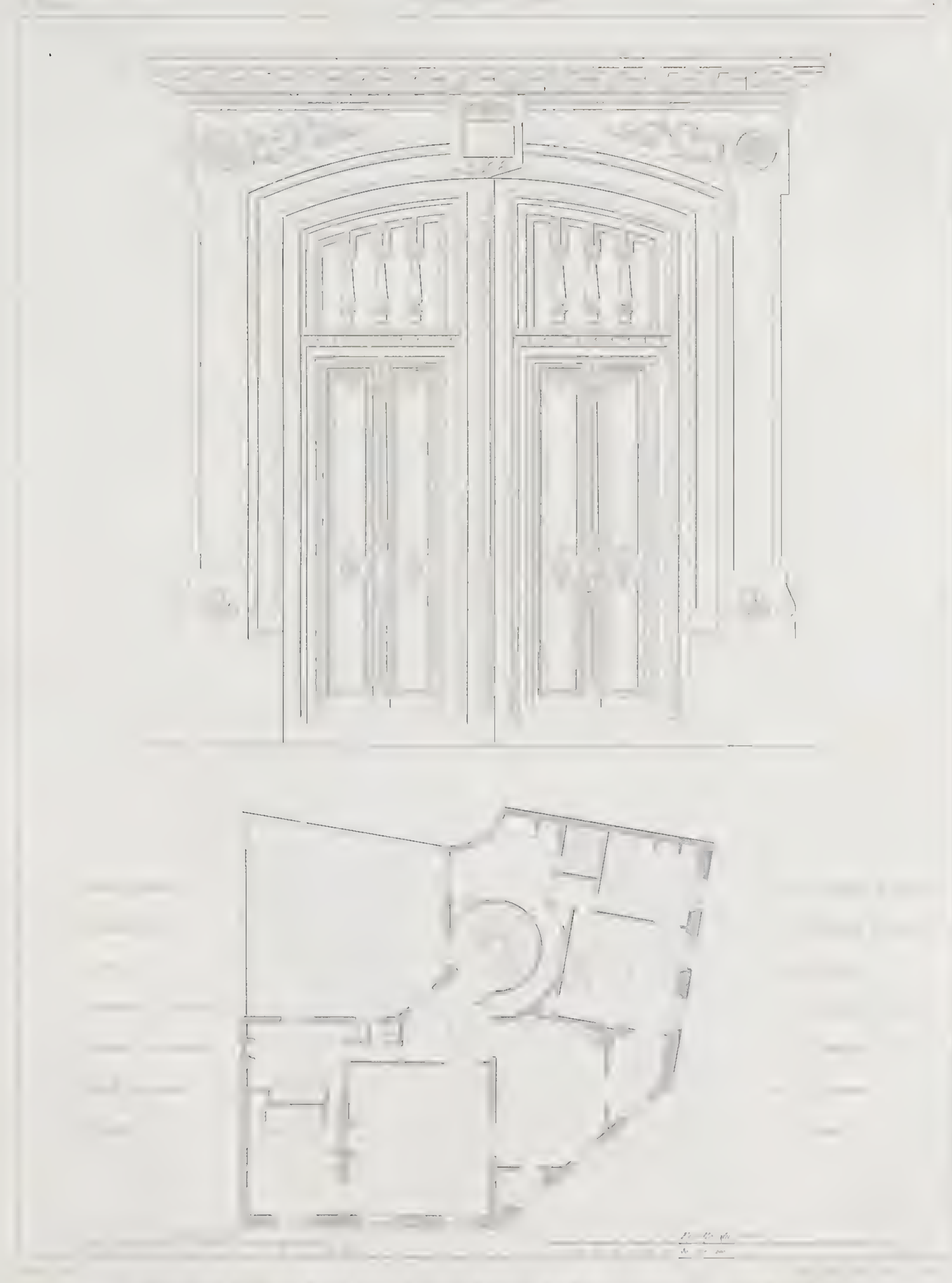


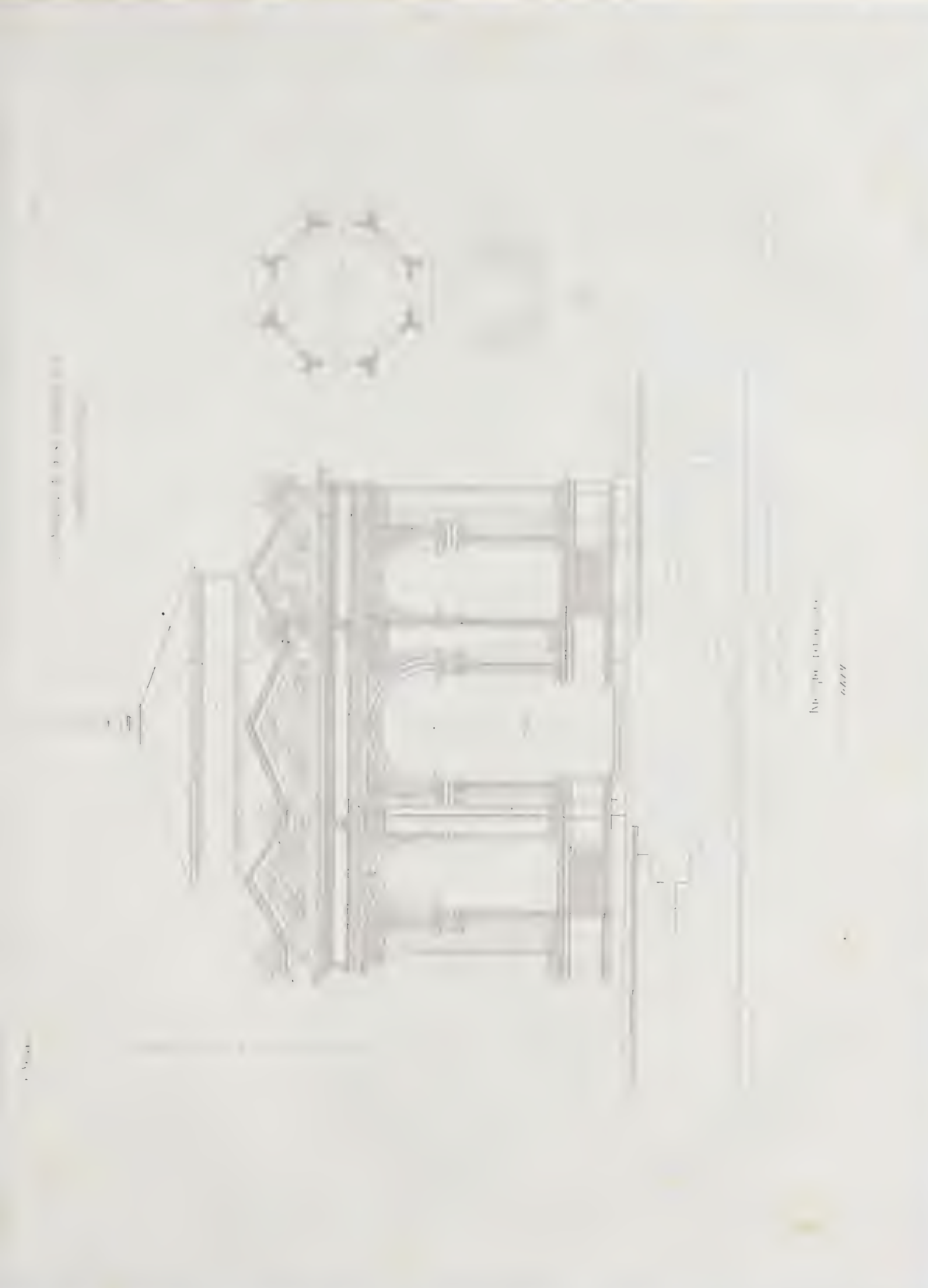
Monument élevé en l'honneur de Molière, à Paris, en 1844, d'après les dessins de Mr Visconti, Archte

GRAV.

[illegible]

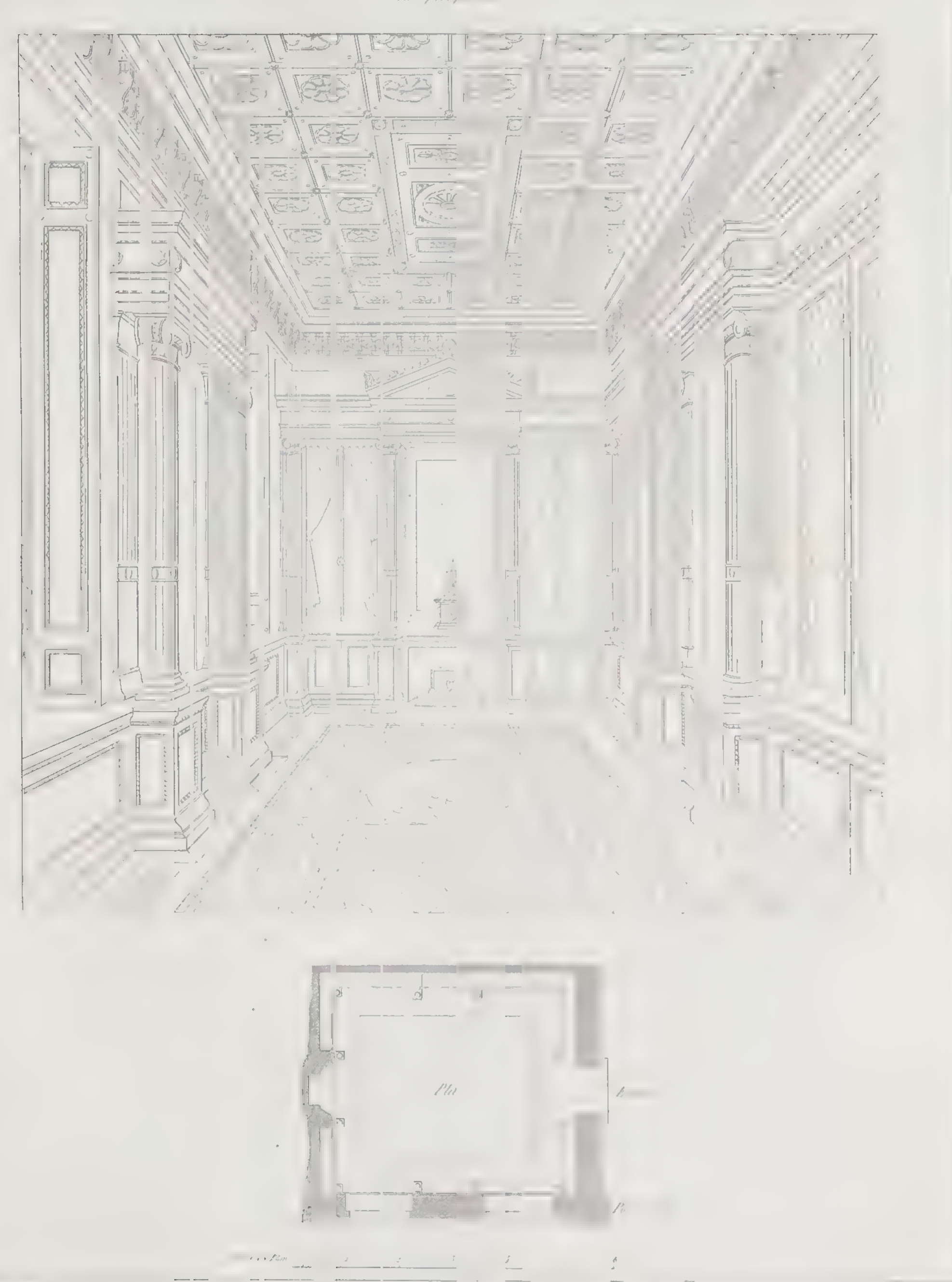






Kiosque suisse

Vue persp[illegible]



Inte[illegible]r d'un Magasin exécuté à Paris Rue [illegible] N[illegible]

GRIM.



Cheminée de Salon à [illegible]

GRIM

Partie d'Élévation de la Chaire à Prêcher
de l'Église St Eustache
à Paris

Le Moniteur des Architectes

LE MONITEUR DES ARCHITECTES

Coupe de la Chaire à prêcher
de l'Église St Eustache
à Paris



Serre chaude et Serre froide dans un grand jardin.

A Entrée de la Serre

B Passage ou vestibule formé de

C Serre froide que l'on peut chauffer

D Serre chaude

E Cabinet servant pour allumer

G Jardin botanique

J Grille

K

L Banquettes où l'on cultive les fleurs

M

ou l'autre serre ou toutes les

N Conduit de chaleur

O Bâche

P

V Escalier

L L

K

L L

E E

B

F

D

A

G G

V V

O P O

O O

N M N

GRIM

Lavoir public établi sur un cours d'eau dans une commune

Désignation du Plan.

A Cours d'eau

B.B Portiques au-dessus desquels

F Salle de dépot pour le linge

G.G

H

B C A C B

G F E H G

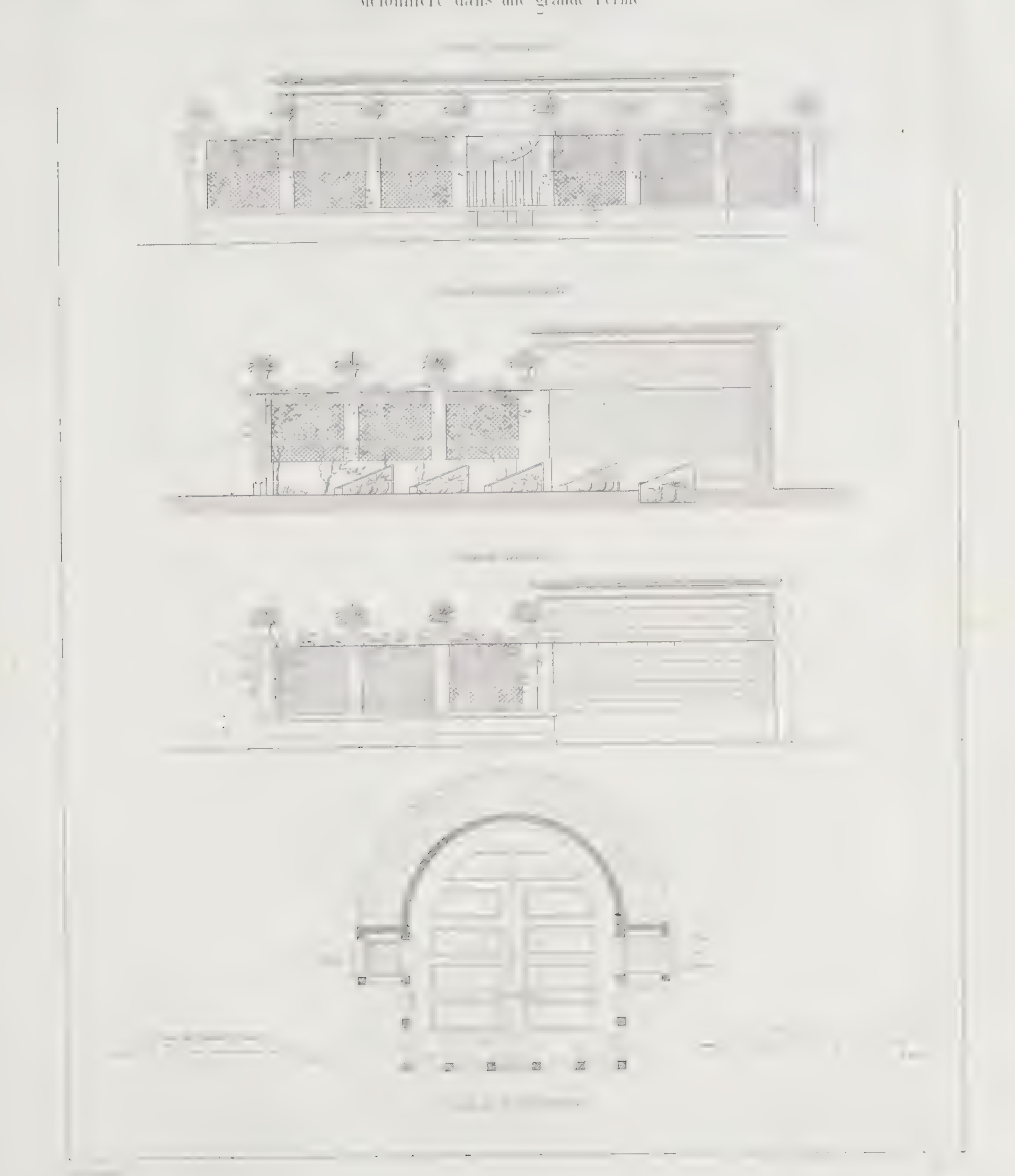
G D C

GRIM

Bergerie *avec maison de berger en*

GRIM

Melonniere dans une grande Ferme

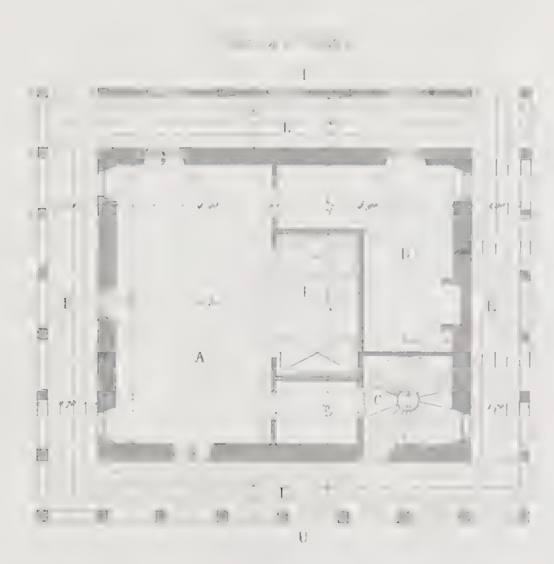


GRIM.



Moulin à eau dans une grande Ferme





A *Grande chambre à coucher* — B *Alcove à deux lits* — C *Escalier* — D *Cuisine* — E *Galerie extérieure*

Moulin à eau dans une grande Ferme.

Plan du moulin à eau

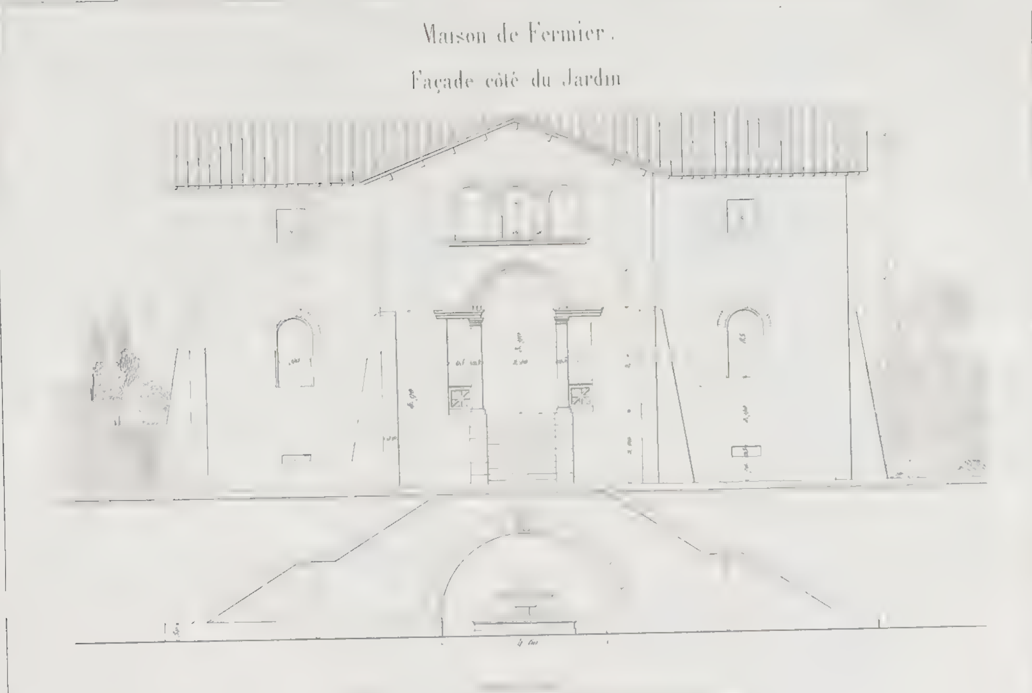
Moulin à eau dans une grande Ferme



GRIM

Maison de Fermier.

Façade côté du Jardin



K

Renvoi du Plan

A *Entrée du côté de la cour*

B *Cabinet du Fermier*

D *Salon sur le jardin.*

H. I *Réserves pour les outils de*

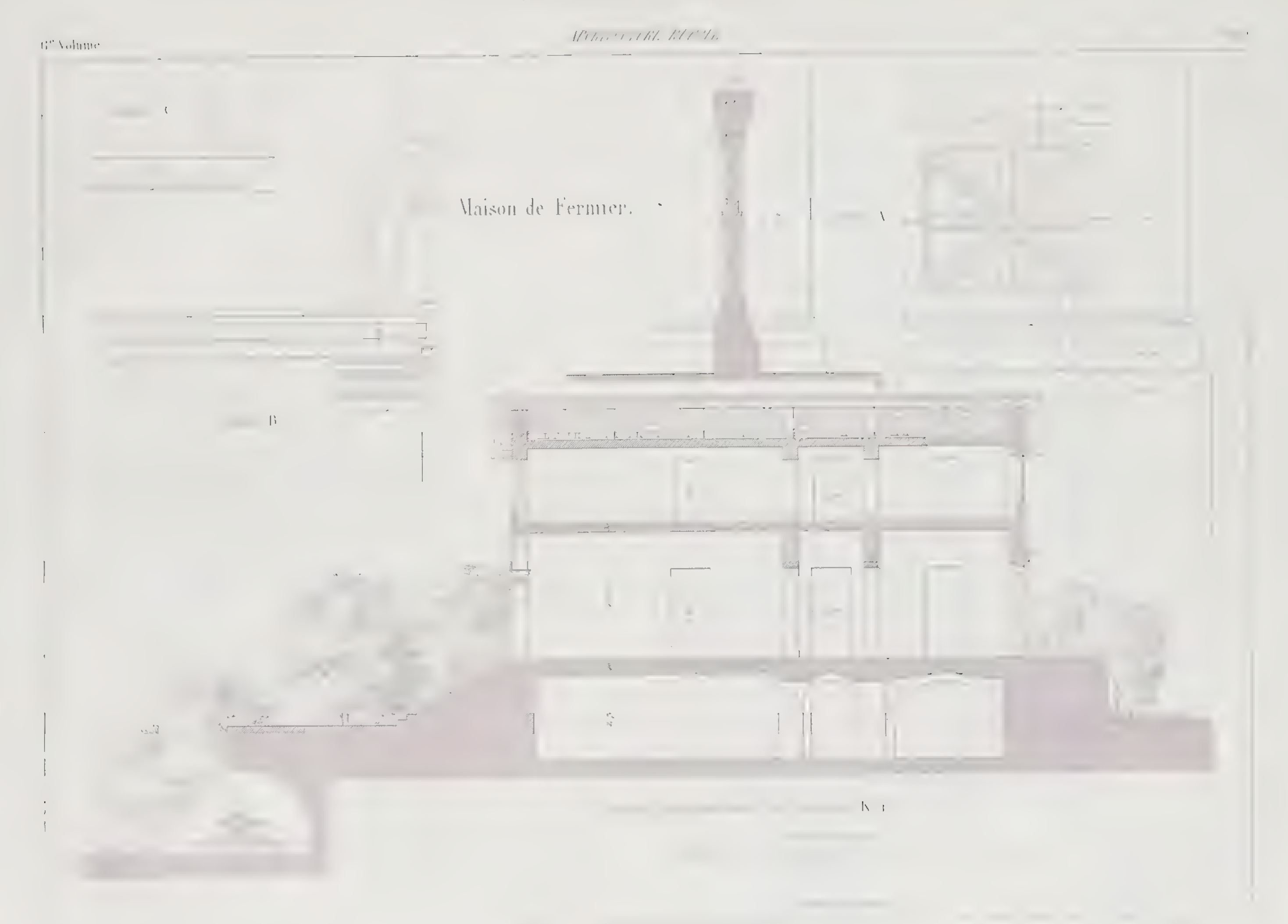
K

L

lui particulièrement

Plan du Rez-de-Chaussée

L



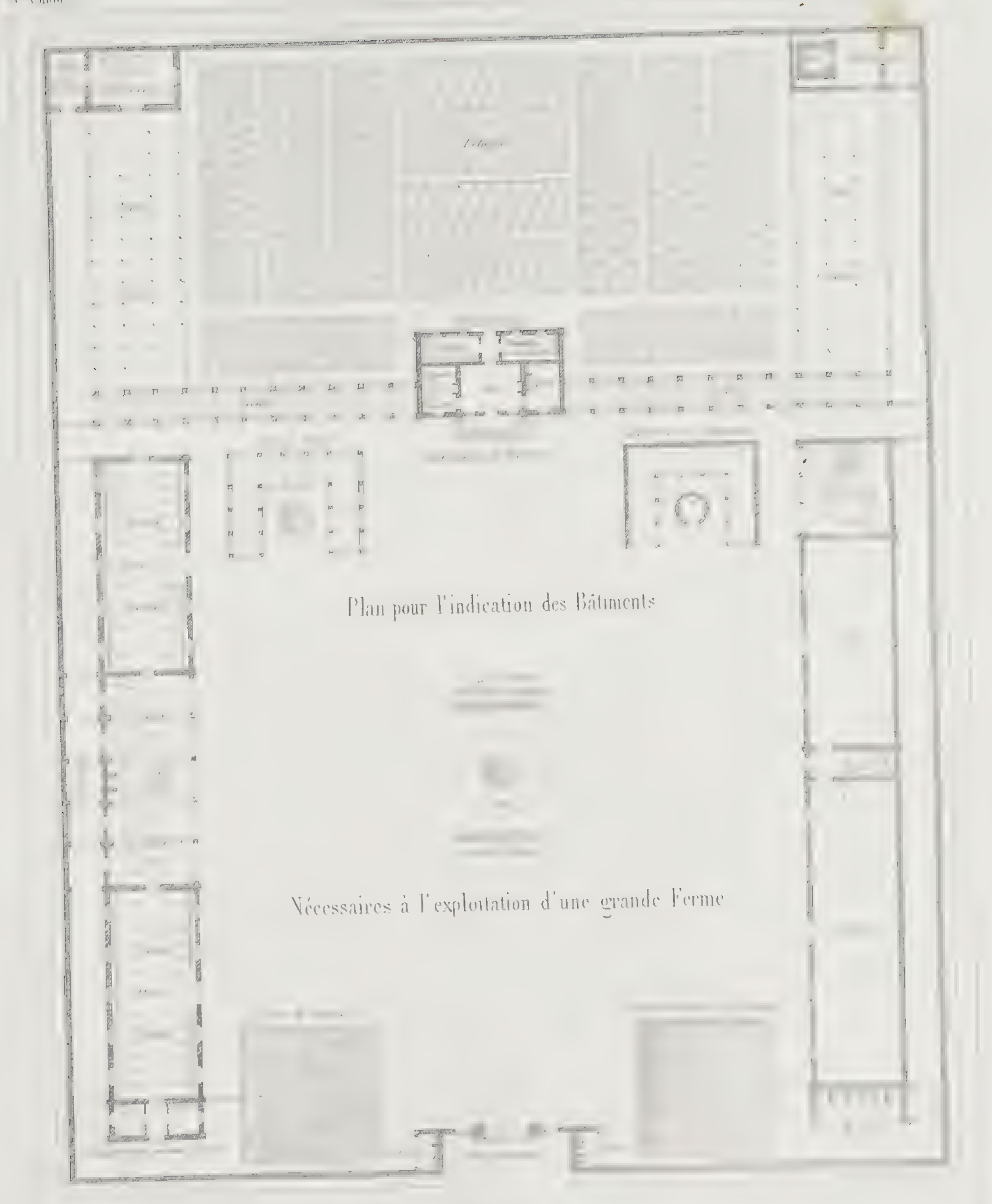
GRIM



GRIM.

Maison de Maître





Plan pour l'indication des Bâtiments

Nécessaires à l'exploitation d'une grande Ferme

GRIM

LE MONITEU

HOTEL DE

FAÇA



HÔTEL DE VI

L GRIM

DE PARIS

HOTEL DE VILLE DE PARIS

Détail de l'ordre du Rez-de-Chaussée

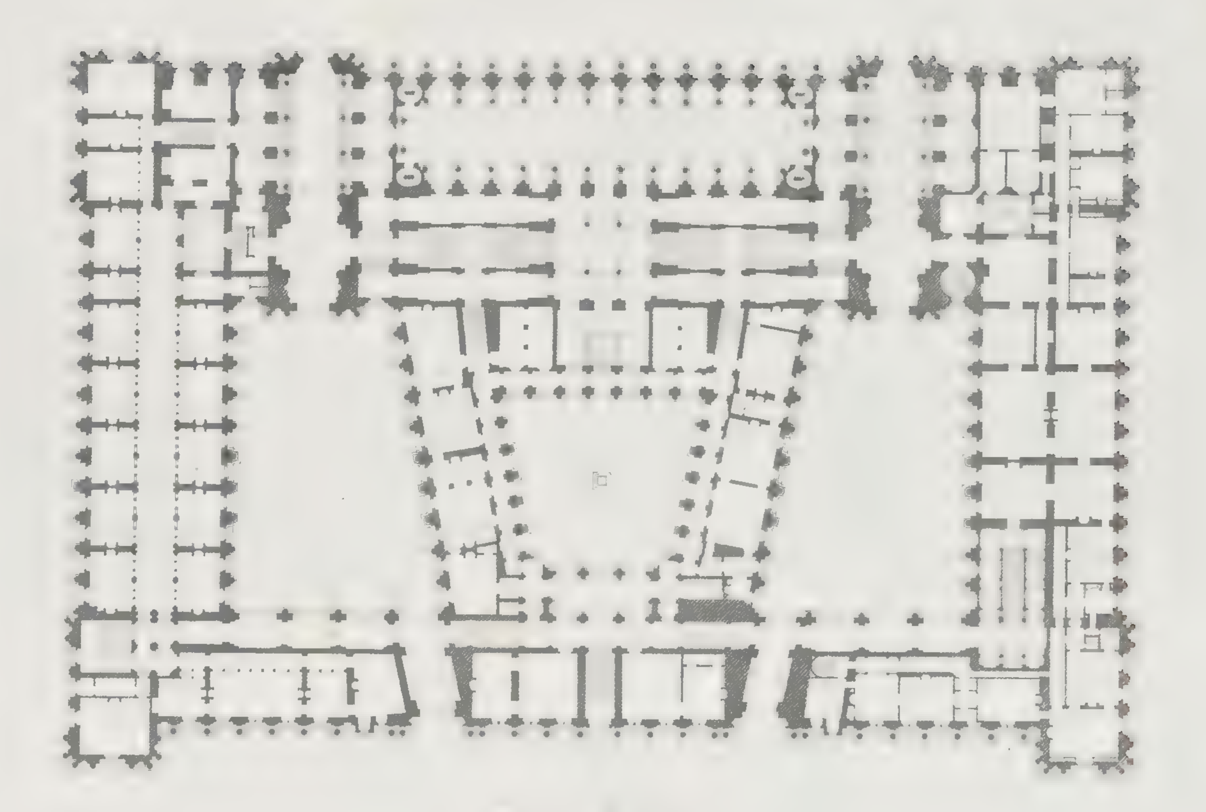
HOTEL DE VILLE DE PARIS

Détails du 1er et 2e étage

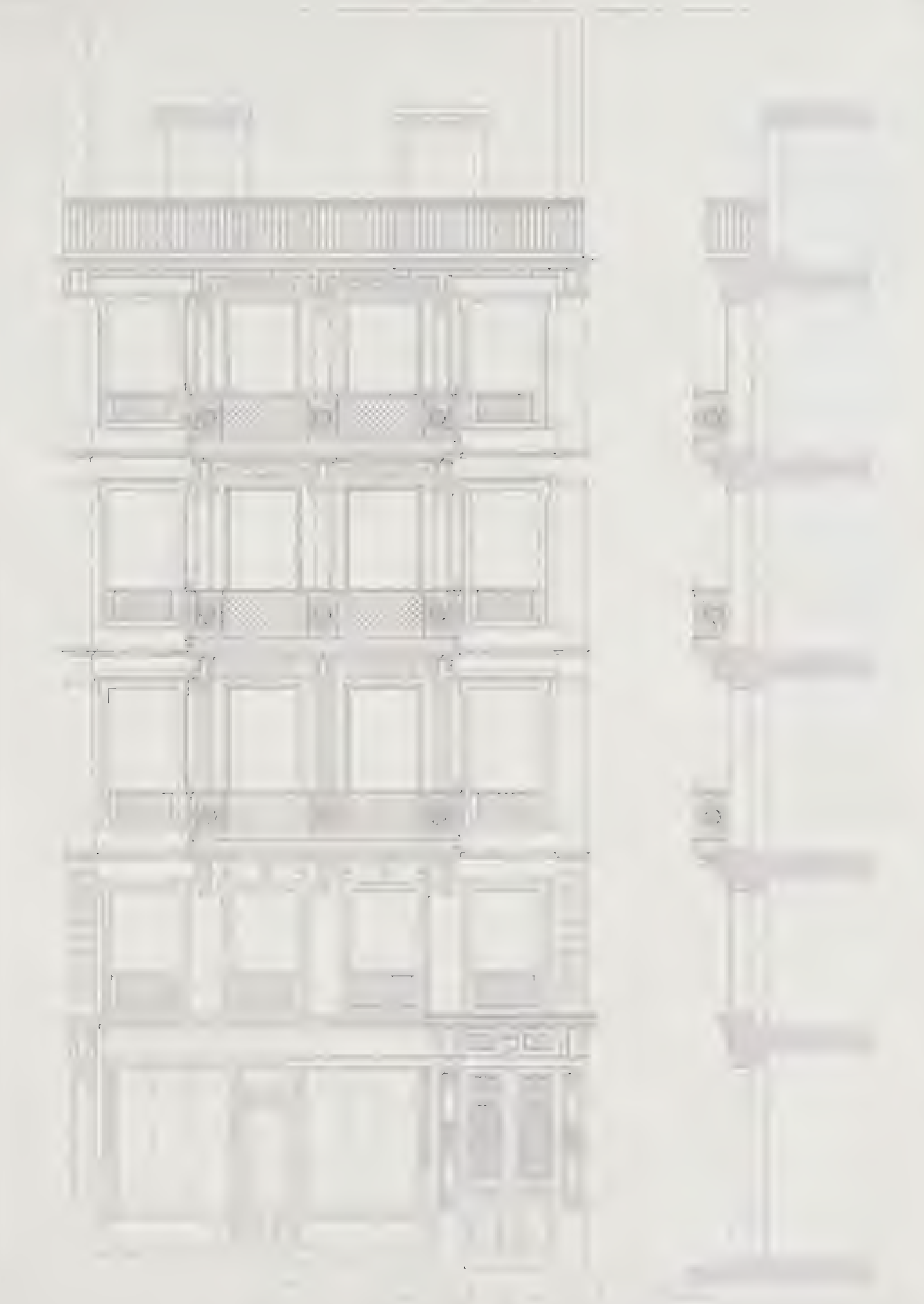
L. GRIM.

LE MONITEUR DES ARCHITECTES

HÔTEL DE VILLE DE PARIS



Plan du Rez-de-Chaussée

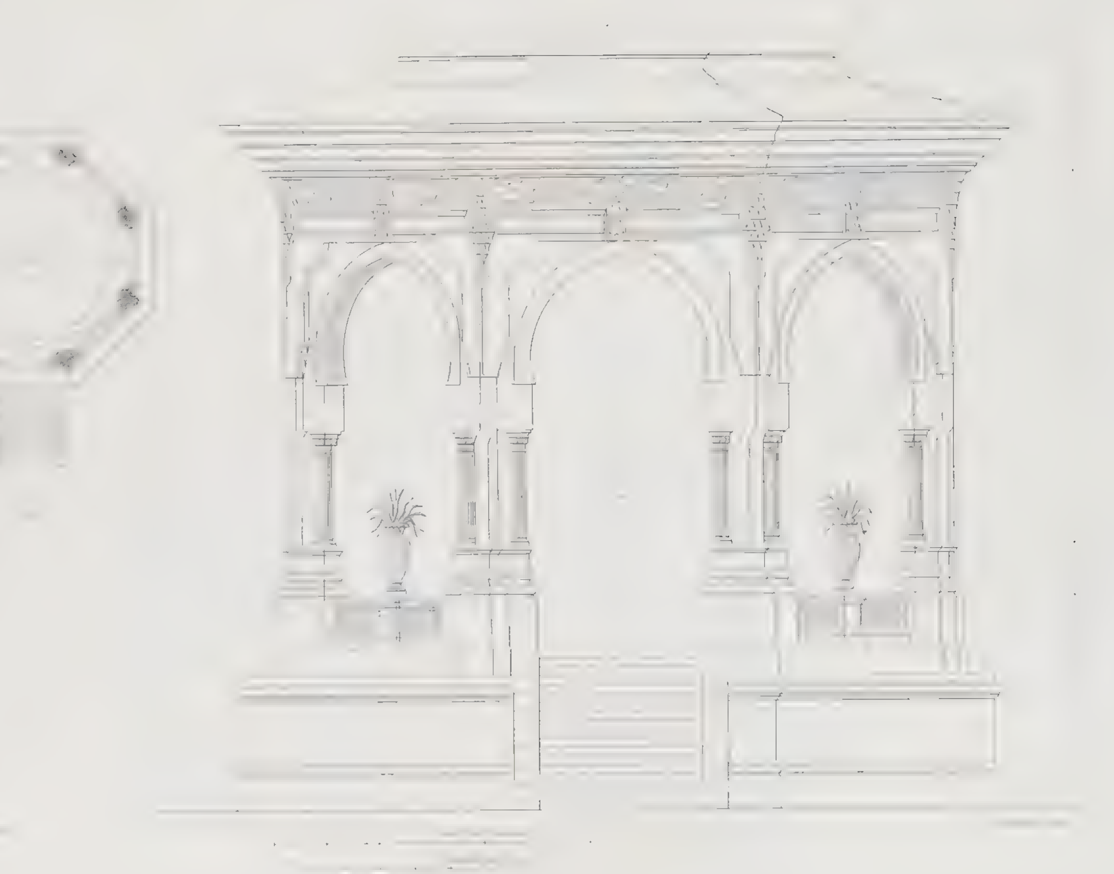


Façade d'une maison, Boulevard des Filles du Calvaire, N° 4

[illegible]



Plan et détails d'une maison, Boulevard des Filles du Calvaire, N° 4



Kiosque mauresque

GRIM

LE MONITEUR DES ARCHITECTES

Kiosque rustique



Jardinière dans une salle de fête



L. GRIM.

Façade d'une Maison exécutée rue Richelieu, 79

[illegible]

Façade d'une Maison exécutée rue Richelieu, 79

A. GRIM, Edit.r Boulevard ...



Coupe du Passage de la porte cochère et détails de la Maison exécutée rue Richelieu, 79.

Paris. Publié par A. GRIM Edit. Boulevard St Martin

Plan du 1er Étage d'une Maison exécutée Rue Richelieu, N° 79







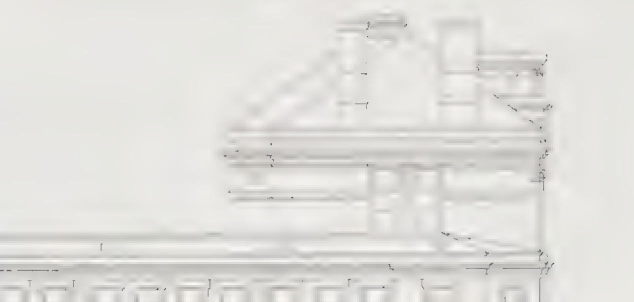
VILLE DE PARIS, MAIRIE DU VIe ARRONDISSEMENT

PAR Mr F^ois ROLAND ARCHITECTE



Façade sur la Place St Sulpice





Façade sur la Rue Mézières

LORIN

VILLE DE PARIS, MAIRIE DU XIe ARRONDISSEMENT

[illegible]

Façade sur la cour

Coupe sur l'axe

VILLE DE PARIS.

MAIRIE DU XIE ARRONDISSEMENT

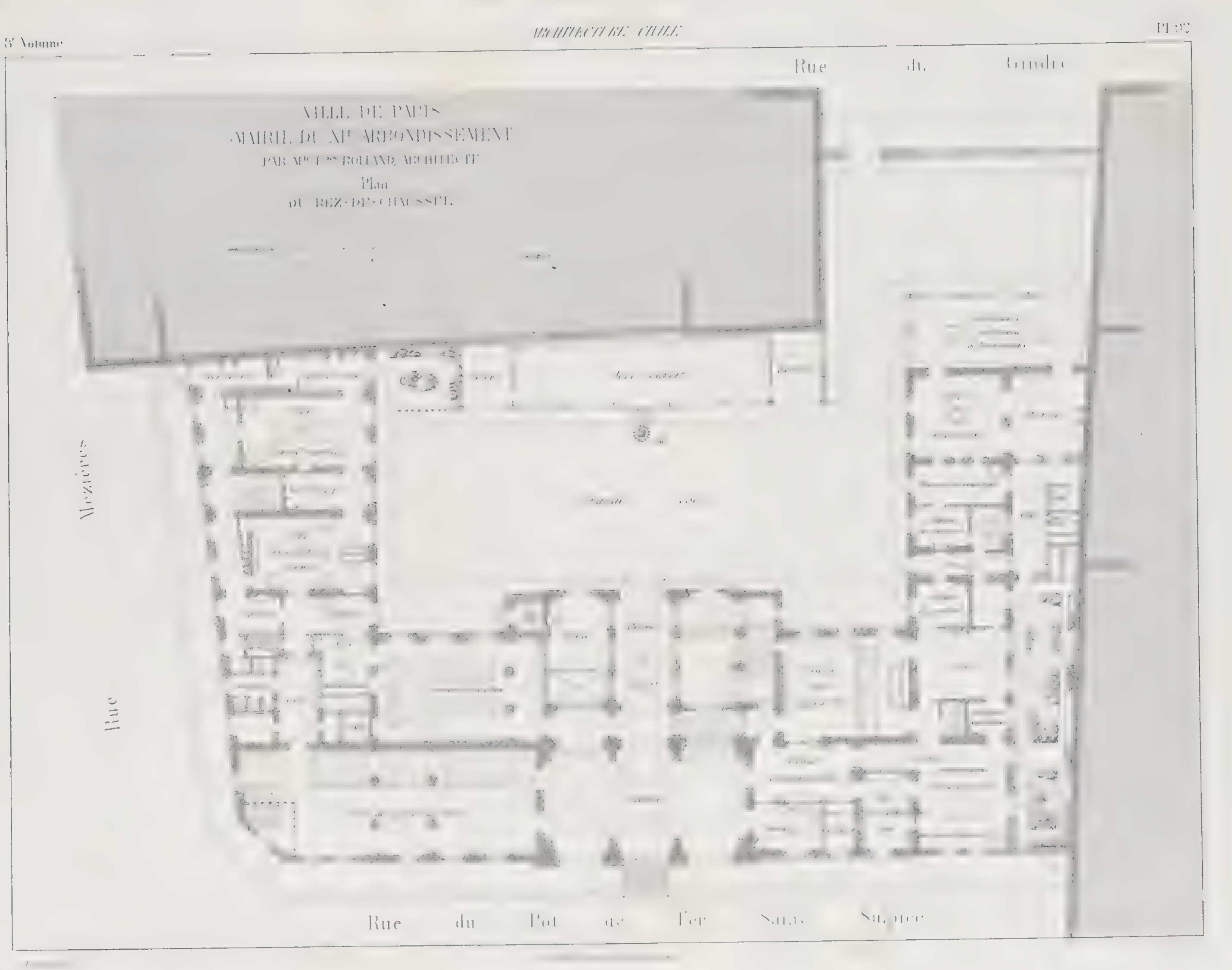
PAR MR F^ois ROLLAND, ARCHITECTE

Détails

DE LA FAÇADE PRINCIPALE



I. GRIM


VILLE DE PARIS
MAIRIE DU XIe ARRONDISSEMENT
PAR Mr L. ROLLAND, ARCHITECTE
Plan
DU REZ-DE-CHAUSSÉE
Rue du Gindre
Rue Mézières
Rue du Pot de Fer Saint Sulpice

A. GRIM

VILLE DE PARIS

MAIRIE DU XIe ARRONDISSEMENT

PAR Mr Fois ROLAND ARCHITECTE

Plan

DU 1er ÉTAGE ET DE L'ENTRESOL

La teinte pâle indique l'entresol, la noire le 1er étage.

LORIN

MAISON DE VILLE DANS LE STYLE GOTHIQUE



Façade principale

A. GRIM,

MAISON DE VILLE DANS LE STYLE GOTHIQUE



COLLÈGE DE FRANCE A PARIS

Comble en fer exécuté sur les nouveaux amphithéatres par Mr Letarouilly architecte

Plan du Chassis du vitrail

Détail du Faitage

Détail d'un des Croisillons qui supportent le Vitrail

Échelle des ensembles

5 Mèt.

Échelle des détails

1 Mètres

Paris Publié par GRIM Edit. Boulevard St Martin

